



Rapport 2009 sur les écoles moyennes

**Tradition et innovation:
la formation gymnasiale dans le canton de Berne**
Analyse et pistes à explorer

Impressum

*Rapport 2009 sur les écoles moyennes – Tradition et innovation:
la formation gymnasiale dans le canton de Berne. Analyse et pistes à explorer.*
Berne, le 26 novembre 2009

Edition:

Office de l'enseignement secondaire du 2^e degré et de la formation professionnelle (OSP),
Direction de l'instruction publique du canton de Berne

Conception et rédaction:

Ursula Käser (OSP), Mario Battaglia (OSP), Rolf Marti (komma pr)

Mise en page et production:

eigenart, Stefan Schaer, Berne, www.eigenartlayout.ch

Photos:

Erich Sahli et les élèves de la branche arts visuels du Seeland Gymnasium de Bienne

Le présent rapport est disponible en téléchargement sur Internet (www.erz.be.ch/mittelschulbericht)
ou peut être commandé à l'adresse suivante:

Office de l'enseignement secondaire du 2^e degré et de la formation professionnelle,
Kasernenstrasse 27, Case postale, 3000 Berne 22

Téléphone: 031 633 87 79, ams@erz.be.ch

Veillez adresser toutes vos remarques ou questions concernant ce rapport à:
ams@erz.be.ch

Avant-propos du Directeur de l'instruction publique

«Notre gymnase, cette boîte que l'on peine à aérer et qui sent le renfermé»: c'est ainsi que Pilenz, le narrateur de la nouvelle de Günther Grass *Le chat et la souris*, décrivait l'école qu'il fréquentait avec ses amis dans les années 40 dans le couloir de Dantzig.

70 ans plus tard, nos gymnases bernois, douze établissements publics et quatre établissements privés, n'ont, sans aucun doute, rien de commun avec ces institutions sclérosées à l'atmosphère confinée et poussiéreuse.

Nos gymnases sont des lieux dans lesquels nos jeunes, accompagnés par leurs enseignants et leurs enseignantes, s'interrogent sur le monde, la société, la science, la culture et l'économie, des lieux dans lesquels ils réfléchissent, analysent, s'expriment, calculent, conçoivent, font du sport. Ce sont aussi des lieux où ils développent leur sens critique, échangent des points de vue divergents, où les idées non-conformistes ont leur place. Nos gymnases les guident dans cette transition de l'enfance vers l'âge adulte, une période de questionnement intense, qui s'accompagne généralement de conflits avec soi-même et les autres. Les aider à franchir cette étape représente un véritable défi pour les enseignants et les enseignantes, mais c'est ce défi qui rend leur mission si passionnante.

Les gymnases ont une double mission: d'une part, celle de transmettre aux élèves une culture générale étendue au travers d'enseignements spécialisés de haut niveau et de dispositifs d'apprentissage variés, et d'autre part, celle de les préparer aux études supérieures. En réussissant leur examen de maturité, les élèves montrent qu'ils disposent de la maturité requise pour entreprendre des études.

Qu'entend-on exactement par «maturité requise pour à entreprendre des études»? Quels sont les objectifs de formation qui permettent de l'acquiescir? De quels cadre et moyens les gymnases ont-ils besoin pour accomplir avec succès les missions qui leur sont confiées? Sous quels aspects la formation gymnasiale doit-elle être développée? Quelles sont les mesures nécessaires? Les standards de formation ou encore les examens de maturité communs sont-ils les bons instruments pour assurer la qualité de la formation gymnasiale? C'est pour répondre à ces questions et aborder bien d'autres thèmes qu'au début de l'année, j'ai confié à l'Office de l'enseignement secondaire du 2^e degré et de la formation professionnelle l'élaboration du présent rapport.

Un panorama de la formation gymnasiale a été réalisé sur la base de faits concrets et de chiffres; les résultats d'évaluations menées récemment ont

été analysés. Ce travail en amont a permis de définir des champs de travail et d'esquisser des mesures à mettre en œuvre durant les prochaines années. Le rapport qui vous est présenté aujourd'hui a été conçu dans le but de susciter la réflexion et la discussion, aussi bien parmi les acteurs et les actrices de la formation gymnasiale que dans l'opinion publique.

J'espère une discussion vivante, inventive et constructive qui nous permettra de décider quel gymnase nous voulons pour demain.

Bernhard Pulver



Directeur de l'instruction publique du canton de Bern

Les prochaines étapes

Le rapport sur les écoles moyennes a été élaboré par l'Office de l'enseignement secondaire du 2^e degré et de la formation professionnelle (OSP) de la Direction de l'instruction publique. La Commission gymnase – haute école, instituée en janvier 2009, l'a assisté dans cette tâche et a permis, grâce à ses interventions pertinentes et aux débats menés en son sein, que le rapport soit ce qu'il est aujourd'hui.

Le présent rapport sera discuté le 26 novembre prochain lors de la conférence sur les écoles moyennes qui réunira à Berne les acteurs et les actrices de la formation gymnasiale ainsi que les milieux intéressés. Ce rapport ne contient intentionnellement encore aucune position tranchée de la Direction de l'instruction publique de manière à permettre des discussions les plus ouvertes possibles.

En janvier 2010, lors de la journée qui leur sera consacrée, le Directeur de l'instruction publique présentera aux enseignants et aux enseignantes des gymnases les conclusions de la conférence sur les écoles moyennes ainsi que les mesures qu'elle aura permis de dégager. Il invitera également les enseignants et les enseignantes à prendre la parole pour donner leur avis. Des groupes de travail et de projet fixeront ensuite les modalités concrètes de la mise en œuvre de ces mesures.

Table des matières

1. Synthèse	7
2. Le gymnase aujourd'hui: faits et chiffres	11
2.1 Le taux de maturité gymnasiale en comparaison intercantonale	11
2.2 Evolution de la proportion des garçons et des filles dans les gymnases bernois	12
2.3 Diplômes au secondaire II	12
2.4 Evolution des options spécifiques	14
2.5 Evolution des coûts de la filière gymnasiale	16
3. La formation gymnasiale en Suisse et dans les pays voisins	21
3.1 La formation gymnasiale en Suisse: comparaison structurelle	21
3.2 La formation gymnasiale en Allemagne	23
3.3 La formation gymnasiale en France	24
4. Pilotage des gymnase dans le canton de Berne	27
4.1 Le plan d'études cantonal germanophone	27
4.2 Pilotage financier, développement de la qualité et processus de reporting-controlling	29
4.3 La Commission cantonale de maturité	31
4.4 Expériences avec les éléments de pilotage	31
5. Evaluations et analyses actuelles de la formation gymnasiale	35
5.1 La mise en œuvre du RRM dans le canton de Berne	35
5.1.1 Markus Stierli et Mario Battaglia: <i>Die Umsetzung der neuen Maturitätsausbildung aus der Sicht der Schulen</i>	35
5.1.2 Christine Gnos et Erich Ramseier: <i>Maturitätsbildung und Studienbeginn</i>	36
5.2 Les enquêtes EVAMAR (Evaluation de la réforme de la maturité)	38
5.2.1 EVAMAR I	39
5.2.2 EVAMAR II	42
5.3 Evaluation comparative (benchmarking)	48
5.4 Philipp Notter et Claudia Arnold: <i>Le passage aux études supérieures, études 2003 et 2005</i>	50
5.5 Analyses de la formation gymnasiale	52
5.5.1 Groupe de travail de la CDIP: la Plateforme Gymnase (PGYM)	52
5.5.2 HSGYM – Haute école et gymnase: maturité et aptitude pour entreprendre des études	53
6. Discussion actuelle sur la formation	57
6.1 Organisation de l'enseignement gymnasial de 9 ^e année	57
6.2 Standards de formation	60
6.2.1 Définitions	60
6.2.2 Arguments pour et contre les standards	61
6.3 Travaux comparatifs et épreuves communes dans les gymnases bernois	63
6.4 Examens communs de maturité	64
7. Conclusions et pistes à explorer	67
Annexe A – La 9^e année: trois modèles d'organisation possibles	73
Annexe B – Abréviations	79
Annexe C – Bibliographie	81



1. Synthèse

Réalisé en 2009 par l'Office de l'enseignement secondaire du 2^e degré et de la formation professionnelle sur mandat du Directeur de l'instruction publique, le présent rapport sur les écoles moyennes dresse pour la première fois **un panorama complet et actuel de la formation gymnasiale** dans le canton de Berne. Il retrace les évolutions majeures intervenues ces dernières années, revient sur les principaux résultats obtenus par les gymnases bernois lors d'études menées aux niveaux cantonal et national et présente les défis auxquels la filière gymnasiale devra faire face dans les années à venir ainsi que les domaines dans lesquels il est nécessaire d'agir.

Comment le gymnase se positionne-t-il dans le système éducatif?

Le **mandat traditionnel de formation** du gymnase n'a rien perdu de sa validité au fil des ans: le gymnase continue à dispenser une formation générale solide et à préparer les élèves à entreprendre des études supérieures et à exercer des fonctions à responsabilités dans la société. La formation gymnasiale est exigeante, met l'accent sur le caractère scientifique des disciplines et contribue de manière essentielle à l'émergence de la culture et de la tradition dans notre société. Plus de 1000 enseignants et enseignantes s'attachent chaque jour à concrétiser ce mandat dans les gymnases bernois.

Cependant, le gymnase a été le témoin de l'évolution du paysage de la formation et des attentes des milieux politiques et des hautes écoles.

Sa place dans le **paysage de la formation** a donc été modifiée au cours des dernières années. Depuis 1980, le taux de maturité gymnasiale est passé de 7% à 20% à la faveur de l'ouverture sociale du gymnase et de la suppression des écoles normales au tournant du siècle. Dans le même temps, la proportion des filles a fortement progressé, celles-ci représentant aujourd'hui quasiment 60% des effectifs. On note aussi la création, dans le domaine de la formation professionnelle, de la maturité professionnelle et des hautes écoles spécialisées qui constituent des options concurrentes à la filière gymnasiale.

Par ailleurs, les gymnases doivent faire face à des **attentes nouvelles** de la part des milieux politiques et des hautes écoles. Les premiers souhaitent que les gymnases instaurent une plus grande transparence et une plus grande comparabilité dans leurs activités et que la qualité des diplômes délivrés satisfasse à des critères mesurables; les secondes demandent que les étudiants adressés par les gymnases disposent, outre des connaissances disciplinaires traditionnelles, de compétences transversales plus étendues.

Quelles sont les évolutions qui ont marqué la filière gymnasiale bernoise?

La filière gymnasiale a été profondément modifiée ces dernières années du fait de diverses réformes intervenues aux niveaux cantonal et national.

Ainsi le canton de Berne a-t-il mis en œuvre en 1997 le **nouveau règlement sur la reconnaissance des certificats de maturité gymnasiale (RRM)** qui prévoyait, à l'échelle suisse, le passage d'une maturité par type à une maturité à options. Ce nouveau modèle favorise le développement de compétences transversales chez les élèves et leur

permet de se doter, en fonction de leurs intérêts et de leurs points forts, d'un profil de formation qui leur est propre.

Depuis l'an 2000, l'**autonomie partielle** des gymnases est progressivement devenue une réalité. Depuis 2005, les gymnases du canton exercent leurs activités sur la base de conventions de prestations et de budgets globaux. Cette autonomie nouvellement acquise leur permet de prendre eux-mêmes les décisions qui les concernent en matière de personnel et de finances. De plus, ils disposent d'une latitude pour satisfaire aux exigences de développement de l'école et de la qualité prescrites par le canton et peuvent ainsi mettre en place des solutions adaptées à leur établissement.

Le **plan d'études cantonal pour la formation gymnasiale** constitue la base de l'enseignement dispensé dans les gymnases. Entré en vigueur en 2006 dans la partie germanophone du canton et en 2007 dans la partie francophone, il fonde l'enseignement sur les mêmes objectifs et les mêmes contenus: le canton franchit ainsi une nouvelle étape vers la comparabilité des certificats tout en laissant aux gymnases une certaine liberté dans l'organisation de la formation.

La qualité des certificats de maturité est évaluée par la **Commission cantonale de maturité** qui, au travers de ses directives sur les examens de maturité et des experts et expertes qu'elle emploie pour les examens, veille à la comparabilité des exigences dans l'ensemble des gymnases bernois.

Quelles conclusions les études émettent-elles à propos des gymnases bernois?

Différentes études et enquêtes menées ces dernières années renvoient une image positive du canton de Berne: la formation dispensée dans les gymnases bernois affiche un niveau de qualité élevé. Elle permet aux élèves d'acquérir la **culture générale** nécessaire, stimule le **développement de leur personnalité** et leur assure la **maturité requise pour entreprendre des études**. Les titulaires du certificat de maturité se sentent en outre bien préparés à entrer dans l'enseignement supérieur. Même après avoir débuté leurs études, ils jettent un regard positif sur la formation qu'ils ont reçue au gymnase.

La **structure même de la formation** (formation en trois années) défavorise cependant les élèves bernois lors des tests de compétences menés à l'échelle intercantonale. La disparité des résultats obtenus par les différentes classes et écoles aux tests de compétences réalisés dans le cadre d'EVAMAR II laisse par ailleurs apparaître une nécessité d'établir une certaine comparabilité des performances dans le canton de Berne.

Quel est l'avenir du gymnase?

Une discussion sur le profil d'exigences de la filière gymnasiale et la position qu'elle occupe dans le paysage de la formation doit avoir lieu avec l'ensemble des acteurs et actrices de la filière. Certaines **pistes de travail** ont été évoquées:

Le gymnase doit se doter d'un **profil** clair et affirmé pour pouvoir se démarquer des autres filières du secondaire II et mieux se positionner face à elles. Cette étape nécessite qu'une communication plus soutenue soit mise en place aussi bien en interne qu'en externe.

La **transition** entre la filière gymnasiale et l'enseignement supérieur doit être optimisée. Cela suppose un dialogue continu entre les deux partenaires de formation, une plus forte présence des hautes écoles dans les gymnases et la définition de compétences de base dans les disciplines particulièrement importantes pour la poursuite d'études.

Les gymnases s'attachent, dans le cadre des prescriptions cantonales et du programme de qualité qui leur est propre, à améliorer en permanence la **qualité** de la formation qu'ils dispensent. En ce sens, ils privilégient différentes formes de collaboration qui visent la conduite d'épreuves communes et la définition de critères d'évaluation unifiés. A compter de 2010, des groupes d'enseignants et d'enseignantes mettront en place ensemble des travaux comparatifs ce qui permettra de réaliser un bilan du niveau des différentes classes et écoles et ainsi de contribuer au développement de la qualité.

La filière gymnasiale doit s'adresser à **l'ensemble des jeunes** et présenter aussi un attrait pour les garçons et les adolescents issus de familles à faible niveau d'instruction. C'est pourquoi il est nécessaire de revoir la procédure de passage qui conduit au gymnase et d'évaluer la possibilité d'élargir l'éventail d'options spécifiques et complémentaires. Parallèlement, une information ciblée et anticipée des élèves devrait permettre d'éviter que le choix du profil de formation au gymnase n'obéisse à des stéréotypes de genre.

Remarque

Le présent rapport s'adresse à un public initié. Les lecteurs et lectrices qui souhaitent prendre rapidement connaissance de son contenu peuvent consulter les encadrés colorés situés en fin de chapitres, qui en synthétisent chaque fois les principales informations.



2. Le gymnase aujourd'hui: faits et chiffres

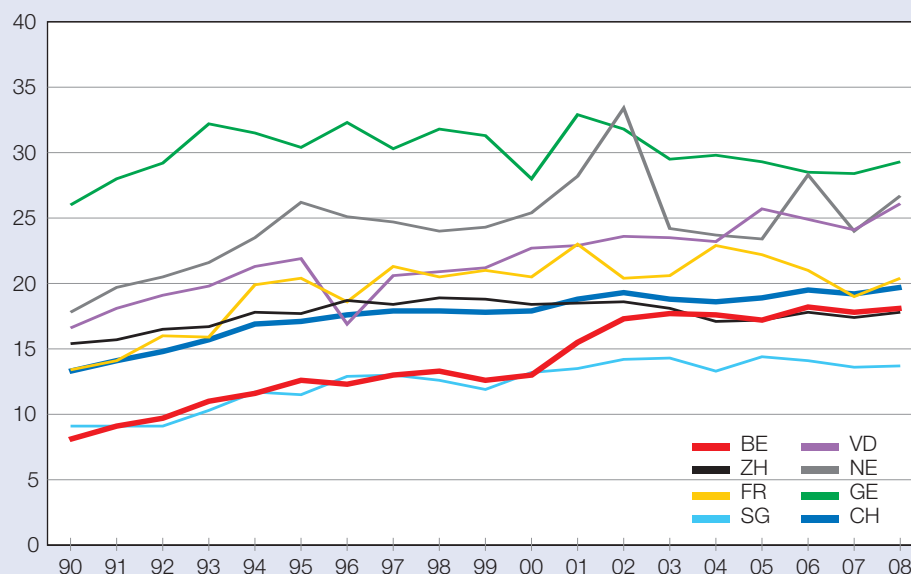
Ce chapitre montre, au moyen de chiffres représentatifs, l'évolution suivie par le canton de Berne dans le domaine de la formation gymnasiale et présente la situation actuelle. L'évolution du taux de maturité gymnasiale à Berne et dans d'autres cantons, la proportion de filles et de garçons au gymnase et leur répartition dans les différentes filières de formation du secondaire II sont ainsi successivement analysées. La fin de ce chapitre décrit et étudie, sur la base d'indicateurs-clés, l'évolution des coûts de la formation gymnasiale en Suisse.

2.1 Le taux de maturité gymnasiale¹ en comparaison intercantonale

La proportion d'une classe d'âge obtenant la maturité gymnasiale n'a cessé de progresser ces dernières années. Cette progression est notamment due à la suppression des écoles normales à la fin du siècle dernier. Alors que dans les années 90, moins de 10% des élèves obtenaient une maturité gymnasiale, cette proportion s'établit aujourd'hui autour de 20%. Le canton de Berne se situe néanmoins encore légèrement au-dessous de la moyenne suisse. Le graphique A montre également que les grands cantons romands laissent apparaître des valeurs nettement supérieures à la moyenne tandis que la courbe du canton de Zurich oscille entre 15 et 20% depuis les années 90. Les petits cantons ruraux de Suisse centrale présentent les valeurs les plus faibles (p. ex. en 2007, Obwald atteint 11,2%, Nidwald 15,1% et Schwyz 16,2%).

A. Evolution du taux de maturité gymnasiale dans sept grands cantons

Le taux de maturité gymnasiale dans le canton de Berne est passé d'un niveau faible à un niveau moyen à la faveur de la tertiarisation de la formation des enseignants et des enseignantes au tournant de ce siècle.



Source: Office fédéral de la statistique, indicateurs des hautes écoles

¹ Le taux de maturité gymnasiale exprimé en pour-cent correspond à la proportion des personnes de 19 ans obtenant une maturité gymnasiale.

2.2 Evolution de la proportion des garçons et des filles dans les gymnases bernois

La proportion de personnes titulaires d'une maturité gymnasiale n'a cessé de croître ces trente dernières années dans le canton de Berne. Alors qu'en 1980, 7% d'une classe d'âge obtenaient la maturité gymnasiale, ils étaient en 2008 17,8% à décrocher ce certificat. Cette forte augmentation est liée à l'ouverture dont a fait preuve le gymnase à l'égard de l'ensemble des couches de la population, et ce dès les années 70.

Le graphique B montre aussi que depuis une trentaine d'années, le gymnase s'est peu à peu imposé comme une offre de formation attractive pour les filles au secondaire II. Entre 1980 et 2008, le taux de maturité a progressé d'environ 18 points chez les filles, contre 5 points seulement chez les garçons. Pour la première fois en 1995, les filles ont d'ailleurs été plus nombreuses que leurs camarades masculins à obtenir leur certificat. A la fin des années 90, la part des filles a fortement progressé en raison de la suppression des écoles normales jusqu'à représenter, en 2008, déjà 58% des élèves des gymnases bernois.

B. Taux de maturité gymnasiale dans le canton de Berne par sexe

Depuis la seconde moitié des années 90, les filles sont plus nombreuses que les garçons à obtenir une maturité gymnasiale. La forte progression observée à compter de 2002 est imputable à la suppression des écoles normales.



Source: Office fédéral de la statistique, indicateurs des hautes écoles

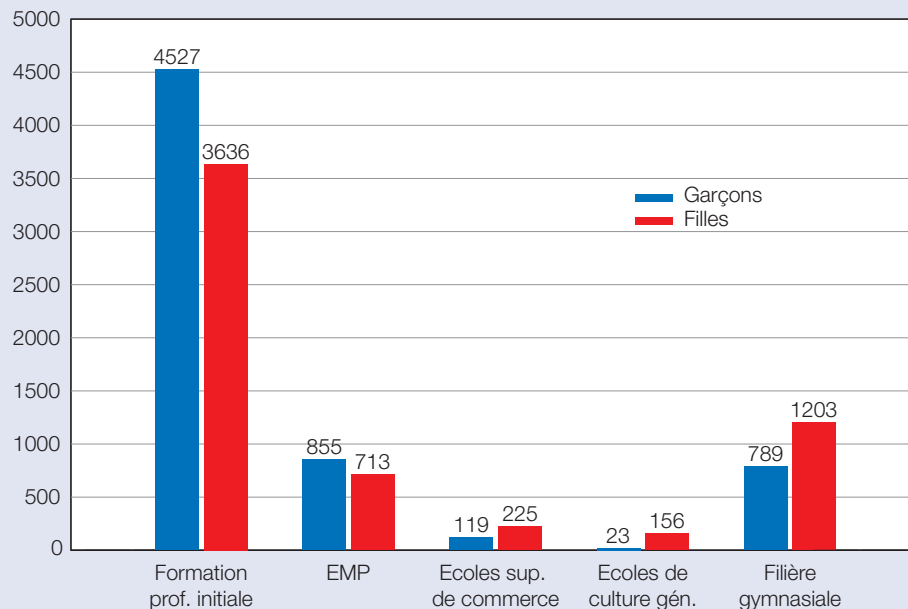
2.3 Diplômes au secondaire II

Si l'on compare le nombre des titulaires masculins du certificat de maturité professionnelle avec celui des titulaires masculins de la maturité gymnasiale, on parvient quasiment à l'équilibre (855 contre 789). Il en va tout autrement pour les filles: elles sont en effet seulement 713 à avoir obtenu une maturité professionnelle contre 1203 à avoir obtenu une maturité gymnasiale. Au total, si l'on fait la somme des titulaires d'une maturité professionnelle et des titulaires d'une maturité gymnasiale, on constate que les filles sont bien plus nombreuses à obtenir leur passeport pour une haute école.

La différence entre les sexes est encore plus flagrante lorsque l'on observe la situation dans les autres écoles moyennes. Les filles représentent en effet 65% des diplômés des

C. Diplômes au secondaire II en 2008 par type de diplôme et par sexe

Les écoles à temps plein (gymnase, école de culture générale, école supérieure de commerce) sont plus attractives pour les filles que pour les garçons. On observe l'inverse pour la formation professionnelle initiale. La légère prédominance des garçons dans les écoles de maturité professionnelle ne suffit pas à compenser leur sous-représentation parmi les diplômés des écoles moyennes.



Source: Bildungsplanung und Evaluation [BiEv], Statistiques de la formation, Berne 2008

écoles supérieures de commerce et 87% des diplômés des écoles de culture générale. Dans l'ensemble, si l'on considère la répartition des sexes dans les gymnases, les écoles de maturité professionnelle, les écoles de culture générale et les écoles supérieures de commerce, les filles comptent pour environ 56% des diplômés des écoles à temps plein (gymnases, ESC et ECG) et des écoles de maturité professionnelle.

Les données sont exactement contraires dans le domaine de la formation professionnelle initiale puisque les garçons y obtiennent 55% des diplômes délivrés. Ces chiffres montrent qu'une formation dispensée à temps plein à l'école (gymnase, école de culture générale, école supérieure de commerce) est attractive pour les filles alors que les garçons préfèrent se tourner vers la formation professionnelle initiale.² Il convient néanmoins de mentionner que le système éducatif suisse permet d'obtenir un diplôme de niveau tertiaire via la formation professionnelle supérieure (écoles supérieures, examens professionnels et professionnels supérieurs fédéraux) sans que le candidat ou la candidate doive disposer préalablement d'une maturité gymnasiale ou d'un titre d'une école moyenne. Des voies intéressantes s'ouvrent donc également aux garçons qui ne disposent pas d'un certificat d'école moyenne.

Tentative d'explication de la féminisation du secondaire II

La question de la féminisation grandissante au secondaire II mériterait une analyse approfondie que nous ne conduisons pas dans le cadre du présent rapport. Revenons néanmoins sur deux aspects: on remarque que l'orientation a lieu assez tôt dans la scolarité. A l'âge considéré comme décisif pour le passage au secondaire II (entre 10 et 14 ans), les filles sont généralement plus motivées et font preuve d'une plus grande adaptabilité que les garçons. En outre, elles semblent avoir plus de facilités à se plier aux exigences sociales et comportementales (compétences sociales et attitude face au travail et à l'apprentissage).

² Cf. point 5.2.1.

Parallèlement, les garçons ont tendance à être défavorisés lors de la procédure de sélection au secondaire I. On remarque enfin que la part des garçons quittant le gymnase sans obtenir le certificat de maturité est plus élevée que celle des filles.

Les disparités observées entre les garçons et les filles au secondaire II résultent sans aucun doute de la conjugaison de facteurs à la fois individuels et supra-individuels. Des études montrent que les penchants et les intérêts des garçons et des filles divergent fortement, y compris leur aptitude à reconnaître leurs forces et leurs faiblesses. Si l'on prend l'exemple des disciplines comme les langues et la physique, on s'aperçoit qu'en Suisse plus que dans d'autres pays européens, les représentations stéréotypées et les préjugés ont la dent dure. Alors que les filles montrent peu d'intérêt pour la physique en Suisse allemande, les garçons ne sont pas attirés par le français (Herzog, Labudde, Neuenschwander, 1998). Le fait que ces représentations et ces préjugés n'aient que peu évolué ces vingt dernières années devrait donner à réfléchir. Au lieu de déplorer la féminisation de la formation sur le ton de la polémique et de prôner la réhabilitation de «jeux de combat» pour les garçons³, on ferait bien mieux d'accorder plus d'attention à la question des genres et de leur rôle dans le système éducatif suisse, à la fois au niveau de la recherche et de la pratique. Dans ce contexte, il est évident que les «recommandations en vue de l'égalité de l'homme et de la femme dans le domaine de l'enseignement et de l'éducation» formulées par la CDIP en 1993 sont toujours d'actualité (Grossenbacher, 2006: p. 9–13).

2.4 Evolution des options spécifiques

Les effectifs de garçons et de filles dans chacune des options spécifiques donnent des informations précieuses sur l'évolution de la filière gymnasiale. Les options spécifiques connaissent en effet des mutations diverses depuis l'an 2000: alors que l'option philosophie/pédagogie/psychologie a triplé ses effectifs depuis lors, les options telles que l'anglais, le latin, le grec et le russe sont en perte de vitesse. Les options physique et applications des mathématiques ainsi qu'économie et droit n'ont quant à elles connu que de faibles variations de leur effectifs. Le graphique D montre l'évolution des effectifs d'élèves de 12^e année dans les différentes options spécifiques.

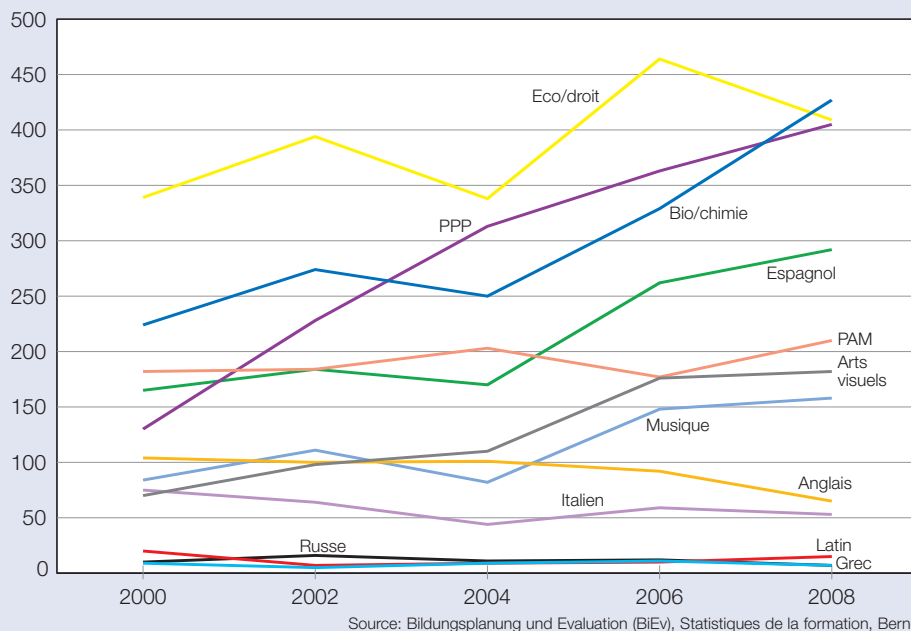
Pour pouvoir garantir la pérennité de son offre complète d'options spécifiques tant en sciences humaines et sociales qu'en sciences expérimentales ou dans le domaine artistique, le gymnase doit redynamiser celles qui enregistrent un recul ou une stabilisation de leurs effectifs. Mieux informer les élèves et accroître leur motivation dès le secondaire I pourrait constituer une piste intéressante. Le choix de l'option spécifique, qu'il s'agisse du latin ou de la physique et applications des mathématiques, ne doit pas intervenir sans information spécifique préalable. Il est important dès lors qu'une collaboration soit mise en place entre les enseignants et enseignantes des écoles secondaires et des gymnases.

La répartition des filles et des garçons dans les différentes options spécifiques mérite quelques commentaires. Elle a peu évolué depuis 2002 et reste conforme aux stéréotypes en la matière depuis le tournant du siècle: alors que la proportion de filles dans l'option physique et applications des mathématiques est inférieure à 25%, les garçons représentent moins d'un tiers des effectifs dans les options philosophie/pédagogie/psychologie, arts visuels et espagnol.

³ Cf. l'article *Buben sind die Dummen* paru dans le magazine *Beobachter*, daté du 1^{er} mai 2009. L'article *Die Jungen-falle* paru dans le magazine *Tagesspiegel* daté du 3 juin 2009 livre une analyse plus différenciée de la situation. www.tagesspiegel.de/magazin/wissen/Jungen-Jungenkrise;art304,2813775 (en allemand – dernière visite le 30 septembre 2009).

D. Evolution des effectifs d'élèves dans les différentes options spécifiques depuis 2000

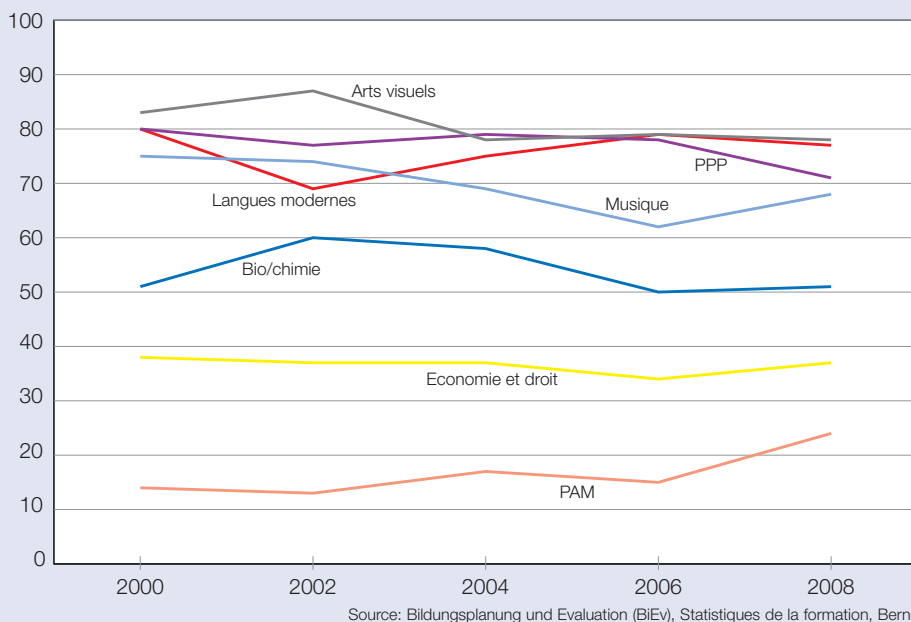
Le graphique montre l'évolution des effectifs d'élèves de 12^e année dans les différentes options spécifiques depuis 2000. L'option philosophie/pédagogie/psychologie est devenue la troisième option la plus choisie. Dans le même temps, les options linguistiques, hormis l'espagnol, ont fortement perdu de leur importance (voir glossaire en annexe B pour connaître la signification des abréviations utilisées dans le graphique).



Dans l'option physique et applications de mathématiques, les filles représentaient environ 15% des effectifs entre 2000 et 2006, une proportion passée à 24% en 2008. Dans l'option philosophie/pédagogie/psychologie, la proportion des garçons oscille entre 20 et 30% depuis 2000 tandis qu'en arts visuels et en musique, elle s'établit respectivement autour de 20 et 30% des effectifs. La répartition des filles et des garçons est relativement

E. Evolution de la proportion de filles par option spécifique en pourcent

La répartition des filles et des garçons dans les différentes options spécifiques est conforme aux stéréotypes de genre. Cette répartition est relativement constante depuis 2000 (voir glossaire en annexe B pour connaître la signification des abréviations utilisées dans le graphique).



équilibrée dans l'option biologie et chimie: alors qu'en 2001, les filles représentaient 59% des élèves inscrits dans cette option, le rapport est d'environ 50–50 depuis ces dernières années. La proportion des filles dans l'option économie et droit est constante à 37% environ. Les options linguistiques rassemblent d'une manière générale plus de filles que de garçons.⁴

Ces chiffres montrent que la féminisation n'est pas un phénomène qui touche l'ensemble de la filière gymnasiale. L'augmentation de la proportion de filles au gymnase est liée à la forte progression de certains profils de formation. Ainsi l'option philosophie/pédagogie/psychologie, qui a triplé ses effectifs entre 2000 et 2008 tout en conservant une proportion de filles autour de 80%, joue un rôle essentiel dans cette progression. Cela est valable aussi pour les arts visuels et, dans une moindre mesure, pour la musique.

La répartition des garçons et des filles dans les différentes options spécifiques montre que l'extension de l'offre d'options spécifiques intervenue dans le cadre de la mise en œuvre du nouveau RRM a surtout satisfait les intérêts des filles. Il reste à examiner si un élargissement de l'éventail des disciplines proposées dans le cadre des branches obligatoires à option pourrait permettre au gymnase de mieux répondre aux attentes des garçons.⁵

Le graphique E montre en outre que la répartition filles-garçons dans les différentes options spécifiques n'a pas foncièrement évolué ces dernières années. Les filles comme les garçons semblent choisir leur option spécifique en obéissant à des modèles stéréotypés. Il est souhaitable que des efforts soient entrepris pour sensibiliser les élèves comme les enseignants et les enseignantes à cette problématique.⁶

2.5 Evolution des coûts de la filière gymnasiale

Outre l'évolution du taux de maturité gymnasiale, la proportion de filles et de garçons au gymnase et leur répartition dans les différentes options spécifiques, les indicateurs financiers sont également importants pour rendre compte de la voie suivie par la formation gymnasiale.

Il est intéressant d'observer la transformation générale des dépenses de formation. Considérant l'ensemble des degrés, on constate qu'à l'échelle suisse, ce sont les dépenses pour le degré tertiaire qui ont augmenté le plus fortement, suivies de loin par celles engagées pour l'école obligatoire. Depuis 1990, correction faite de l'inflation, ce sont les moyens consacrés au secondaire II qui ont le moins progressé. A l'intérieur de secondaire II, comparé à la formation professionnelle, le gymnase a connu la plus faible augmentation de coûts, enregistrant une hausse de 5% seulement (voir graphique F).

Les dépenses de formation ont progressé au début des années 90 avant de diminuer au milieu de la décennie. Les gymnases ont été particulièrement concernés par ce recul. Depuis la fin des années 90, les coûts sont à nouveau en hausse, cette poussée touchant tous les degrés de formation. Les modifications constatées en termes de valeurs absolues peuvent peut-être s'expliquer par des variations au niveau des effectifs d'élèves à certains degrés d'enseignement. C'est pourquoi l'évolution des dépenses par élève est plus représentative de la situation (voir graphique G).

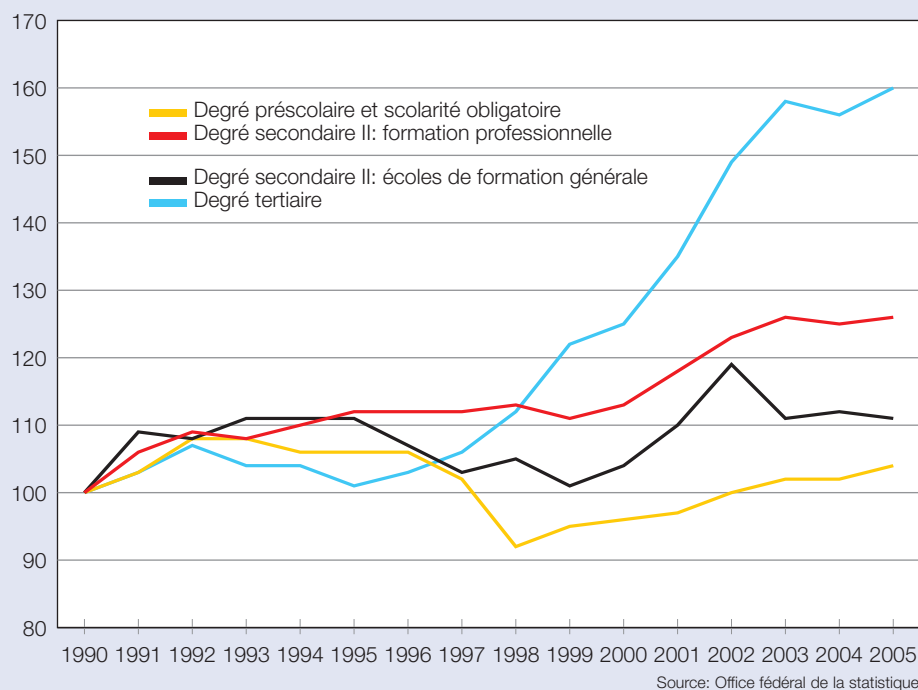
⁴ Ce graphique ne présente pas la proportion dans les langues anciennes en raison du faible nombre d'élèves suivant ces options. Depuis 2000, les filles y représentent en moyenne deux tiers des effectifs.

⁵ Cf. le point 5.1 concernant l'enquête EVAMAR I.

⁶ En comparaison internationale, la Suisse possède l'une des plus faibles proportions de femmes parmi ses diplômés du degré tertiaire en sciences expérimentales, en mathématiques et en technique (17%). En lançant l'initiative «Encouragement de la relève dans les domaines des sciences naturelles, des mathématiques et de la technologie (SMT)», le Département fédéral de l'économie a mis en place des projets ciblés d'encouragement de la relève afin d'inciter les jeunes filles et les jeunes hommes à s'orienter vers ces branches:
www.evd.admin.ch/themen/00533/01027/index.html?lang=fr (dernière visite le 15 octobre 2009).

F. Dépenses publiques de formation par degré d'enseignement et par année scolaire (évolution indexée)

A l'échelle suisse, les coûts de la formation gymnasiale, correction faite de l'inflation, n'ont augmenté que d'environ 5% depuis 1990, ce qui constitue la plus faible hausse parmi l'ensemble des degrés de formation.



Coûts par élève

Tous degrés confondus, les coûts annuels effectifs par élève s'élevaient à 28'638 francs en 1995 et à 24'629 francs en 2006 en Suisse. En valeur absolue, les coûts par élèves ont donc diminué de 13,8% en dix ans. L'inflation n'est pas prise en compte dans ces chiffres.⁷ Dans le canton de Berne, l'évolution est similaire même si elle est moins prononcée car les dépenses par élève au gymnase étaient déjà relativement faibles dans la première moitié des années 90, atteignant 24'284 francs en 1993.⁸ Pour tenir compte de l'inflation, ces dépenses auraient dû s'élever à 27'096 francs en 2006. Or, elles se montaient, cette année-là, à 23'740 francs seulement.⁹ Ainsi donc, correction faite de l'inflation, les dépenses de formation par élève au gymnase sont de 12,4% inférieures à celles de 1993.

Dans le canton de Berne, on doit aussi prendre en compte le fait que la formation gymnasiale est passée de quatre années de scolarité post-obligatoire dans les années 90 à trois récemment. Ramenés au niveau des prix de 2006, les coûts engendrés par la filière gymnasiale post-obligatoire se seraient élevés à 108'000 francs par élève au milieu des années 90. Or, en 2006 justement, ces coûts se chiffraient à 71'000 francs par élève, ce qui correspond à une diminution de plus de 30% des dépenses.

⁷ Les dépenses de formation constituent la somme des dépenses suivantes:

- traitements du corps enseignant
- traitements des autres collaborateurs et collaboratrices
- coûts des biens, services et marchandises
- autres dépenses courantes
- compte des investissements, dépenses.

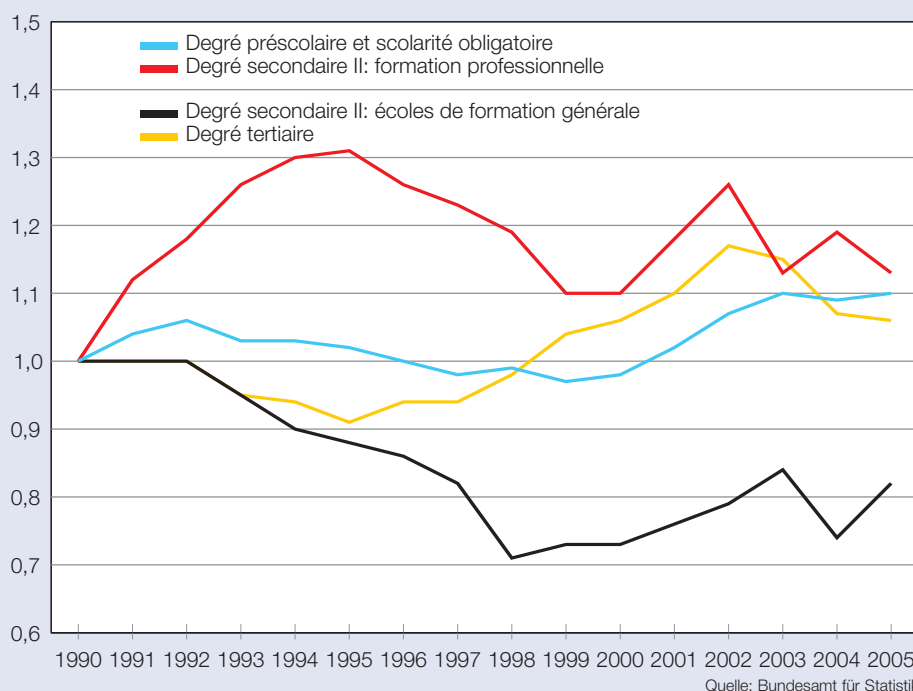
Valeur établie par la Conférence des directrices et directeurs de gymnases suisses (CDGS).

⁸ Direction de l'instruction publique du canton de Berne, *L'école bernoise en chiffres*, 1994.

⁹ Rapport accompagnant l'arrêté du Grand Conseil relatif au subventionnement des écoles moyennes privées

G. Dépenses publiques de formation par personne en formation et par année scolaire (évolution indexée)

A l'échelle suisse, les dépenses par personne en formation ont diminué de 20% pour les gymnases; les autres degrés de formation ont en revanche enregistré une progression comprise entre 10 et 20%



Dans le canton de Berne, ce recul des dépenses peut s'expliquer par les facteurs suivants:

1. Raccourcissement de la durée de la formation gymnasiale de quatre à trois ans (économie d'environ 25%),
2. Augmentation du programme d'enseignement obligatoire de 22 à 23 leçons et introduction de la leçon de décharge pour les maîtres et maîtresses de classe (économie d'environ 3%),
3. Amélioration de l'efficacité grâce à différents trains de mesures d'économie et au regroupement des écoles (économie d'environ 5%).

Les points à retenir pour le canton de Berne

La proportion d'élèves suivant une formation gymnasiale a fortement progressé ces dernières années dans le canton de Berne. Grâce à l'ouverture sociale des gymnases et à la tertiarisation de la formation des enseignants et des enseignantes, de plus en plus de filles sont entrées au gymnase. En 2008, elles représentaient même 58% des effectifs. De grandes disparités entre filles et garçons sont constatées dans le choix de l'option spécifique: alors que la proportion de garçons dans l'option philosophie/pédagogie/psychologie s'établit actuellement autour de 30%, celle des filles dans l'option physique et applications des mathématiques s'élève à 24%. Au vu de ces chiffres, il convient de réfléchir sur la manière de satisfaire à la fois les intérêts des garçons et des filles en aménageant l'éventail d'options proposées et d'enrayer les mécanismes de stéréotypie qui s'enclenchent au moment du choix du profil de formation mais aussi durant l'enseignement. On remarque par ailleurs que la formation en école moyenne attire plus les filles que les garçons qui choisissent actuellement plutôt la voie de la formation professionnelle initiale et de la formation professionnelle

supérieure (écoles supérieures, examens professionnels supérieurs). Se pose la question de savoir dans quelle mesure les critères de sélection appliqués lors des passages au secondaire I puis au secondaire II influencent l'orientation choisie par les élèves.

Les réformes de la filière gymnasiale ont conduit à une réduction sensible des coûts depuis le milieu des années 90. En 2006, les coûts effectifs pour un élève au gymnase étaient, correction faite de l'inflation, inférieurs d'environ 12% à ceux de 1993. Alors que le nombre d'élèves au gymnase a progressé, les coûts totaux ont diminué. Dans le canton de Berne, plusieurs mesures d'économie ont été appliquées à la filière gymnasiale. Du fait de cette évolution, les infrastructures de nombreux établissements ont atteint leur limite d'exploitation. Si de nouvelles économies devaient être réalisées, elles auraient des conséquences très néfastes sur la qualité de la formation. Les gymnases devraient d'une part réduire l'éventail de disciplines proposées et d'autre part, limiter leurs offres d'encadrement et de soutien individuels.



3. La formation gymnasiale en Suisse et dans les pays voisins

Ce chapitre établit un comparatif intercantonal entre les différentes formes d'organisation de la filière gymnasiale et porte un regard sur les modèles de formation gymnasiale dans les pays limitrophes.

3.1 La formation gymnasiale en Suisse: comparaison structurelle

Canton	Organisation du secondaire I	Durée du gymnase	Début des options spécifique et complémentaire	Particularités
Berne (partie germano-phonie)	Secondaire I avec des classes spéciales préparant à la maturité et des classes secondaires prévoyant des leçons supplémentaires pour la préparation aux écoles moyennes Enseignement gymnasial à compter de la 9 ^e année dispensé à l'école secondaire ou au gymnase (selon le choix de la commune)	Filière gymnasiale en 4 ans à partir de la 9 ^e année mais une grande proportion des élèves fréquente seulement le gymnase pendant 3 ans après la scolarité obligatoire	Option spécifique à partir de la 10 ^e année Option complémentaire à partir de la 11 ^e année	
Berne (partie franco-phonie)	Secondaire I avec une section préparant aux écoles de maturité de la 7 ^e à la 9 ^e année	3 ans à partir de la 10 ^e année	Option spécifique à partir de la 10 ^e année Option complémentaire à partir de la 11 ^e année	
Zurich	Prégymnase («Untergymnasium») à partir de la 7 ^e année ou école secondaire en 7 ^e et 8 ^e années puis 9 ^e année en gymnase	4 ans à partir de la 9 ^e année	Début des options spécifique et complémentaire selon les plans d'études des écoles	Plus de 60% des élèves fréquentent le prégymnase
St-Gall	Ecole secondaire en 7 ^e et 8 ^e années puis 9 ^e année en gymnase	4 ans à partir de la 9 ^e année	Option spécifique à partir de la 9 ^e année Option complémentaire à partir de la 12 ^e année	
Lucerne	Prégymnase («Untergymnasium») ou école secondaire en 7 ^e et 8 ^e années puis 9 ^e année en gymnase	4 ans à partir de la 9 ^e année	Option spécifique à partir de la 9 ^e année (différences selon les options et les écoles) Option complémentaire à partir de la 11 ^e année	

Argovie	Secondaire I avec section pré-gymnasiale («Bezirksschule» qui est une école à exigences étendues de la 6 ^e à la 9 ^e)	4 ans à partir de la 10 ^e année	Option spécifique à partir de la 12 ^e année Option complémentaire à partir de la 13 ^e année (plus une autre option, «Akzentfach», de la 10 ^e à la 11 ^e année)	L'«Akzentfach» prépare à l'option spécifique. 13 années d'école pour atteindre la maturité
Fribourg	Secondaire I avec section pré-gymnasiale de la 7 ^e à la 9 ^e année	4 ans à partir de la 10 ^e année	Option spécifique à partir de la 11 ^e année Option complémentaire à partir de la 12 ^e année	13 années d'école pour atteindre la maturité
Vaud	Voie secondaire de baccalauréat (VSB) de la 7 ^e à la 9 ^e année	3 ans à partir de la 10 ^e année	Option spécifique à partir de la 10 ^e année Option complémentaire en 12 ^e année	
Genève	Cycle d'orientation (avec différentes variantes) de la 7 ^e à la 9 ^e année	4 ans à partir de la 10 ^e année	Option spécifique à partir de la 11 ^e année Option complémentaire à partir de la 12 ^e année	13 années d'école pour atteindre la maturité

Cet aperçu de la situation au-delà des limites cantonales montre que les cantons organisent de manières très diverses leurs degrés secondaires I et II.¹⁰ De même, les conditions pour passer de l'école obligatoire au gymnase diffèrent d'un canton à l'autre. Les actions entreprises dans le but d'harmoniser le degré secondaire I (HarmoS) devraient permettre un certain rapprochement sur ce point. Alors que le nouveau plan d'études germanophone, le Lehrplan 21, devrait constituer une grande étape vers l'uniformisation du degré secondaire I au niveau des contenus de l'enseignement, des disparités continueront à exister en Suisse s'agissant de la filière gymnasiale tant dans les structures d'organisation que dans les contenus. La différence la plus frappante réside dans sa durée: tandis que certains cantons comme Zurich, Lucerne et Soleure ont opté pour un «gymnase longue durée», Berne et les cantons francophones de Neuchâtel, de Vaud et du Jura proposent un cursus qui permet la fréquentation du gymnase pour les trois dernières années seulement.

Les points à retenir pour le canton de Berne

La comparaison menée entre les différents cantons au niveau des structures de la filière gymnasiale permet de tirer deux conclusions:

- seule la partie germanophone du canton de Berne dispose de plusieurs modèles d'organisation de l'enseignement gymnasial en 9^e année;¹¹
- en Suisse alémanique, hormis dans le canton de Berne, tous les élèves fréquentent le gymnase pendant quatre années au moins.

Une analyse approfondie des possibilités d'organisation de la 9^e année est présentée au chapitre 6.1.

¹⁰ Cf. le rapport final de la Plateforme Gymnase, p. 14 ss.

¹¹ Cette remarque s'applique également à l'échelle suisse, Berne étant le seul canton à proposer différents modèles à ce niveau.

3.2 La formation gymnasiale en Allemagne

Le système éducatif allemand est également fortement empreint de fédéralisme: les écoles de formation générale (école obligatoire, secondaires I et II) relèvent de la compétence des Länder, tant du point de vue de la législation les régissant que de leur administration. La conférence permanente des ministres de l'Education (Ständige Konferenz der Kultusminister [KMK]), rattachée aux Länder, joue un rôle similaire à notre Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP): elle permet de coordonner les politiques des Länder et d'instaurer une collaboration.

Introduction de standards

Ces cinq dernières années, suite au «choc PISA», l'Allemagne a opéré une réforme de fond de sa formation gymnasiale (Dreyer, 2007: p. 115): la plupart des Länder en ont réduit la durée de 9 à 8 ans.¹² De plus, des standards ont été introduits au niveau national (cf. analyse de Huber, Späni, Schmellentin, Criblez, 2006: p. 9 ss). La durée de la formation des élèves en gymnase reste toutefois en moyenne deux fois plus longue qu'en Suisse.

Depuis les années 90, tous les Länder, à l'exception de la Rhénanie-Palatinat, ont mis en place un *Abitur*¹³ commun sur leur territoire. Malgré les critiques parfois violentes quant à l'efficacité d'examens centralisés, les efforts en faveur d'une harmonisation ont été poursuivis: les cinq Länder de Bavière, du Bade-Wurtemberg, de la Thuringe, de la Saxe et de la Saxe-Anhalt organiseront à compter de 2012 un examen commun en allemand et en mathématiques. On parle de «*Südbi*» ou *Abitur* du sud. Les responsables de la formation indiquent que cela ne constitue qu'une première étape dans la démarche d'uniformisation. Des examens communs sont également prévus dans d'autres disciplines.¹⁴

Taux de maturité gymnasiale

A l'échelle nationale, 31%¹⁵ d'une classe d'âge obtient l'*Abitur* (avec de grandes disparités entre les Länder).¹⁶ Ce chiffre se situe au-dessous de la moyenne des pays de l'OCDE qui s'élève à 50%. Il faut noter à cet égard que l'Allemagne, comme la Suisse, dispose, parallèlement à la filière gymnasiale, d'une voie professionnelle. Cela peut expliquer pourquoi la part des élèves en gymnase est relativement faible en comparaison internationale.

Accès à l'enseignement supérieur

En Allemagne également, le but de la formation gymnasiale est de donner aux élèves la maturité et les capacités suffisantes pour entreprendre des études. Pourtant, le libre accès aux études n'est aujourd'hui plus garanti pour l'ensemble des disciplines. A l'échelle nationale, une filière d'études sur deux est soumise au numerus clausus. Pour obtenir leur place dans la filière visée, les étudiants doivent ainsi poser leur candidature auprès de l'école ou de l'Université qui la gère et opère ensuite une sélection selon ses propres critères (notes à l'*Abitur*, temps d'attente, expérience professionnelle, test d'aptitude, etc.). Pour les filières très prisées et très sélectives telles que la médecine ou la pharmacie, un bureau national,

¹² En Allemagne, la formation gymnasiale débute généralement en 5^e année.

¹³ L'*Abitur* sanctionne les études gymnasiales en Allemagne au même titre que la maturité en Suisse.

¹⁴ Cf. l'article *Schul-Separatisten: Fünf Bundesländer planen gemeinsames «Südbi»* paru dans le magazine *Der Spiegel* daté du 14 avril 2008: www.spiegel.de/schulspiegel/wissen/0,1518,547311,00.html (en allemand – dernière visite le 14 septembre 2009).

¹⁵ Ce chiffre se base sur les données 2007 de la KMK.

¹⁶ Cf. l'étude annuelle de l'OCDE, *Education at a glance / Regards sur l'éducation*, dernière visite le 25 septembre 2009: www.oecd.org/dataoecd/52/9/37392156.pdf (en allemand) / www.oecd.org/document/52/0,3343,fr_2649_39263238_37329304_1_1_1_1,00.html#RM (présentation en français). On remarque que l'OCDE prend comme valeur de référence l'ensemble de tous les titres obtenus au secondaire II menant à l'enseignement tertiaire de type A. L'enseignement tertiaire de type B, qui progresse en Suisse, n'est donc pas pris en compte.

la *Zentralstelle für die Vergabe der Studienplätze (ZVS)*, est responsable de l'attribution des places d'études. Plus du tiers de l'ensemble des places disponibles en Allemagne est actuellement géré par ce bureau.

Un «nouveau» gymnase au Bade-Wurtemberg et en Bavière

Dans de nombreux Länder, la formation gymnasiale a subi un réaménagement à la fois au niveau de sa structure et de son contenu. Dans le Bade-Wurtemberg par exemple, parallèlement à l'introduction du gymnase en huit années en 2004–2005, les priorités ont été redéfinies: les programmes d'enseignement ont été réduits, les projets interdisciplinaires comme les projets d'école ont été renforcés, des standards ont été généralisés à toutes les disciplines et à tout le territoire afin d'assurer la comparabilité des exigences.

En Bavière, la réforme a également débuté en 2004–2005 avec pour priorité le renforcement de la formation générale, notamment des sciences expérimentales, ainsi que la création de deux nouvelles formes d'enseignement: un séminaire de projet portant sur l'orientation professionnelle et un séminaire propédeutique dans le domaine des sciences. Ces deux séminaires sont censés préparer au mieux les élèves à entrer dans le tertiaire.

Les points à retenir pour le canton de Berne

La principale différence entre l'Allemagne et le canton de Berne (et la Suisse en général) réside dans la durée relativement longue de la formation gymnasiale allemande, une durée qui ouvre toutes sortes de possibilités au niveau de l'enseignement. Les réformes de ces dernières années ont conduit à une réorganisation de la formation gymnasiale: les programmes d'enseignement ont été allégés et l'accent a été mis sur les compétences transversales. Comme le canton de Berne, les Länder de Bade-Wurtemberg et de Bavière ont prévu une certaine latitude dans leurs programmes afin que les élèves puissent se doter d'un profil qui leur est propre. On remarque cependant, qu'à la différence du canton de Berne et du reste de la Suisse, l'Allemagne a imposé la standardisation de nombreux éléments de sa formation gymnasiale.¹⁷

3.3 La formation gymnasiale en France

Le système éducatif français est l'exemple même de l'organisation centralisée. Dans toute la France, les mêmes jours et aux mêmes heures ont lieu les mêmes examens de maturité. Les critères d'admission, les plans d'études, les examens, les diplômes, l'organisation de l'année et les vacances scolaires sont définis de manière centralisée à Paris. Depuis les années 90, des réformes scolaires tentent de donner une plus grande autonomie aux régions et aux institutions.¹⁸

Au terme des neuf années de la scolarité obligatoire (école primaire puis collège), les élèves entrent au lycée qui offre toutes les filières du secondaire II. Notre gymnase correspond au lycée général. Durant la première année, tous les élèves suivent une formation

¹⁷ La filière gymnasiale autrichienne, qui n'est pas décrite en détail ici, est presque intégralement centralisée. Des standards ont été introduits pour l'ensemble du pays, tandis que pour l'année scolaire 2012–2013, la ministre de l'Éducation prévoit la mise en place d'une maturité unique. Le taux de titulaires de la maturité s'élève à environ 20% car l'Autriche, comme la Suisse, dispose d'une filière professionnelle très présente.

¹⁸ Michael Mönninger, *Vive le baccalauréat*, dans le journal *Die Zeit* du 24 mai 2005 (www.zeit.de/2005/09/B-Demo_Frankreich – en allemand – dernière visite le 25 septembre 2009): il est intéressant de constater dans cet article qu'une réforme de la maturité unique, le baccalauréat, s'est heurtée à la résistance des élèves. Pour ces derniers, il est impensable d'être évalués par leurs enseignants dans le cadre de la maturité. Cela irait pour eux à l'encontre du principe de la notation objective et anonyme propre au baccalauréat.

identique. En deuxième année, ils ont le choix entre trois séries qui leur donneront un profil: la série littéraire, la série économique et sociale et la série scientifique. A la fin de la troisième et dernière année, la terminale, ils passent l'examen du baccalauréat général.

Outre le lycée général, on trouve aussi le lycée technologique et le lycée professionnel qui dispensent la formation professionnelle et s'achèvent avec l'obtention d'un baccalauréat technologique ou d'un baccalauréat professionnel. Aujourd'hui, le taux d'accès au baccalauréat (toutes séries et voies confondues) s'élève à 65% d'une classe d'âge, dont 35% pour le baccalauréat général.¹⁹ On remarque aussi que la perméabilité entre les différentes sections du secondaire II est faible. Le baccalauréat général est le seul à offrir le libre accès à toutes les universités publiques. Des restrictions existent toutefois: «En théorie, chaque bachelier peut choisir la filière dans laquelle il souhaite étudier. En pratique néanmoins, il y a une forte corrélation entre le type de baccalauréat obtenu et la filière d'études fréquentée.» (Lauer, 2003: p. 10). A côté des universités publiques, on trouve les grandes écoles, des hautes écoles renommées et très sélectives qui forment notamment les élites de l'industrie et de la fonction publique. Ces écoles sont accessibles uniquement sur concours, qui peuvent être préparés en deux ou trois ans après le baccalauréat général dans des classes préparatoires rattachées à des lycées généraux.

Les points à retenir pour le canton de Berne

Contrairement au système suisse, le système français est égalitaire, très sélectif et peu perméable au niveau du secondaire II. La centralisation du pays, l'existence d'écoles d'élite et le manque de passerelles en sont les principales causes.

¹⁹ Les chiffres actuels concernant le baccalauréat sont disponibles sur le site Internet du ministère de l'Education nationale sous http://media.education.gouv.fr/file/06_juin/19/3/Baccalaureat-tableaux-statistiques_61193.pdf (dernière visite le 15 octobre 2009).



4. Pilotage des gymnase dans le canton de Berne

Ce chapitre décrit les principaux éléments de pilotage de la formation gymnasiale dans le canton de Berne. Il aborde d'une part les principes de la nouvelle gestion publique (NGP) appliqués par l'Etat et commente, d'autre part, les instruments fondamentaux de pilotage de la formation gymnasiale, à savoir le plan d'études cantonal germanophone (KLM) et le plan d'études cantonal francophone, la gestion de la qualité dans le cadre du processus de reporting-controlling et la Commission cantonale de maturité (CCM).

Dans le canton de Berne, le pilotage de la formation gymnasiale a fortement évolué. Alors que dans les années 1990, l'accent était mis sur l'autonomie des écoles, les milieux politiques ont exigé ces dernières années une meilleure comparabilité des contenus, du niveau d'exigences de l'enseignement gymnasial et des titres délivrés. Le système bernois répond à cette exigence dans le cadre de la nouvelle gestion publique (NGP) en définissant un cadre obligatoire et des marges de manœuvre pour les écoles et le corps enseignant.

Les objectifs du canton pour la qualité de la formation dispensée par les gymnases sont des objectifs supérieurs qui peuvent se résumer comme suit:

- Les connaissances générales et les compétences transversales acquises sont d'un niveau élevé.
- Les connaissances et les compétences acquises sous-tendent l'aptitude à entreprendre des études.
- La formation est dispensée dans un climat d'apprentissage stimulant.

Les écoles reçoivent une enveloppe globale pour l'accomplissement de leurs tâches. Des conventions de prestations qui contiennent des instructions supplémentaires, par exemple sur la gestion de la qualité ou sur les objectifs à atteindre, sont conclues avec les écoles sur cette base. A l'occasion d'un processus annuel de reporting-controlling, la Section des écoles moyennes de l'Office de l'enseignement secondaire du 2^e degré et de la formation professionnelle et les divers gymnases discutent du travail des écoles, du développement de la qualité et des résultats d'évaluation qui en découlent puis conviennent des objectifs pour l'année suivante et des mesures à prendre.

4.1 Le plan d'études cantonal germanophone

Les contenus et les objectifs de la formation gymnasiale sont définis dans un plan d'études uniforme pour chacune des deux régions linguistiques. Le plan d'études cantonal germanophone pour la formation gymnasiale (*Kantonaler Lehrplan Maturitätsausbildung [KLM]*), entré en vigueur en 2006 dans la région germanophone du canton, prévoit des contenus d'enseignement et des dispositions de promotion harmonisés et institue une grille horaire quasiment identique pour tous les établissements. Les premiers examens de maturité effectués selon ce nouveau plan d'études auront lieu en été 2010.

Avant l'élaboration du KLM, les 20 gymnases germanophones du canton de Berne disposaient de plans d'études et de réglementations sur les promotions très hétérogènes. La raison en est historique: à l'origine, les écoles n'étaient pas cantonales et n'avaient pas les mêmes priorités. La motion Rufer-Wüthrich adoptée par le Grand Conseil en 2002 demandait un plan d'études cantonal afin de garantir l'équivalence des formations gymnasiales.

«Au niveau de l'école de maturité, il faut fixer le niveau d'exigences et définir des orientations précises ou des plans d'études, qui soient valables pour tous les gymnases.»²⁰ La motion réclamait également que le niveau d'exigences pour le passage à l'enseignement gymnasial de 9^e année ou de 9^e en 10^e soit clairement défini.

L'élaboration du KLM à la suite de la motion Rufer-Wüthrich a bénéficié d'un large soutien: 146 membres du corps enseignant des gymnases et de l'école secondaire y ont contribué au sein de groupes disciplinaires. Ces groupes étaient conseillés par toutes les commissions et institutions œuvrant dans le domaine de la formation gymnasiale. La Commission cantonale de maturité avait été chargée d'analyser les plans d'études sous l'angle universitaire. Dans une expertise externe consacrée au travail effectué sur le plan d'études, Fritz Osterwalder de l'Institut de pédagogie et de pédagogie scolaire de l'Université de Berne voit dans le large soutien un élément positif. «Le plan d'études est né de la collaboration ouverte entre un nombre considérable de membres du corps enseignant exerçant dans diverses disciplines et écoles.» (Osterwalder, 2005 [résumé]: p. 24). L'élaboration des plans d'études cantonaux a permis aux enseignants et enseignantes de discipline de s'entendre avec leurs collègues sur des questions et des contenus centraux des disciplines en question.

Parties spécifiquement scolaires de la formation gymnasiale d'après le KLM

Outre les contenus disciplinaires et la grille horaire quasi-uniformes, le nouveau plan d'études octroie aussi une certaine liberté d'action aux écoles et au corps enseignant. Les groupes disciplinaires avaient pour mandat de concevoir les plans d'études de manière à ce que 80% environ du temps d'enseignement suffise à couvrir tous les objectifs obligatoires, le reste pouvant être consacré à approfondir ou compléter la matière.

De plus, les écoles ont pu définir librement les objectifs transversaux dans les domaines de l'interdisciplinarité, des technologies de l'information et de la communication ainsi que de la propédeutique scientifique. Pour atteindre ces objectifs transversaux et consolider certaines disciplines, les gymnases ont reçu des «leçons spécifiques». Ainsi, les unités d'enseignement interdisciplinaires élaborées par les écoles dans le cadre de la réforme RRM ont également pu être insérées dans le nouveau plan d'études cantonal. Cette démarche permettait aussi de garantir que les écoles utiliseraient de manière optimale les ressources offertes par leurs enseignants et enseignantes et l'infrastructure existante lors de la réalisation de ces objectifs.

Comparabilité des maturités gymnasiales et KLM

La raison essentielle de l'harmonisation des plans d'études gymnasiaux était la volonté d'améliorer la qualité des certificats de maturité délivrés par les gymnases bernois. Comme les premières maturités relevant du KLM ne seront délivrées qu'en 2010, il ne sera possible d'en commenter la qualité en se basant sur des données concrètes qu'après cette date.²¹ De premières conclusions provisoires peuvent cependant être tirées sur la base de l'expérience acquise au cours du déroulement et de la réalisation du projet:

Selon l'expertise effectuée par Fritz Osterwalder, la qualité du plan d'études cantonal est bonne. Il sied de noter d'après lui que «le plan d'études actuel va bien plus loin que ce qui était appelé 'plan d'études cadre' dans les discussions scientifiques sur le plan d'études ainsi que dans la pratique qui prévalait jusqu'alors en Suisse.» (Osterwalder, 2005 [résumé]: p. 3). Ce constat s'applique notamment aussi aux contenus disciplinaires prescrits: «La plupart des plans d'études disciplinaires sont à tel point précis dans leur contenu que l'on peut leur attribuer sans conteste le caractère de 'standards de contenu'.» (Osterwalder, 2005: p. 25). Le nouveau plan d'études est même propre, selon Osterwalder, à définir le profil de

²⁰ Motion Rufer-Wüthrich, Zuzwil (UDC), déposée le 18 mars 2002.

²¹ La Section des écoles moyennes et la Section Bildung und Evaluation (BiEv) prévoient de mener une évaluation sur le plan d'études cantonal et sa mise en œuvre en 2010.

performance d'une école ou d'un degré scolaire. Osterwalder fait remarquer que dans les plans d'études disciplinaires du plan d'études cantonal, il existe aussi des indications claires sur les standards de performance visés. Cela signifie qu'une mise en œuvre cohérente du plan d'études correspond parfaitement aux exigences de comparabilité du niveau de formation et partant, à une définition de standards pour la formation gymnasiale.

Toutefois, le degré de précision des plans d'études diffère: «Les disciplines intellectuelles, culturelles et artistiques traditionnelles sont moins détaillées dans le plan d'études général que les mathématiques et les sciences expérimentales» (Osterwalder 2005 [résumé]: p. 7). Osterwalder explique que cela est dû aux traditions scientifiques différentes et qu'un plan d'études un peu moins précis ne laisse pas supposer en soi de grandes différences entre les niveaux d'exigences des diverses disciplines. Il se demande en revanche s'il ne serait pas indiqué de préciser les objectifs des disciplines culturelles et artistiques afin d'améliorer la comparabilité.²²

Mise en œuvre du KLM

Les plans d'études existent d'abord sur le papier. La mise en place de plans d'études doit par conséquent être réfléchi et axée sur les objectifs. Dans des réunions de travail, les collègues cantonaux de discipline se sont notamment assuré que les plans d'études puissent être mis en œuvre de manière comparable. Ces réunions ont également été l'occasion d'échanger des méthodes et des moyens d'enseignement.

Ces prochaines années, il s'agira de veiller à ce que le plan d'études soit appliqué de manière cohérente à l'aide notamment des travaux comparatifs proposés par la Conférence des directions de gymnases ou d'autres formes de collaboration développées par les écoles qui visent la conduite d'épreuves communes et la définition de critères d'évaluation unifiés.²³ Il est bien évident que le plan d'études cantonal constitue le seul cadre de référence pour de tels contrôles.

Le plan d'études cantonal francophone

Les deux gymnases francophones du canton de Berne, le Gymnase français et le Gymnase de la rue des Alpes, se sont déjà mis d'accord sur des plans d'études disciplinaires communs dans le cadre de la mise en œuvre du RRM. En parallèle à l'élaboration du KLM pour les gymnases germanophones, les gymnases francophones ont révisé les plans d'études francophones. La direction du projet était assumée par les directions des deux écoles. Elles ont veillé à ce que les plans d'études ne présentent aucune différence inutile par rapport au plan d'études germanophone. Des différences ont été admises qui relèvent de la tradition culturelle et scientifique des écoles francophones.

4.2 Pilotage financier, développement de la qualité et processus de reporting-controlling

Les écoles ont besoin de ressources pour mettre en œuvre le plan d'études dans le respect de la législation. Elles reçoivent les moyens nécessaires de trois sources:

- le nombre de classes autorisées est proportionnel au nombre d'élèves par région;
- un nombre correspondant de leçons ayant une incidence sur les traitements leur est attribué par classe autorisée;

²² Les disciplines mentionnées jouent, d'après Osterwalder, un rôle central dans la formation gymnasiale. En effet, elles sont le garant de la continuité de la culture et des traditions historiques et doivent par conséquent être largement représentées au gymnase. L'importance du gymnase pour la préservation et le développement d'un canon culturel de grande portée doit par conséquent être prise en compte dans l'élaboration du plan d'études. (Osterwalder 2005: p. 50).

²³ Cf. le point 6.3.

- des ressources en personnel dépendant de la taille de l'école leur sont attribuées pour la direction, l'administration et les tâches transversales;
- elles reçoivent un montant forfaitaire par élève.

Dans les limites du budget global qui leur est attribué, les écoles disposent d'une liberté d'action dans les domaines suivants: utilisation des ressources (totale liberté en ce qui concerne les comptes), engagement du corps enseignant et du personnel administratif, compétence en matière d'autorisation de dépenses à concurrence de 200'000 francs, organisation interne de l'école.

Les prescriptions relatives au développement systématique de la qualité constituent un autre élément central de pilotage des écoles semi-autonomes. Les conditions générales suivantes ont été définies pour le développement des programmes de qualité propres à chaque école:²⁴

- pilotage par la direction de l'école,
- organisation et documentation appropriées de la gestion de la qualité,
- existence d'un feedback individuel sur l'enseignement lié au développement de l'enseignement,
- évaluations concrètes prévues et mises en perspective avec le développement de l'école,
- prise en compte des résultats des évaluations existantes,
- direction des collaborateurs et collaboratrices soucieuse de la qualité,
- méta-évaluation externe périodique.

On voit que les gymnases peuvent mettre au point les programmes de qualité qui leur conviennent dans le respect de ces consignes.²⁵ C'est important parce que l'efficacité des programmes de qualité des écoles dépend dans une grande mesure de leur perception et acceptation en tant que partie intégrante de la culture de l'école. Il est donc utile pour le développement de l'école que des discussions aient lieu au sein de l'école sur les exigences de qualité et sur la définition de celles-ci: «Chaque école définit ses propres exigences de qualité – dans tous les domaines de l'activité scolaire – et examine périodiquement dans quelle mesure elle satisfait aux exigences qu'elle a elle-même définies.» (Schorn/Burri, 2009: p. 7)

Des programmes de qualité du type ci-dessus, taillés sur mesure, permettent aux écoles d'incorporer dans leurs exigences de qualité des thématiques importantes et pertinentes de l'école. Les mesures dérivant du programme de qualité propre à l'école (p. ex. feedback régulier et systématique des élèves ou hospitalation, à savoir visite régulière de leçons par des collègues enseignants suivies d'entretien) contribuent dans une mesure significative au développement individuel de l'enseignement et à celui de l'école.²⁶ Lors de l'entretien annuel de reporting-controlling, les objectifs et les résultats de la gestion de la qualité telle qu'elle est pratiquée par l'école sont examinés et des mesures supplémentaires définies. La direction de l'école joue un rôle déterminant dans la planification et l'exécution de la gestion de la qualité. En plus du développement de la qualité, elle est responsable de la conduite des enseignants et des enseignantes et met l'accent sur leur développement personnel et professionnel grâce à la réalisation régulière d'entretiens d'évaluation périodiques (EEP).

²⁴ D'ici à 2010–2011, tous les gymnases du canton auront mis en place leur propre plan de développement de la qualité.

²⁵ Les gymnases s'inspirent de divers systèmes de gestion de la qualité comme FQS, Q2E ou 2Q et les adaptent à la situation de leur établissement.

²⁶ Les prescriptions cantonales prévoient que chaque gymnase doit également être évalué régulièrement par une instance externe. La première évaluation externe (effectuée par l'IFES [Interkantonale Fachstelle für externe Schulevaluation auf der Sekundarstufe II] a pris fin en automne 2009.

4.3 La Commission cantonale de maturité

Berne est le seul canton suisse à posséder une Commission cantonale de maturité (CCM) qui entretient des liens étroits avec l'Université et les hautes écoles et dispose de compétences étendues. Elle se compose, d'après la loi sur les écoles moyennes, de représentants et de représentantes des hautes écoles. La CCM

- est responsable des examens de maturité gymnasiale,
- coordonne les examens de maturité et assure leur qualité,
- conseille la Direction de l'instruction publique sur des questions concernant les formations gymnasiales.

La CCM veille année après année à la qualité des certificats de maturité. A des fins de comparabilité, elle édicte des directives sur le déroulement et les conditions formelles des examens de maturité (les contenus des examens sont définis dans les plans d'études cantonaux). De plus, des représentants et des représentantes des disciplines, issus pour la plupart des hautes écoles, évaluent les épreuves écrites en tant qu'experts et expertes et veillent à un déroulement correct des épreuves orales.²⁷ Au point d'intersection entre les gymnases et l'enseignement supérieur, les experts et expertes assument une fonction centrale. Les retours et les entretiens spécifiques sont très appréciés des enseignants et enseignantes des hautes écoles et des gymnases. On constate que le dialogue permanent entre les membres du corps enseignant de l'établissement d'origine et de l'établissement d'accueil est constructif.

Les éléments de pilotage de la filière gymnasiale sont, à l'exception de la Commission cantonale de maturité, relativement récents. Les premiers examens de maturité conformes au nouveau plan d'études n'interviendront qu'en 2010. Il y aura lieu d'examiner, à la lumière des expériences faites lors de sa mise en œuvre, si le plan d'études uniforme permet de satisfaire aux exigences de comparabilité prescrites.

4.4 Expériences avec les éléments de pilotage

Le bilan tiré des quatre premières années de pilotage des écoles semi-autonomes est positif. L'autonomie des écoles, notamment dans la tenue des comptes, est vue comme un plus par les écoles et les autorités. «On a voulu rendre les écoles autonomes parce qu'on pense qu'il faut être proche du secteur d'activité à piloter pour identifier les solutions les plus pertinentes» (Eugster, 2007: p. 161). Le système bernois permet des solutions individualisées et garantit en même temps un certain degré de comparabilité par la définition de consignes claires.

La demande toujours plus forte ces dernières années vers davantage de transparence et de comparabilité a accru l'importance de la CCM. De par sa compétence, celle-ci valorise la qualité des certificats de maturité: c'est l'organe approprié pour veiller à un développement souple et adéquat de la qualité étant donné qu'il se situe à l'intersection entre les gymnases et les hautes écoles et est donc en contact direct avec les membres du corps enseignant de part et d'autre.

²⁷ Contrairement à d'autres cantons, ce ne sont pas les écoles qui décident de l'affectation des experts et expertes mais la CCM.

Les points à retenir pour le canton de Berne

Le pilotage de la formation gymnasiale a profondément changé ces dernières années sous le coup de l'instauration du processus cantonal de nouvelle gestion publique. La définition claire de conditions générales et de marges de manœuvre pour les écoles et le corps enseignant devrait permettre de satisfaire, d'une part, à la demande d'autonomie des écoles et, d'autre part, à la demande du public visant à une meilleure comparabilité des contenus et des titres délivrés. Le principe de pilotage des écoles semi-autonomes est considéré comme positif par les gymnases et l'administration du canton de Berne. Ce dernier possède, avec le plan d'études cantonal et la Commission cantonale de maturité (CCM), de bons instruments pour garantir la qualité et la comparabilité des titres. Les écoles élaborent des programmes de qualité adaptés à leur situation qui respectent les prescriptions de gestion de la qualité et les mettent en œuvre. Il y a lieu de consolider et d'optimiser ces instruments. La mise en œuvre de nouveaux instruments n'est en principe pas nécessaire.



5. Evaluations et analyses actuelles de la formation gymnasiale

Ce chapitre présente des évaluations et des analyses réalisées ces dernières années aux niveaux cantonal et fédéral dans le domaine de la formation gymnasiale. Chaque projet est d'abord décrit sommairement, ses résultats sont ensuite résumés et les points importants à retenir pour le canton de Berne sont indiqués en fin de chapitre.

5.1 La mise en œuvre du RRM dans le canton de Berne

Durant la seconde moitié des années 90, la formation à la maturité a été réformée par le passage au nouveau règlement sur la reconnaissance des certificats de maturité gymnasiale (RRM) et l'entrée en vigueur de la loi sur les écoles de maturité (LEMa). A cette occasion, la maturité par type a disparu au profit d'une maturité reposant sur un système à options, les écoles normales ont été supprimées et la formation gymnasiale a été raccourcie d'une année. Afin d'évaluer scientifiquement les effets de la réforme, la Direction de l'instruction publique conduit chaque année depuis 1998 une enquête auprès des élèves peu avant la fin de leur formation au gymnase.²⁸ Les premières volées d'élèves interrogées ont terminé leur formation selon l'ancienne réglementation et les suivantes selon la nouvelle. De ce fait, une comparaison des deux modèles d'organisation a été possible.

En 2000, une enquête supplémentaire a été menée auprès des élèves de 10^e année. Ces mêmes élèves ont ensuite été réinterrogés une fois leur maturité obtenue, afin de comparer les réponses données à trois années d'intervalle. L'enquête s'intéressait à leur opinion et à leur motivation vis-à-vis de l'école mais également aux raisons qui avaient présidé au choix de leur option spécifique et de leur établissement scolaire. Afin de recueillir un autre point de vue, le corps enseignant et les directions d'école ont également été associés à l'enquête sous forme d'une auto-évaluation.

Le canton dispose donc désormais d'une base d'informations solide et étendue lui permettant de mener à bien une éventuelle modernisation de la filière.

5.1.1 Markus Stierli et Mario Battaglia: *Die Umsetzung der neuen Maturitätsausbildung aus der Sicht der Schulen*²⁹

Le corps enseignant et les directions d'école des gymnases bernois ont évalué en 2002 la nouvelle formation à la maturité. Voici leurs appréciations:

Réduction de la durée de la formation: Les gymnases bernois ont dû subir une double réforme décidée par le Grand Conseil en 1992: d'une part la réduction de la durée de la formation gymnasiale entraînant de fait un allègement des plans d'études et d'autre part, la mise en œuvre du RRM. Aujourd'hui, la 9^e année scolaire nécessite

²⁸ Les écoles normales cantonales ont participé à cette enquête jusqu'en 2004.

²⁹ Rapport sur la mise en œuvre de la nouvelle formation à la maturité du point de vue des écoles, disponible en allemand seulement.

qu'un plan d'études avec des objectifs clairs soit institué ou même qu'une solution soit définie au niveau cantonal pour dispenser l'enseignement gymnasial de 9^e année uniquement au gymnase. De plus, il semble que, du fait de leur âge, les élèves soient moins matures au terme de leur formation.

Mesures d'assainissement des finances cantonales: La réforme du gymnase est intervenue dans une période financièrement délicate pour le canton de Berne. Les mesures d'assainissement décidées dans la seconde moitié des années 90 ont contraint les écoles à renoncer, par manque de moyens, à des réformes de leurs filières qui avaient été planifiées.

Mise en œuvre différenciée du RRM: Le travail réalisé dans le cadre de l'élaboration des plans d'études propres aux écoles et de la mise en œuvre des nouveautés prescrites par le RRM (travail de maturité, système à options, interdisciplinarité) a eu des répercussions positives dans les écoles. Il a notamment permis d'intensifier la collaboration entre collègues et de doter les établissements d'un profil qui leur est propre. Les établissements ont mis à profit les possibilités qui leur ont été données et ont ainsi contribué à diversifier les profils de la filière gymnasiale.³⁰

Interdisciplinarité: De gros efforts ont été entrepris pour promouvoir l'interdisciplinarité dans le cadre de l'élaboration des plans d'études. La réalisation de projets interdisciplinaires s'est néanmoins avérée difficile compte tenu du raccourcissement de la formation gymnasiale.

Travail de maturité: Les expériences faites par les écoles dans le cadre du travail de maturité sont globalement positives. Même si la mise en place de cette nouveauté s'est révélée difficile les premières années, quelques ajustements internes au niveau des modalités du travail de maturité et l'organisation de formations continues pour les personnes encadrant ces travaux ont permis de corriger la trajectoire.

Informatique: Une grande partie des établissements ont fait état de besoins dans le domaine informatique. Ils ont indiqué vouloir renforcer la place de l'outil informatique dans la formation et l'intégrer de plus en plus à l'enseignement au quotidien. Ils souhaitent pour cela disposer d'une infrastructure adéquate.

Des formes et des modèles d'enseignement spécifiques: Les gymnases proposent un large éventail de formes et de modèles d'enseignement. Il s'agit le plus souvent d'enseignements interdisciplinaires ou sous forme de blocs. Ces aménagements sont perçus comme motivants par les élèves et le corps enseignant.

5.1.2 Christine Gnos et Erich Ramseier: *Maturitätsbildung und Studienbeginn. Ergebnisse aus dem Projekt «Evaluation der Maturitätsreform im Kanton Bern»*³¹

Ce rapport fait également partie de l'évaluation globale de la réforme de la maturité conduite par le canton de Berne. Il se base en premier lieu sur une enquête menée auprès des élèves des gymnases et des écoles normales entre 1998 et 2004. Les élèves ayant obtenu leur maturité entre 2001 et 2003 ont été interrogés à deux reprises: un an après avoir quitté le gymnase et deux ans après. Le principal objectif de cette enquête était d'évaluer

³⁰ Cette diversité des plans d'études et des profils de filières a conduit le Grand Conseil en 2002 à ordonner l'élaboration d'un plan d'études cantonal. Cf. le point 4.1.

³¹ Formation à la maturité et début des études. Résultats du projet «Evaluation de la réforme de la maturité dans le canton de Berne» (EVAMAR). Rapport disponible en allemand seulement.

s'il existait des différences au niveau du début des études supérieures entre les élèves qui avaient passé leur maturité selon l'ancien système (maturité par type régie par l'ORM et écoles normales) et ceux qui l'avaient passée selon le nouveau (RRM, maturité à options). En voici les principales conclusions:

Taux de passage dans l'enseignement supérieur: ce taux de passage a peu évolué à la suite de la réforme. 15 mois après la maturité, 87% des élèves ayant passé l'ancienne maturité étaient inscrits dans l'enseignement supérieur contre 83% de ceux qui avaient passé la nouvelle. Cependant, de manière assez frappante, de grands écarts ont été constatés en fonction des options spécifiques. Auparavant, sous l'ancien régime, les élèves titulaires de la maturité de type D étaient ceux qui poursuivaient le moins souvent des études supérieures (62% des titulaires). Ce sont désormais, sous le nouveau régime, les titulaires de maturités au profil artistique (76% des titulaires poursuivent des études supérieures parmi lesquels 35% choisissent l'université, 30% la formation au métier d'enseignant et 11% une haute école spécialisée).

Choix de la filière d'études: le choix de la filière d'études est fortement lié au profil de la formation suivie au gymnase. Les titulaires d'une maturité qui avaient choisi une option spécifique scientifique optent souvent pour une filière telle que les mathématiques, les sciences expérimentales ou les sciences de l'ingénieur. De même, ceux qui ont suivi l'option spécifique économie et droit s'engagent souvent dans la filière sciences économiques.

Motivations dans le choix des études ou d'une université: pour tous les étudiants, quelle que soit la filière d'études, l'intérêt qu'ils portent à la matière est la principale raison qui les a conduits à choisir leur filière d'études. Un peu moins des deux tiers des étudiants ont opté pour l'Université de Berne. Pour le tiers restant qui a décidé de fréquenter une autre université, le choix a été en grande partie motivé par le fait que l'Université de Berne ne proposait pas la filière d'études souhaitée.

Réussite des études et changement de filière: le taux de réussite à l'issue des deux premiers semestres d'études est resté stable depuis la réforme: au total, 94% des élèves ont réussi leurs examens. Ce résultat contredit la pensée commune selon laquelle la nouvelle maturité préparerait moins bien les élèves à l'enseignement supérieur. On remarque par ailleurs que les étudiants fréquentant une filière en lien avec leur option spécifique au gymnase ne réussissent pas mieux que ceux qui ont choisi une filière sans lien avec leur option spécifique. Le nombre de changements de filières d'études est lui aussi resté identique à celui enregistré avant la réforme.

Appréciation des compétences disciplinaires: 15 mois après la maturité, les étudiants portent un jugement équivalent sur leurs compétences disciplinaires, qu'elles aient été mesurées avant ou après la réforme. Le niveau des étudiants semble toutefois être légèrement inférieur en mathématiques et en histoire chez ceux qui ont obtenu leur maturité selon le nouveau système.

Appréciation des compétences transversales: les étudiants ayant passé la maturité après la réforme semblent disposer de compétences transversales (p. ex. compétences sociales ou informatiques, capacité à organiser et à traiter des informations) légèrement meilleures que ceux qui l'ont passée avant la réforme.

Les points à retenir pour le canton de Berne

Couplage de mesures: dans le canton de Berne, la mise en œuvre du RRM a coïncidé avec le raccourcissement de la formation gymnasiale et diverses mesures d'économie. Cela a rendu la mise en pratique difficile et a limité les approfondissements. Malgré ces conditions peu favorables, la nouvelle formation à la maturité a pu être introduite avec succès grâce au précieux concours des gymnases et des membres du corps enseignant.

Préparation aux études supérieures: les possibilités offertes par la nouvelle filière gymnasiale en termes de disciplines optionnelles permettent aux élèves de se doter d'un profil spécifique et d'orienter leur parcours dès le gymnase. La qualité de la préparation aux études supérieures n'a visiblement pas pâti de ces changements. D'après les réponses fournies par les élèves bernois titulaires de la nouvelle maturité, il semble que leurs compétences disciplinaires et leurs compétences transversales soient dans l'ensemble tout aussi bonnes que celles de leurs prédécesseurs. Les élèves jettent également un regard positif sur l'apport de la formation gymnasiale dans leur développement personnel. S'agissant de la réussite des études durant les premiers semestres, un constat clair peut être établi: malgré une durée de formation en gymnase réduite, le taux de réussite des étudiants bernois est comparable à celui relevé avant la réforme. L'accès général à l'enseignement supérieur est donc garanti, que les élèves aient obtenu leur maturité avant ou après la réforme.

Comparabilité de la formation: l'auto-évaluation des écoles réalisée en 2002 montre que la mise en œuvre du RRM a été menée différemment selon les établissements et laisse supposer que le niveau d'exigences imposé aux élèves n'est pas le même partout. Le nouveau plan d'études cantonal, qui améliore la comparabilité des titres délivrés, devrait remédier à ce problème. L'évaluation du nouveau plan d'études dira si d'autres mesures doivent être engagées en ce sens.

Travail de maturité: l'introduction du travail de maturité dans le canton de Berne est un succès. En élaborant des modalités sur mesure pour leurs classes, les gymnases bernois ont largement contribué à faire de ce pilier de la nouvelle formation gymnasiale l'une des réussites de la réforme. La revalorisation du travail de maturité (sa note compte désormais pour l'examen de maturité), intervenue dans le cadre de la révision partielle du RRM et saluée par tous les milieux bernois intéressés, a conféré à ce travail l'importance qu'il mérite.

Interdisciplinarité et nouvelles technologies: les plans d'études cantonaux pour la formation gymnasiale prennent en compte les besoins révélés par l'auto-évaluation dans les domaines de l'interdisciplinarité et des nouvelles technologies. Dans le cadre de la mise en œuvre de ces plans d'études, tous les gymnases ont élaboré des programmes en vue de garantir un enseignement interdisciplinaire et de transmettre les compétences qu'ils prévoient dans le domaine des nouvelles technologies.

5.2 Les enquêtes EVAMAR (Evaluation de la réforme de la maturité)

Le projet EVAMAR, commandé par le Secrétariat d'Etat à l'éducation et à la recherche (SER) et la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP), avait pour objectif d'évaluer la réforme de la formation suisse à la maturité lancée en 1995 par l'introduction du RRM.

5.2.1 EVAMAR I

La première étape (EVAMAR I, 2002–2004), menée à l'initiative du canton de Berne, a consisté à évaluer la mise en œuvre de la réforme dans les cantons et dans les établissements ainsi que ses conséquences sur la réussite de la formation gymnasiale. Trois aspects ont été particulièrement étudiés:

- 1) l'adéquation entre les options proposées et les intérêts des élèves ainsi que les conséquences de la réforme sur la réussite de la formation, en particulier la manière dont les élèves perçoivent la qualité de leur préparation aux études supérieures,
- 2) la mise en œuvre des objectifs pédagogiques transversaux,
- 3) la manière dont les écoles appliquent les réformes.³²

Ont été interrogés dans les gymnases les élèves des classes faisant immédiatement suite à la scolarité obligatoire et des classes terminales, les enseignants et enseignantes des classes terminales, les directions ainsi que les responsables des gymnases dans les administrations cantonales.

Les résultats de l'étude ont été globalement positifs: les nouveautés apportées par le RRM par rapport à l'ORM en vigueur jusqu'en 1995 sont appréciées. Les élèves se montrent particulièrement satisfaits des nouvelles options proposées et du renforcement de l'enseignement interdisciplinaire. La nouvelle discipline philosophie/pédagogie/psychologie est plus souvent choisie dans le canton de Berne que dans la moyenne des autres cantons (15% des élèves). Les retours des élèves bernois concernant le travail de maturité sont très positifs. L'enseignement d'une manière générale est également plus apprécié dans le canton de Berne que dans la moyenne des autres cantons.

Il est frappant de constater les différences de perception de la réforme de la maturité entre les garçons et les filles: alors que la nouvelle filière gymnasiale semble bien répondre aux attentes des filles, les garçons y trouvent vraisemblablement beaucoup moins leur compte. Le rapport final de l'enquête pose d'ailleurs la question de savoir si l'éventail d'options spécifiques ne devrait pas être adapté pour mieux prendre en compte les besoins des garçons.

Revenons maintenant en détail sur les principaux points abordés par l'enquête.

Choix d'options

L'enquête montre que les élèves souhaitent se constituer un profil de formation individuel et qu'à cette fin, ils veulent disposer d'une gamme de disciplines optionnelles aussi large que possible. Il ressort également de l'enquête que la grande majorité d'entre eux choisit l'option spécifique en fonction de ses intérêts. Ils déplorent cependant qu'en Suisse, beaucoup de gymnases ne proposent qu'un éventail réduit de disciplines optionnelles.

La possibilité offerte aux élèves de choisir les disciplines qu'ils étudient a aussi des conséquences négatives: le latin a radicalement perdu de son importance. Alors qu'en 1999, 22% des élèves suisses l'étudiaient, ils n'étaient plus que 8,3% en 2003.

³² Rapport concernant EVAMAR réalisé par l'Office fédéral de la statistique:
www.sbf.admin.ch/evamar/evamar_1/fr/wahl.html (dernière visite le 1^{er} octobre 2009).

Enseignement interdisciplinaire et travail de maturité

L'enseignement interdisciplinaire est généralement bien apprécié. Tandis que les élèves souhaiteraient encore accroître la présence de modules interdisciplinaires, les enseignants et enseignantes de mathématiques, d'informatique et de sciences expérimentales sont plutôt septiques à cette idée, jugeant leur discipline peu adaptée à ce type d'enseignement. D'une manière générale, les enseignantes se montrent plus enthousiastes que leurs collègues masculins quant à cette forme de pédagogie.

Le corps enseignant et les élèves estiment très majoritairement que le travail de maturité est une bonne chose.

Une couverture différente des besoins des garçons et des filles

Représentant 57% des élèves admis aux examens de maturité en 2004, les filles étaient, cette année-là, nettement plus nombreuses à obtenir une maturité que les garçons. L'enquête permet de constater que les intérêts des élèves sont fortement divergents selon leur sexe: les filles trouvent que les disciplines optionnelles proposées depuis l'entrée en vigueur du RRM correspondent bien à leurs attentes, un sentiment que partagent beaucoup moins les garçons. Sur la base de ce constat, le rapport final de l'enquête conclut ainsi: «Si l'on veut une offre de formation gymnasiale également attractive pour les deux sexes, il faudrait la compléter avec des options spécifiques visant les jeunes hommes. Entrent ici en ligne de compte des disciplines telles que l'histoire, la géographie et notamment l'informatique, qui sont haut placées sur l'échelle des intérêts des élèves masculins.»³³

Préparation aux études supérieures

Les élèves se jugent dans l'ensemble «plutôt bien préparés» aux études supérieures. Selon eux, le gymnase leur permet d'acquérir la maturité suffisante pour entreprendre des études et remplit donc son rôle.³⁴ Cette affirmation doit cependant être nuancée car on note des écarts dans l'évaluation fournie par les élèves selon l'option spécifique et la filière d'études choisies. Selon toute vraisemblance, les élèves établissent un parallèle clair entre le profil qu'ils ont donné à leur formation gymnasiale et leur préparation à un certain type d'études. En particulier, les élèves ayant suivi au gymnase les options spécifiques en relation avec les sciences de l'ingénieur, les mathématiques, l'informatique ou les sciences économiques se dirigent principalement vers les filières d'études correspondantes. Ces élèves s'estiment nettement mieux préparés à entreprendre ce type d'études que les autres. Il convient de rester prudent sur ce point, également dans l'optique d'augmenter les effectifs de ces filières importantes pour l'économie du pays: afin de préserver le principe selon lequel la formation gymnasiale permet d'acquérir la maturité nécessaire pour entreprendre tous types d'études, il est important que ces filières également restent ouvertes à tous.³⁵

Par ailleurs, le taux de passage dans une université ou une EPF varie fortement selon l'option spécifique choisie: alors que 77% de l'ensemble des élèves des gymnases prévoient d'intégrer une haute école universitaire, ils sont moins de la moitié à l'envisager lorsqu'ils ont choisi une discipline artistique comme option spécifique. «Si les formations extra-universitaires telles celles dispensées par les hautes écoles pédagogiques tendent de plus en plus souvent à exiger un certificat de maturité, le cercle des institutions qui entendent subordonner l'accès à la formation au degré de maturité nécessaire pour entreprendre des études supérieures va se diversifier.»³⁶ Cette phrase extraite du condensé du rapport final de l'enquête EVAMAR I publié en 2004 n'a rien perdu de son actualité. Tous les établisse-

³³ Cf. www.sbf.admin.ch/evamar/berichte/EVAMAR-L_essentiel_en_bref_fr.pdf, p. 6

³⁴ Ibidem, p. 5

³⁵ Ibidem, p. 6

³⁶ Ibidem, p. 5

ments de l'enseignement supérieur doivent prendre part aux réflexions sur l'amélioration de la transition gymnase – haute école puisque le gymnase ne prépare pas seulement aux hautes écoles universitaires mais également aux hautes écoles pédagogiques et aux filières artistiques voire santé-social des hautes écoles spécialisées.

Règles d'obtention de la maturité

Les nouvelles règles de promotion (p. ex. possibilité de compenser des notes insuffisantes, disciplines combinées en sciences expérimentales et en sciences sociales et humaines, système de notation dans les options spécifiques) ne reçoivent un accueil que partiellement favorable. Le rapport final de l'enquête préconise donc que la «Commission suisse de maturité [se penche] à nouveau sur certaines directives, notamment celles qui concernent l'obtention de la maturité.»³⁷ Lors de la révision partielle du RRM en juin 2007, ces règles ont été modifiées, consolidant la place des sciences expérimentales et des sciences humaines et sociales.

Résultats pour le canton de Berne

Les élèves interrogés dans les gymnases bernois apprécient tout particulièrement les possibilités offertes par le choix des disciplines optionnelles. Ils optent plus souvent que leurs camarades des autres cantons pour la nouvelle discipline philosophie/pédagogie/psychologie puisqu'ils sont 15% à en faire leur option spécifique. Dans le canton de Berne, cette voie semble être une alternative à la filière linguistique.

Le travail de maturité a reçu dans le canton plus d'échos favorables que dans la moyenne des autres cantons. Il apparaît toutefois que des progrès pourraient être faits dans le domaine de l'interconnexion entre les disciplines: les résultats indiquent que cet aspect est moins développé dans le canton de Berne que dans la moyenne des autres cantons.³⁸

Les résultats sont positifs concernant la préparation aux études supérieures: environ 83% des élèves des classes terminales bernoises se sentent bien ou plutôt bien préparés à la plupart des filières d'études. C'est 9% de plus que dans le reste de la Suisse. En outre, les élèves bernois sont plus nombreux à se dire bien préparés aux études qu'ils ont choisies que ceux des autres cantons (moyenne suisse).

Dans l'ensemble, le canton de Berne obtient de meilleurs résultats à l'étude EVA-MAR I que les autres cantons. La diversité des méthodes employées, le sentiment d'efficacité personnelle, la relation entre enseignants et élèves, le rythme de travail et les techniques de travail sont des aspects de l'enseignement particulièrement appréciés. A contrario, les élèves bernois déplorent plus que leurs camarades des autres cantons la lourdeur du programme d'enseignement. Ils éprouvent également de plus grandes difficultés à se détendre.

Les points à retenir pour le canton de Berne

La première évaluation nationale concernant la mise en œuvre du RRM montre que, grâce au soin apporté par les établissements dans l'élaboration des plans d'études, les objectifs de la filière gymnasiale sont atteints dans le canton de Berne malgré un temps de formation raccourci. La préparation aux études continue à être jugée bonne par les titulaires de certificats de maturité bernois. Cependant, les résultats révèlent

³⁷ Enquête nationale dans les gymnases. Bilan positif pour la nouvelle maturité, communiqué de presse de la CDIP daté du 12 janvier 2005.

³⁸ Cf. le point 5.1 concernant l'évaluation de la réforme de la maturité dans le canton de Berne.

aussi que les élèves bernois ressentent une grande pression du fait de la densité des programmes d'enseignement. Par ailleurs, EVAMAR I vient confirmer les conclusions d'études menées au niveau cantonal faisant état de lacunes dans les domaines de l'informatique et de l'enseignement interdisciplinaire.³⁹ On observe parallèlement que la formation gymnasiale répond différemment aux attentes des élèves. D'après l'enquête en effet, l'éventail d'options spécifiques proposées satisfait les intérêts des filles mais beaucoup moins ceux des garçons. Il n'est dès lors pas étonnant de constater la féminisation de la formation gymnasiale étudiée au chapitre 2. Une analyse approfondie du problème centrée sur la préparation au choix professionnel et la procédure de sélection au secondaire I ainsi que les mesures qui en découleront devraient permettre de rendre le gymnase attractif pour les deux sexes.⁴⁰

5.2.2 EVAMAR II

L'enquête EVAMAR II, dont les résultats ont été publiés en novembre 2008, se fonde sur un test soumis à 3800 élèves des classes terminales de Suisse alémanique et de Suisse romande ainsi que sur l'analyse de travaux et d'examens de maturité réalisés en Suisse alémanique, en Suisse romande et au Tessin. Pour l'évaluation, les cantons testés ont été répartis en strates.⁴¹ La partie germanophone du canton de Berne, qui constitue une strate à elle seule, a été placée face aux strates suivantes: Zurich, cantons alémaniques avec moins de 15 classes de maturité (AI, NW, OW, GL, UR, AR, SH, VS germanophone, ZG), cantons alémaniques avec 15 classes de maturité et plus (SZ, SO, TG, GR, BS, AG, SG, LU), cantons francophones avec une formation gymnasiale de trois ans (BE francophone, JU, NE, VD) et cantons francophones avec une formation gymnasiale d'au moins quatre ans (FR, VS francophone).

Le test conduit dans le cadre d'EVAMAR II a été organisé comme suit:

- Langue première: le test a mis principalement l'accent sur les compétences transversales qui jouent un rôle essentiel pour toutes les voies d'études.
- Mathématiques: le test de mathématiques a mobilisé avant tout des contenus utiles pour un grand nombre de branches et non uniquement pour les études de mathématiques.
- Biologie: le test s'est présenté sous forme d'un test de connaissances reprenant principalement les thèmes utiles pour des études de biologie ou de médecine et, dans une certaine mesure aussi, pour des études qui ne sont pas axées sur les sciences expérimentales.
- Test de compétences transversales (TCT): le TCT s'est inspiré du test d'aptitude proposé aux futurs étudiants de médecine (test d'admission) et a mesuré les aptitudes cognitives générales au moyen de problématiques liées aux sciences expérimentales. Ce test n'a été conduit qu'en Suisse alémanique.

La batterie de tests comprend donc différents types d'indicateurs prédictifs de la réussite des études, des tests qui peuvent de ce fait être qualifiés d'équilibrés.⁴² Il faut toutefois remarquer que trois des quatre tests font plus ou moins appel aux connaissances scientifiques.

³⁹ Ces deux aspects ont été renforcés dans le cadre des travaux d'élaboration du KLM. Cf. le point 5.1.

⁴⁰ Cf. le chapitre 7, Conclusions et pistes à explorer.

⁴¹ Le rapport explique les critères structurels d'après lesquels les strates ont été constituées (p. ex. le nombre de classes gymnasiales ou encore la durée de la formation gymnasiale).

⁴² Cf. le rapport abrégé concernant EVAMAR II, p. 26: www.igb.uzh.ch/forschungsprojekte/evamar/2008_11_13_Version_abregee_EVAMARII_f.pdf (dernière visite le 15 octobre 2009).

Résultats des tests: en moyenne, les exercices ont été réussis pour moitié. Les résultats en langue première sont quelque peu meilleurs qu'en biologie et en mathématiques. En biologie, les résultats sont nettement moins bons chez les élèves qui avaient arrêté d'étudier la discipline depuis six mois ou plus. Le rapport abrégé de l'étude indique que «dans les domaines étudiés, les bacheliers et bacheliers suisses ont donc obtenu des résultats considérés comme normaux pour des tests standardisés développés pour une population précise.»⁴³ On observe néanmoins de grands écarts de performances entre les élèves et entre les classes.

Examens de maturité: la majorité des sujets d'examens de maturité examinés se sont révélés d'un bon niveau et couvraient des domaines déterminants pour juger de l'aptitude générale pour entreprendre des études.

Travaux de maturité: la qualité propédeutique des travaux de maturité examinés peut être majoritairement qualifiée de satisfaisante.

Les résultats de l'étude permettent d'affirmer que la maturité **garantit** en Suisse que ses titulaires disposent de l'**aptitude générale pour entreprendre des études.**

Résultats d'EVAMAR II pour le canton de Berne

Par rapport aux résultats obtenus par les autres strates aux différents tests, ceux du canton de Berne se situent en dessous de la moyenne. Cela vaut aussi bien pour la strate constituée par la partie germanophone du canton de Berne que pour celle rassemblant les cantons francophones proposant une formation gymnasiale en trois ans, à laquelle appartient la partie francophone du canton de Berne. Tout d'abord, il convient d'indiquer que, sur l'ensemble des tests, l'amplitude de l'effet relevée était de faible à moyenne (rapport abrégé: p. 27). Cela signifie que les écarts entre les strates ne sont pas importants. Ce serait donc une erreur d'écrire que le canton de Berne a obtenu des résultats nettement inférieurs à ceux des autres cantons. Toutefois, on note que la partie germanophone du canton de Berne se place assez mal dans le classement: elle termine dernière en langue première et au test de compétences transversales, avant-dernière en mathématiques et en milieu de peloton en biologie.

Quelles sont les causes de ce mauvais classement? L'étude pointe du doigt la durée du gymnase, notamment pour justifier les écarts avec les cantons de Zurich et de Fribourg et la partie germanophone du Valais. A Zurich en effet, la plupart des élèves fréquentent un «gymnase longue durée» débutant dès la 7^e année alors qu'à Berne la formation gymnasiale se limite souvent à trois années. Parmi les cantons alémaniques, le canton de Berne est le seul dans lequel tous les élèves ne fréquentent pas le gymnase pendant quatre années au moins.

Le fait que tous les cantons proposant une formation gymnasiale de trois années (aussi bien en Suisse alémanique que romande) aient obtenu de moins bons résultats à la plupart des tests que les cantons proposant une formation gymnasiale plus longue permet d'établir un lien clair entre durée de la formation et compétences en fin de formation. Cette affirmation est confirmée par le fait que les cantons ayant mis en place un «gymnase longue durée» obtiennent des résultats légèrement supérieurs à ceux qui proposent une formation en quatre ans. Le rapport abrégé de l'étude indique à cet égard: «Le nombre d'années de formation gymnasiale passées dans un établissement de ce type semble avoir un impact sur les résultats des tests. [...] Ce phénomène est clair pour les mathématiques et légèr-

⁴³ Cf. le rapport abrégé concernant EVAMAR II, p. 27.

ment perceptible également pour la langue première et, en Suisse alémanique, pour le TCT» (rapport abrégé: p. 28).

D'après nous cependant, ce seul facteur ne peut justifier les écarts entre les cantons. C'est pourquoi nous avons décidé d'analyser les résultats sous différents aspects.

Résultats des tests selon les options spécifiques des élèves

L'une des principales nouveautés introduites par la réforme de la maturité de 1995 a été la mise en place d'une palette de 12 options spécifiques. Dans le canton de Berne, toutes les options sont proposées aux élèves.⁴⁴ Alors que les disciplines fondamentales leur permettent d'acquérir une culture générale étendue, l'option spécifique qu'ils ont choisie leur offre la possibilité d'approfondir un domaine et de développer leurs compétences transversales.

Dans le canton de Berne, l'enseignement de l'option spécifique débute en 10^e année et est relativement important en termes de dotation puisque 5 leçons par semaine lui sont en moyenne consacrées. Nous nous sommes intéressés à l'influence de l'option spécifique sur les résultats aux tests: les élèves obtiennent-ils des résultats différents selon l'option spécifique qu'ils ont choisie? Dans le cadre de l'étude, les résultats ont été évalués aussi en fonction de l'option spécifique des élèves. Toutefois, dans cette phase de l'étude, les élèves n'ont pas été répartis en strates géographiques. On ne peut donc pas tirer de conclusions spécifiques pour les élèves bernois.

En **langue première**, ce sont les élèves ayant choisi les options spécifiques grec et latin qui obtiennent les meilleurs résultats dans tous les domaines testés. En queue de classement, on trouve les élèves qui ont opté pour les arts visuels, la musique ou l'économie et le droit. Les élèves qui étudient les langues modernes se positionnent en milieu de classement.

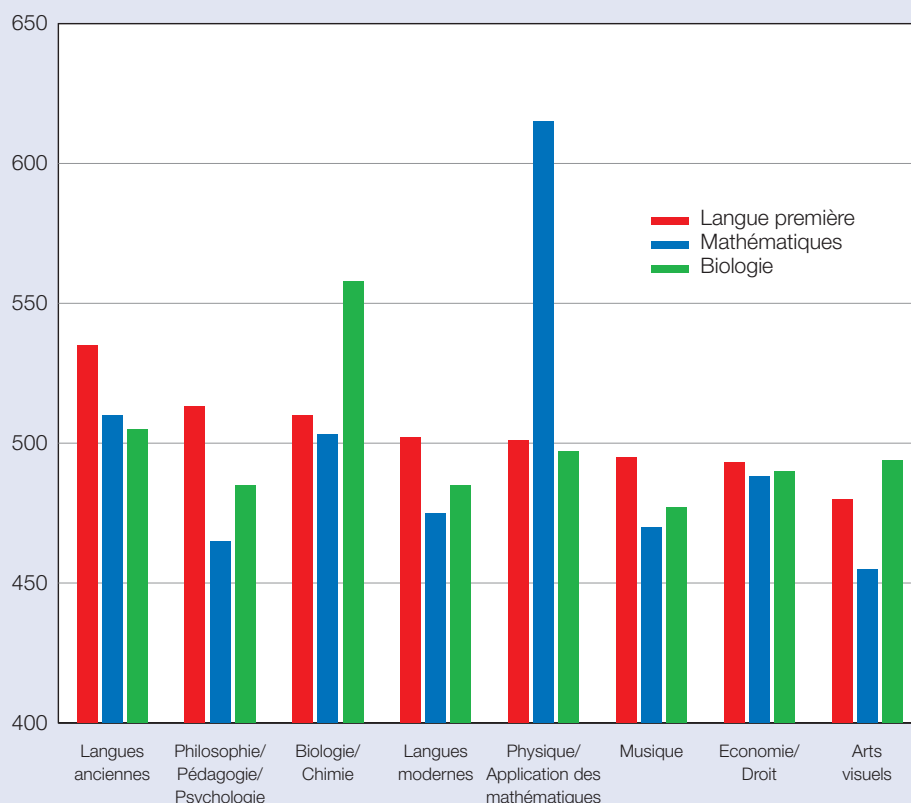
Comme on pouvait s'y attendre, ce sont les élèves ayant choisi l'option spécifique physique et applications des mathématiques qui terminent loin devant les autres en **mathématiques**, suivis de ceux qui ont opté pour les langues anciennes, la dernière place étant occupée par les élèves étudiant les arts visuels et la philosophie/pédagogie/psychologie. L'amplitude de l'effet entre les meilleurs et les moins bons est ici extraordinairement élevée, signe que le niveau de compétences des élèves en mathématiques varie fortement en fonction de l'option spécifique suivie.

De même, les élèves ayant la biologie et la chimie comme option spécifique figurent en tête de classement au test de **biologie**, auquel ils obtiennent systématiquement les meilleurs résultats quel que soit le domaine sur lequel ils sont interrogés. En deuxième place, on trouve les élèves étudiant les langues anciennes devant ceux qui ont choisi l'option physique et applications des mathématiques. Enfin, les plus mauvais résultats à la plupart des questions du test ont été obtenus par les élèves qui suivent l'option spécifique musique, une dernière place qu'ils partagent pour certaines questions avec leurs camarades qui ont opté pour les langues modernes, la philosophie/pédagogie/psychologie ou l'économie et le droit.

Les élèves suivant l'option physique et applications des mathématiques obtiennent les meilleurs résultats au **test de compétences transversales (TCT)**. Les élèves qui étudient la biologie et la chimie prennent la deuxième place du classement, suivis de très près par ceux qui ont opté pour les langues anciennes. Là encore, l'amplitude de l'effet est élevée entre les meilleurs résultats et ceux, les plus mauvais, obtenus par les élèves qui suivent les options spécifiques philosophie/pédagogie/psychologie ou arts visuels. Pour considérer ces résultats, il faut cependant tenir compte du fait que le TCT était centré sur les compétences scientifiques.

⁴⁴ Pour la répartition des élèves dans les différentes options spécifiques, voir le chapitre 2.

Résultats moyens aux tests par option spécifique⁴⁵



Au vu de ce graphique, il y a donc un lien entre l'option spécifique choisie par les élèves et leurs résultats aux tests. Il convient néanmoins de rester prudent car ces tests ne portaient que sur une partie des disciplines enseignées au cours de la formation gymnasiale. De la même manière, les réflexions qui suivent doivent aussi prendre en compte ce fait.

Les bons résultats des élèves ayant les langues anciennes pour option spécifique peuvent s'expliquer par le fait que ces disciplines exigeantes sont généralement choisies par des élèves particulièrement doués, capables également de fournir un bon travail dans le domaine des sciences expérimentales et des mathématiques.

Le fait que les élèves qui suivent l'option physique et applications des mathématiques terminent en tête au test de mathématiques et que ceux qui suivent l'option biologie et chimie obtiennent les meilleurs résultats au test de biologie n'est en revanche pas surprenant et ne nécessite pas d'être expliqué plus avant. De même, les bons résultats au TCT des élèves suivant des options scientifiques n'ont rien d'étonnant car ce test était inspiré de celui présenté aux futurs étudiants en médecine et donc nettement axé sur les sciences expérimentales. Il est intéressant de constater que les élèves qui suivent l'option philosophie/pédagogie/psychologie, une option plutôt littéraire, se placent en seconde position au test de langue première et que les élèves qui suivent l'option économie et droit, une option dans laquelle les mathématiques sont assez largement employées, arrivent, au test de mathématiques, juste derrière ceux qui étudient des disciplines scientifiques ou les langues anciennes.

Mais comment expliquer que les élèves qui suivent l'option philosophie/pédagogie/psychologie et plus encore ceux qui suivent les options musique et arts visuels obtiennent des résultats inférieurs à la moyenne? On peut supposer que les élèves qui choisissent ces nouvelles options spécifiques les choisissent justement parce qu'ils ne pensent pas dispo-

⁴⁵ EVAMAR II: *Les résultats en bref*, disponible sur le Serveur suisse de documents pour l'éducation et la formation: www.edudoc.ch/static/web/arbeiten/eva2kurz_f.pdf, p.4 (dernière visite le 15 octobre 2009)

ser de compétences suffisantes en sciences expérimentales et en mathématiques. Leurs affinités avec ces disciplines et donc avec les trois quarts des questions des tests peuvent ainsi être considérées comme relativement faibles. Cette supposition est étayée par les bons résultats au test de langue première obtenus par les élèves dont l'option spécifique est la philosophie/pédagogie/psychologie, déjà relevés plus haut.

Ces résultats donnés par option spécifique laissent supposer que les exigences dans les disciplines fondamentales telles que les mathématiques ou la biologie sont différentes selon l'option spécifique choisie et définies en fonction d'une norme de classe.

Aptitude générale pour entreprendre des études

La conclusion générale de l'étude est que la maturité garantit en Suisse que ses titulaires disposent des compétences nécessaires pour entreprendre des études. Toutefois, le rapport abrégé nuance cette conclusion: «Il semble [...] que tous les bacheliers et bachelières ne possèdent pas de compétences suffisantes sur l'ensemble de la gamme pour entreprendre n'importe quelles études sans avoir encore à pallier des lacunes, alors même que l'obtention du certificat de maturité a fait d'eux des personnes «aptes aux études de n'importe quel type.» (rapport abrégé, 2008: p. 27).

Il faut noter que l'étude part du principe que la maturité confère une aptitude générale pour entreprendre des études, ce qui signifie que chaque titulaire de la maturité dispose des compétences suffisantes pour être admis aux études de son choix. Une telle interprétation est très théorique. Elle passe outre le fait que les élèves n'ont pas tous les mêmes capacités, les mêmes attentes ni les mêmes intérêts, des aspects qui influencent leur manière d'apprendre et leur motivation dans les différentes disciplines proposées à la maturité et qui déterminent finalement leur choix d'études. L'objectif de la filière gymnasiale ne peut être de préparer chaque élève à l'ensemble des filières d'études; c'est là un objectif voué, par la force des choses, à ne jamais être atteint. En regardant en arrière, on constate facilement que les expressions «aptitude générale pour entreprendre des études» et «maturité requise pour entreprendre des études» font partie de ces notions floues dont le contenu évolue avec le temps. «La maturité requise pour entreprendre des études était (et est) une autorisation en bloc, un forfait qui atteste, au moyen d'un bulletin de notes, que la personne dispose des compétences nécessaires pour entreprendre des études; néanmoins la réalité que recouvre cette notion abstraite évolue chaque semestre du fait de l'arrivée de nouveaux étudiants dont les connaissances et les compétences diffèrent de celles de leurs prédécesseurs.»⁴⁶

Indépendamment de ces considérations, les résultats très disparates relevés en mathématiques et au TCT en fonction de l'option spécifique des élèves appellent une réflexion intéressante: dans de très nombreuses filières d'études, les compétences mathématiques et transversales sont des instruments fondamentaux. Dans le cadre d'EVAMAR II, les tests n'ont pas tant porté sur les connaissances des élèves en mathématiques que sur leur capacité à mathématiser des problématiques. Au vu des résultats, cette capacité n'est pas suffisante chez l'ensemble des élèves. La même remarque s'impose pour la langue première. En effet, bon nombre d'élèves ont obtenu des résultats insuffisants aux tests. Dans toutes les filières d'études, il est toutefois important de savoir s'exprimer avec précision et aisance, tant à l'écrit qu'à l'oral.

⁴⁶ Traduction, exposé présenté par Jürgen Oelkers à l'occasion du symposium «HSGYM- Hochschulreife und Studierfähigkeit» (Haute école-gymnase – Maturité requise pour entreprendre des études et aptitude pour entreprendre des études), 17 janvier 2007: http://paed-services.uzh.ch/user_downloads/298/308_ZuerichSchnittstelle.pdf (en allemand – dernière visite le 2 octobre 2009).

Les points à retenir pour le canton de Berne

Mise en œuvre du plan d'études cantonal: le niveau d'exigences défini dans le plan d'études pour chacune des disciplines de la formation gymnasiale doit être mis en place de manière cohérente. La comparabilité des certificats de maturité sera évaluée par la Commission cantonale de maturité après les premiers examens de maturité effectués selon le plan d'études cantonal qui auront lieu en 2010.

Durée de la formation gymnasiale: d'après l'étude, la durée de la formation gymnasiale a une influence sur les compétences dont disposent les élèves au terme de leur formation. Il est donc souhaitable que le canton de Berne abandonne son modèle d'organisation de l'enseignement gymnasial de 9^e année disparate unique en Suisse et propose, sur l'ensemble de son territoire, une formation gymnasiale de quatre ans entièrement dispensée au gymnase. «Le nombre d'années de formation gymnasiale passées dans un établissement de ce type semble avoir un impact sur les résultats des tests. [...] Ce phénomène est clair pour les mathématiques et légèrement perceptible également pour la langue première et, en Suisse alémanique, pour le TCT» (rapport abrégé: p. 28).

Influence de la norme sociale sur l'évaluation des performances: les compétences acquises dans les disciplines fondamentales, dont devraient disposer tous les titulaires de la maturité quelles que soient leurs options spécifique et complémentaire, comptent pour une grande part dans l'aptitude générale pour entreprendre des études. Comme le montrent les résultats d'EVAMAR II, la norme sociale est souvent un élément décisif dans l'évaluation des performances. Il est important que les membres du corps enseignant soient conscients de ce fait et qu'ils tentent de définir un niveau d'exigences fixe, indépendant de la classe évaluée. Comparer les barèmes et la notation grâce à des travaux comparatifs réalisés au sein de l'école ou mettre en place d'autres formes d'épreuves et d'évaluation communes pourrait permettre d'aller dans ce sens.⁴⁷

Compétences élémentaires dans les disciplines essentielles aux études: la langue première, les mathématiques et l'anglais sont des disciplines essentielles pour la quasi-totalité des filières d'études. Les établissements de l'enseignement supérieur attestent de lacunes chez certains étudiants et étudiantes. Il semble judicieux de revoir les objectifs d'apprentissage dans ces disciplines de manière à ce que les élèves acquièrent les compétences requises pour être admis dans l'enseignement supérieur. Ces compétences-clés doivent être définies au sein de comités nationaux composés à égalité d'enseignants des gymnases et de professeurs des hautes écoles puis regroupées dans un catalogue. Attention: il ne s'agit pas là de limiter l'enseignement gymnasial à l'acquisition de compétences élémentaires dans ces trois disciplines.

Compétences transversales: les compétences transversales, tout aussi importantes que les compétences disciplinaires pour la poursuite d'études, devraient être encore mieux prises en compte dans l'organisation de l'enseignement. On ne parle pas ici seulement des compétences plutôt scientifiques testées dans le cadre d'EVAMAR II, mais aussi des «compétences douces» ou «soft skills», essentielles pour réussir ses études, telles que la capacité à planifier son travail, à s'organiser, à gérer les frustrations et les critiques, à se motiver.⁴⁸ Au vu d'expériences menées par les écoles dans le domaine des techniques de travail et d'apprentissage, il apparaît plus judi-

⁴⁷ Cf. le point 6.3

⁴⁸ Gunter Stephan, Vice-directeur des enseignements à l'Université de Berne, dans le supplément *Ausbildung* de différents journaux du 7 avril 2009.

cieux de développer ces compétences dans le cadre des enseignements habituels que d'y consacrer des modules d'entraînement spécifiques qui pourraient s'intituler «S'automotiver» ou encore «Mieux tolérer la frustration». Dans la même optique, il faudrait confier plus régulièrement aux élèves des travaux d'envergure à réaliser seuls. C'est un souhait qu'ont aussi exprimé les universités: elles aimeraient que les gymnases accordent plus d'importance à de tels travaux car l'enseignement ordinaire actuel ne permet plus d'acquérir aussi facilement les compétences transversales que l'on considérait autrefois comme des «effets secondaires» positifs de l'enseignement.

5.3 Evaluation comparative (benchmarking)

Le projet Benchmarking mandaté par le Conférence des directeurs cantonaux de l'instruction publique du Nord-Ouest de la Suisse (CDIP du Nord-Ouest) a démarré en 2004 et prendra fin en 2014. Il s'articule autour de trois sous-projets: 1. Relevé des indicateurs-clés en matière de prestations et de finances, 2. Enquête auprès des élèves des classes terminales, 3. Enquête auprès des anciens élèves deux ans après l'achèvement de leur formation dans les écoles du degré secondaire II. La direction du projet a été confiée à *l'Institut für Verwaltungs-Management de la Zürcher Hochschule für angewandte Wissenschaften*. Ce projet a pour but de rassembler des données utiles non seulement aux cantons pour le pilotage du système mais aussi aux écoles pour leur développement interne.⁴⁹ Les résultats communiqués aux écoles participant au projet sont toujours comparés à la moyenne cantonale et à la moyenne générale des écoles participantes. Dans le cadre du processus de reporting/controlling, les résultats de l'école et les mesures prévues par la direction d'école constituent un point de départ pour déterminer des objectifs de développement.

Le sous-projet 3 est intéressant pour le passage du gymnase aux établissements de l'enseignement supérieur. Dans ce projet, les titulaires d'une maturité sont interrogés, deux ans après avoir terminé le gymnase, sur les connaissances et aptitudes acquises au gymnase et sur le niveau d'adéquation de celles-ci. Le dernier sondage effectué dans le cadre du sous-projet 3 a eu lieu en 2007 et concernait les élèves des cantons du Nord-Ouest de la Suisse se trouvant en terminale en 2005. Plus de la moitié d'entre eux étaient bernois. Cela signifie que la moyenne dépend largement des résultats de Berne et qu'il n'y a donc que de légères différences entre la moyenne générale et la moyenne obtenue dans le canton de Berne.

Résultats pour le canton de Berne

- Deux ans après avoir obtenu leur maturité, 89,2% des titulaires d'une maturité bernois sont immatriculés dans une haute école.
- Les interruptions d'études sont légèrement moins fréquentes et les changements de filières légèrement plus fréquents à Berne que dans la moyenne des cantons de la CDIP du Nord-Ouest.

⁴⁹ Informations sur le projet Benchmarking de la CDIP du Nord-Ouest:
www.ag.ch/nwedk/de/pub/projekt_benchmarking_sek_ii.php (en allemand – dernière visite le 13 octobre 2009).

- Sondés sur leur degré de connaissances dans les diverses disciplines, les titulaires d'une maturité bernoise portent un regard plus positif que la moyenne en ce qui concerne les arts visuels et la musique, légèrement plus positif que la moyenne pour l'anglais, la chimie, le sport et l'informatique, légèrement moins positif que la moyenne pour le français/l'allemand langue étrangère, les mathématiques et l'introduction à l'économie et au droit, nettement moins positif que la moyenne pour le latin et l'italien.

En ce qui concerne les compétences transversales, les résultats bernois se situent à peu près dans la moyenne pour les compétences personnelles et sociales et les compétences méthodologiques, sensiblement au-dessus de la moyenne pour ce qui est de la formation politique.

Les points à retenir pour le canton de Berne

Utilisation des résultats: les résultats du benchmarking sont globalement positifs pour le canton de Berne. Les données collectées doivent être soigneusement interprétées par chaque école et être utilisées, en complément d'autres informations provenant de la gestion de la qualité, pour optimiser l'enseignement et développer l'école. Employées ainsi, elles permettront d'asseoir le développement de l'école sur des données factuelles. Par contre, les résultats du benchmarking ne se prêtent d'aucune façon à l'établissement d'un classement.⁵⁰

Profil du gymnase: le taux élevé d'immatriculations des titulaires de maturité est positif pour le canton de Berne. Ce taux remarquable montre que le gymnase bernois atteint son objectif premier, à savoir être le principal pourvoyeur de l'enseignement supérieur. Il s'agit de maintenir cette destination claire et d'assurer une bonne diffusion du profil de la filière gymnasiale.

Changements de filières et interruptions d'études: en ce qui concerne les changements de filière, le canton de Berne enregistre des chiffres légèrement moins bons que la moyenne. Ce n'est pas alarmant, car la réforme de Bologne a donné aux étudiants et étudiantes la possibilité de changer d'orientation durant les premiers semestres d'études sans grandes difficultés et moyennant un certain nombre de modules d'introduction. Le canton de Berne enregistre en revanche légèrement moins d'interruptions d'études que la moyenne, mais les conséquences d'une interruption d'études sont plus graves. Il faut ici freiner le nombre d'interruptions par un conseil et une orientation plus intensifs.

Connaissances en latin et italien: ce qui frappe dans l'évaluation des connaissances spécialisées, c'est le mauvais résultat obtenu en latin et en italien. Quand bien même les raisons de ce piètre résultat doivent encore être analysées en profondeur, une première interprétation peut être avancée avec prudence: le commencement peu clair de l'enseignement de ces disciplines en tant qu'options facultatives à l'école secondaire et en 9^e année gymnasiale pèse sur le résultat. En outre, ces disciplines ne sont pas proposées chaque année dans toutes les écoles secondaires. Aucun autre canton ne connaît une telle situation (en particulier pour l'enseignement du latin). Cette situation est due au fait que, dans le canton de Berne, l'option spécifique ne peut commencer qu'en 10^e année en raison de la forme d'organisation de la 9^e an-

⁵⁰ Cf. la prise de position des directions de gymnases zurichoises «Impuls Mittelschule. Die Stelle für Öffentlichkeitsarbeit der Zürcher Mittelschulen»: http://info.tam.ch/slk/2009.02_SLK-Positionspapier_Rankings.pdf (en allemand – dernière visite le 15 octobre 2009).

née. Les conditions organisationnelles pour le latin et l'italien doivent être améliorées. Il est vital que les langues actuellement peu choisies comme le latin, l'italien et le russe puissent s'implanter dans les gymnases bernois au moyen de réformes appropriées. Il importe donc de discuter de la conception et de l'organisation de l'enseignement ainsi que des contenus et des possibilités d'échanges interdisciplinaires.

Arts visuels, musique et formation politique: comparé à la moyenne, ces disciplines spécialisées sont jugées très positivement par les titulaires de maturité. En tant que composantes de la formation culturelle, elles contribuent de façon importante à élargir la culture générale. Il est donc important de veiller à ce que ce jugement positif subsiste. C'est également valable pour le sport qui n'est pas pris en compte dans la promotion mais qui n'en constitue pas moins une composante intégrale de la formation gymnasiale.

5.4 Philipp Notter et Claudia Arnold: Le passage aux études supérieures, études réalisées en 2003 et en 2005

A la demande de la Conférence des directrices et des directeurs de gymnases suisses (CDGS) et de la Conférence des Recteurs des Universités Suisses (CRUS), tous les étudiants inscrits au 3^e semestre dans les universités de Suisse ont été interrogés en 2002 et 2005 dans le but d'analyser leur préparation à la discipline choisie. L'offre de conseils d'orientation et le choix des études étaient également évalués. Alors qu'en 2002, les étudiants interrogés étaient presque tous issus de la formation placée sous le régime de l'ancienne ordonnance fédérale sur la reconnaissance des certificats de maturité gymnasiale (ORM), l'étude suivante a été réalisée à 80% auprès d'étudiants dont la formation était conforme au nouveau règlement sur la reconnaissance des certificats de maturité gymnasiale (RRM). L'étude était axée essentiellement sur la comparaison entre la nouvelle et l'ancienne réglementation. Elle a abouti aux conclusions suivantes:

Appréciation générale de la formation gymnasiale: pour ce qui est de la préparation aux études, la majorité des personnes sondées sont satisfaites voire très satisfaites du gymnase. Ce degré élevé de satisfaction est un signal extrêmement positif pour les gymnases suisses. En ce qui concerne leur développement personnel, les élèves qui ont été évalués selon la nouvelle réglementation sont plus satisfaits que ceux ayant obtenu leur maturité sous l'ancien régime, ce qui peut être imputé au plus grand éventail de disciplines offert par la nouvelle réglementation.

Appréciation des connaissances disciplinaires: les étudiants issus de l'ancienne et de la nouvelle réglementation jugent généralement leur préparation spécifique aux études ainsi que leurs connaissances disciplinaires au moment de la maturité bonnes à très bonnes et sont très satisfaits de la préparation qu'ils ont reçue au gymnase. On ne constate aucune différence entre les régions ni entre les sexes. Comme souvent, les filles estiment meilleures leurs aptitudes linguistiques, les garçons leurs aptitudes en mathématiques et sciences expérimentales. Alors que les retours sur les connaissances en informatique étaient encore très négatifs sous l'ancien régime, ils sont maintenant nettement meilleurs mais pas encore élevés. Les élèves qui, sous l'ancienne réglementation, n'ont pas effectué la maturité de type C (mathé-

matiques et sciences expérimentales) jugent leurs connaissances en chimie et physique moyennes à mauvaises. L'appréciation des connaissances en physique est encore moins bonne chez les titulaires de la nouvelle maturité. Dans les langues anciennes, les élèves sous le régime du RRM ont clairement une moins bonne perception de leurs connaissances que ceux soumis à l'ORM. «On peut donc répondre par l'affirmative à la question de savoir si la préparation gymnasiale correspond aux exigences disciplinaires de l'Université.»⁵¹

Importance des connaissances disciplinaires: parmi les connaissances spécialisées jugées importantes pour les premiers semestres d'études, les élèves citent d'abord la langue première, l'anglais et l'informatique.

Compétences transversales: dans les domaines compréhension de textes, autonomie dans le travail et l'apprentissage, expression écrite et orale, compétences sociales, pensée critique, les sondés titulaires d'une maturité aux normes ORM jugent leurs compétences moyennes à bonnes. Les élèves relevant du RRM ont une meilleure estimation de leurs compétences transversales que ceux relevant de l'ORM. En ce qui concerne les compétences métacognitives, les élèves avec la nouvelle maturité se considèrent mieux armés que ceux ayant effectué la maturité aux normes de l'ORM.

Importance des compétences transversales: les sondés considèrent spécialement importantes parmi les compétences transversales l'autonomie dans le travail et l'apprentissage, la responsabilité dans le déroulement de ses études, la gestion du temps et du stress, la capacité à trouver des solutions aux problèmes, la compréhension de texte et la pensée critique.

Décision d'entreprendre des études: alors que les élèves soumis au régime de l'ORM considèrent l'offre de conseils d'orientation à peine suffisante, les élèves au régime RRM l'estiment suffisante.

Les points à retenir pour le canton de Berne

Préparation aux études: les enquêtes effectuées à l'échelle suisse par Notter et Arnold délivrent un bon certificat aux gymnases: les élèves de troisième semestre jugent bonne leur préparation aux études. Cela montre que le passage au régime RRM dans les gymnases a influencé positivement les résultats de l'enquête: les compétences transversales et les connaissances en informatique en particulier reçoivent une meilleure estimation des élèves au régime RRM que des élèves au régime ORM. Etant donné que l'adéquation entre les contenus de formation gymnasiaux et les exigences des hautes écoles est un mécanisme flexible devant sans cesse être réajusté, elle doit être suivie avec une attention particulière. Cela vaut en particulier pour les compétences en sciences expérimentales et dans les technologies de l'information et de la communication (TIC) soumises à des changements rapides.

⁵¹ Conférence des directrices et directeurs de gymnases suisses / Constantin Gyr, Résultats de l'enquête «Transition Gymnase – Université», 2003, site Internet de la KSGR-CDGS: www.ksgr-cdgs.ch/uploads/media/befragung_studium_2002_fr.doc (dernière visite le 12 octobre 2009)

5.5 Analyses de la formation gymnasiale

5.5.1 Groupe de travail de la CDIP: la Plateforme Gymnase (PGYM)

Le groupe de travail Plateforme Gymnase (PGYM) a été mandaté par la CDIP entre 2006 et 2008 pour formuler des recommandations en vue du développement des gymnases à l'aide de l'analyse de projets de réforme en cours et d'évaluations.⁵² Des informations ont été recueillies au sein de quatre groupes de travail et au cours de nombreuses discussions menées avec des experts de la recherche en éducation et de la pratique scolaire ainsi qu'avec des personnes issues des sphères politiques et économiques et ont été synthétisées dans un rapport qui reflète l'état de la formation gymnasiale en Suisse. L'analyse aboutit aux recommandations suivantes:⁵³

1. La **diversité des structures** du degré secondaire I peut avoir des incidences défavorables sur la préparation gymnasiale. Les cantons sont invités à réexaminer leur solution pour la 9^e année. En outre, une durée de formation gymnasiale de quatre ans au moins a fait ses preuves. Il y a lieu d'examiner une adaptation correspondante du RRM.
2. Le secondaire II comprend des voies de formation qu'il faut clairement distinguer. Il est recommandé aux cantons, pour **améliorer la qualité** et établir un **profil individualisé des écoles**, de gérer les gymnases comme des **établissements scolaires partiellement autonomes** au moyen de mandats de prestations pluriannuels.
3. La PGYM recommande à la CDIP d'instituer une **commission** pour soutenir les cantons dans leurs mesures de développement des gymnases. De plus, **la Commission suisse de maturité (CSM)** doit être l'organe compétent pour garantir l'assurance et le développement de la qualité des gymnases.
4. Afin de garantir l'**accès général à l'enseignement supérieur**, les exigences et attentes réciproques des gymnases et des hautes écoles doivent être clarifiées par le dialogue. Les modèles cantonaux de coopération existants seront pris en compte.
5. Il faut encourager encore davantage l'**autonomie dans le travail et l'apprentissage** en plus du travail de maturité. L'encouragement de l'autonomie doit être imposé au moyen de conventions intercantionales ou d'une formulation correspondante dans le RRM.
6. La PGYM recommande que le **processus du choix des études** soit conçu conjointement par le corps enseignant des gymnases, les services d'orientation et les hautes écoles. En outre, une enquête réalisée sur la réforme de Bologne devra montrer quelles nouvelles perspectives s'ouvrent pour le choix des études.
7. Avant d'entreprendre une réforme globale du RRM, divers domaines du gymnase doivent encore être évalués sur la base des études scientifiques réalisées comme EVAMAR I et II en gardant en tête l'objectif prioritaire, à savoir l'**aptitude aux études supérieures** et la **maturité requise** à cet effet. Tous les acteurs de la formation gymnasiale doivent participer aux réformes à l'échelon national.

⁵² Le mandat délégué à la PGYM à l'échelle nationale était comparable à celui du présent rapport sur les écoles moyennes concernant le canton de Berne.

⁵³ La PGYM formule en tout 14 recommandations que nous nous contentons de résumer ici par souci de lisibilité.

8. La PGYM **renonce à recommander l'introduction de standards de formation.** En revanche, elle préconise, le développement d'examens communs au plan scolaire interne ou interscolaire (p. ex. des travaux comparatifs, des épreuves semestrielles voire des épreuves de maturité). La conception des épreuves de maturité doit être réalisée au plan scolaire interne, mais selon des directives et des normes de qualité harmonisées au plan cantonal, ce toutefois pas dans le sens d'examens de maturité communs et uniformes. Il faut viser aussi une harmonisation entre les cantons pour ce qui est des exigences en matière de performances.
9. La PGYM trouve que la revendication faite dans EVAMAR II d'instaurer un socle de compétences de base va trop loin. Elle recommande d'effectuer au préalable une analyse étendue et approfondie de cette mesure et **d'envisager d'autres solutions** comme des tests standardisés avant d'entrer en matière.

Le Comité de la CDIP a pris connaissance du rapport de la PGYM en janvier 2009. Après avoir analysé les résultats d'EVAMAR II et les recommandations émises par la PGYM, il charge le Secrétariat général de préparer une conférence suisse des offices cantonaux des écoles moyennes.

Les points à retenir pour le canton de Berne

Le canton de Berne a déjà mis en œuvre plusieurs des mesures requises par la Plateforme Gymnase, notamment pour le pilotage des gymnases en tant qu'établissements scolaires partiellement autonomes (depuis 2005) et le dialogue actif entre les gymnases et les hautes écoles (Commission gymnase – haute école depuis 2009). De plus, le canton de Berne a été le co-initiateur de l'institution d'une conférence des offices cantonaux des écoles moyennes destinée à coordonner la formation gymnasiale à l'échelon suisse. Les formes d'examens communs proposées par la PGYM sont prévues par la Conférence cantonale des directions de gymnase à partir de 2010.⁵⁴ La Commission cantonale de maturité a en outre déjà satisfait à l'exigence de directives pour les examens de maturité dans le canton de Berne.

Comme EVAMAR II, la Plateforme Gymnase arrive aussi à une revendication claire en ce qui concerne la durée de la formation gymnasiale, à savoir une formation de quatre ans au minimum dans l'ensemble de la Suisse, ce qui actuellement n'est le cas ni dans la partie germanophone du canton ni dans la partie francophone.⁵⁵

Dans le domaine de l'apprentissage autonome et de l'offre de conseils d'orientation, le canton de Berne prévoit comme la PGYM d'autres étapes de développement.⁵⁶

5.5.2 HSGYM – Haute école et gymnase: maturité et aptitude pour entreprendre des études

Au semestre d'hiver 2004/05 a été créé à Zurich la plateforme HSGYM (Hochschule – Gymnasium) dans le but d'établir un dialogue entre les gymnases et les hautes écoles.

⁵⁴ Cf. le point 6.3.

⁵⁵ Cf. le point 6.1.

⁵⁶ Cf. le chapitre 7, Conclusions et pistes à explorer.

Cette plateforme a suscité l'intérêt d'un grand nombre de membres du corps enseignant des gymnases et des hautes écoles. Des groupes de travail disciplinaires ont élaboré des recommandations pour faciliter la transition entre le gymnase et l'enseignement supérieur. Il en est résulté une masse considérable de recommandations délivrées pour 19 disciplines gymnasiales et six disciplines académiques sélectionnées (études cinématographiques, ingénierie, science des matériaux, médecine et pharmacie, psychologie, sciences de la presse/journalisme politique).

Dans une première étape du projet, les groupes de travail se sont penchés sur le problème de la transition sous l'angle des disciplines individuelles et en ont débattu lors d'une première conférence réunissant des acteurs de la discipline en question. Dans une deuxième étape, ils ont élaboré des recommandations qui ont fait l'objet d'une large consultation. Celles-ci ont été adoptées à l'occasion d'une deuxième conférence en automne 2008.

Elles peuvent se résumer comme suit:

- On ne peut parler d'un problème général et structurel de transition entre le gymnase et la haute école. Aucune des conférences disciplinaires n'a remis en question l'accès général à l'enseignement supérieur.
- Dans l'ensemble, il a été constaté que les titulaires de maturité disposent de solides connaissances disciplinaires. Plusieurs groupes disciplinaires critiquent le manque de formation préalable en sciences expérimentales, en mathématiques, en informatique ainsi qu'en statistique et calcul des probabilités.
- Le fait que quelques disciplines d'enseignement cessent d'être enseignées déjà une année avant la maturité est considéré comme un handicap difficile à surmonter pour accéder aux études d'ingénieur, de médecine ou de physique.
- Des contacts directs entre les membres du corps enseignant des gymnases et des hautes écoles devraient permettre aux élèves des gymnases d'avoir une image plus précise des disciplines et de leurs exigences.
- Les compétences transversales les plus importantes à développer citées par de nombreux groupes disciplinaires sont l'autonomie dans l'organisation et la réflexivité quant aux processus d'apprentissage. Des déficits ont également été constatés au niveau de la capacité de lire et d'analyser des textes littéraires et scientifiques et de critiquer des informations.
- Quelques groupes disciplinaires constatent également des lacunes dans l'expression écrite de la langue maternelle (et d'autres langues).

Les points à retenir pour le canton de Berne

Dialogue entre le gymnase et la haute école: l'étude menée à Zurich se distingue par la large participation des cercles concernés (gymnases et hautes écoles) et par son discours concret et ciblé. Le dialogue direct entre les membres du corps enseignant des gymnases et ceux des hautes écoles est un moyen adéquat pour travailler à l'optimisation de l'interface entre les deux niveaux. Les premiers travaux effectués au sein des domaines spécialisés poseront «une base solide pour des innovations ciblées et harmonisées.»

Le canton de Berne a choisi une autre voie. Le dialogue à l'intersection entre le gymnase et la haute école a d'abord eu lieu au sein de la Commission gymnase – haute école qui a identifié les champs d'action. Ceux-ci sont présentés dans le présent rapport. Dans une deuxième étape, il s'agira de définir avec un large cercle de

membres du corps enseignant des gymnases et des hautes écoles les mesures à prendre dans chacune des disciplines. Le dialogue doit cependant toujours dépasser les limites disciplinaires, vu que la définition des compétences générales qui constituent l'aptitude aux études ne peut être élaborée que dans un dialogue pluridisciplinaire. En ce qui concerne les domaines d'action mentionnés par le projet zurichois, une tendance semblable se dessine dans le canton de Berne.⁵⁷ Un partage d'expériences et de conclusions et une collaboration ponctuelle sont donc à souhaiter.

⁵⁷ Cf. le chapitre 7, Conclusions et pistes à explorer.



6. Discussion actuelle sur la formation

6.1 Organisation de l'enseignement gymnasial de 9^e année

Ce chapitre expose l'état des discussions concernant l'enseignement gymnasial dispensé en 9^e année. L'organisation actuelle de la 9^e année dans le canton de Berne est ici mise en parallèle avec deux modèles concurrents qui présentent chacun des avantages et des inconvénients. Après les avoir analysés, nous dégagerons une conclusion représentant le point de vue des gymnases et qui permettra d'alimenter les discussions politiques. La question devrait être tranchée dans le cadre de la révision de la loi sur l'école obligatoire REVOS 2012.

Enseignement gymnasial à l'école secondaire ou au gymnase?

Depuis 15 ans, l'organisation de l'enseignement gymnasial de 9^e année fait régulièrement débat. L'enquête EVAMAR II a déclenché de nouvelles discussions. Elle établit un lien entre les résultats des tests et la durée de la formation dans un gymnase: les cantons dans lesquels tous les élèves, ou un grand nombre d'entre eux, n'ont fréquenté le gymnase que pendant trois ans ont tendance à réaliser un moins bon résultat que les cantons proposant un gymnase en quatre ans ou plus.⁵⁸

Parmi les cantons proposant un gymnase de courte durée, le canton de Berne constitue une exception du fait qu'il connaît deux formes d'organisation différentes pour le passage du secondaire au gymnase: dans la partie germanophone du canton, l'enseignement de 7^e et de 8^e années préparant au gymnase a lieu à l'école secondaire soit dans des classes préparant à la maturité, soit dans des classes régulières avec un complément de leçons préparant aux écoles moyennes. En 9^e année, l'enseignement gymnasial a lieu soit dans l'école secondaire en section préparant à la maturité (GU9) soit en 9^e année d'un gymnase (Quarta).

Dans la partie francophone du canton, l'organisation est plus uniforme: l'enseignement préparant au gymnase a lieu, de la 7^e à la 9^e année, dans les écoles secondaires en section préparant aux écoles de maturité. Cet enseignement est dispensé dans des classes ne comprenant que des élèves de cette section ou dans des classes mixtes, c'est-à-dire composées aussi d'élèves de section moderne. Tous les élèves francophones fréquentent le gymnase à partir de la 10^e année.

Dans l'ensemble du canton, l'enseignement gymnasial de 9^e année fait partie de l'école obligatoire et incombe donc aux communes⁵⁹. A l'instar de toutes les autres formations de l'école obligatoire, l'enseignement gymnasial de 9^e année est financé par le canton et les communes. Une commune qui ne propose pas la GU9 dans ses écoles peut confier l'enseignement gymnasial à un gymnase ou à une autre école secondaire possédant des classes préparant aux écoles de maturité via un contrat et moyennant le versement d'une contribution aux écolages.

Le défi consiste dès lors à trouver une solution praticable pour les communes et pour les deux régions linguistiques du canton pour réorganiser la 9^e année.

⁵⁸ Cf. point 5.2.2.

⁵⁹ Art. 7, al. 4 de la loi sur l'école obligatoire (LEO).

Les débats autour d'une réorganisation de l'enseignement gymnasial de 9^e année sont engagés et chargés d'émotion: politiques, représentants et représentantes des gymnases et de l'école obligatoire évaluent différemment les avantages et inconvénients du statu quo et les coûts et bénéfices d'un changement.

Les principales positions exprimées dans les débats sont résumées à l'annexe A.⁶⁰ Les trois modèles suivants d'organisation de l'enseignement gymnasial de 9^e année sont en discussion:

1. Statu quo

Les communes décident la manière dont elles veulent organiser la 9^e année: l'enseignement gymnasial a lieu soit à l'école secondaire en section préparant aux écoles de maturité soit en 9^e du gymnase. L'avantage de cette variante consiste à offrir une solution de continuité aux écoles secondaires et à laisser aux communes la liberté de décision. Les arguments détaillés militant pour et contre cette variante sont exposés à l'annexe A.

2. «Solution Quarta»

Tous les élèves désireux de suivre la formation gymnasiale fréquentent le gymnase dès la 9^e année. Cette variante permettrait une meilleure cohérence dans l'organisation de la formation gymnasiale qui s'étendrait de la 9^e à la 12^e année puisque l'option spécifique pourrait déjà être introduite en 9^e année. Des enseignants et enseignantes formés aux disciplines spécifiques pourraient axer leur enseignement sur les objectifs de la maturité dès la 9^e année et suivre les élèves pendant les quatre ans de la formation. Les arguments détaillés militant pour et contre cette variante ainsi que ses incidences financières sont exposés à l'annexe A.

3. «Solution 9+4»

Le gymnase commence pour tous les élèves à la fin de la 9^e année et dure quatre ans. Cette prolongation de la formation jusqu'à la maturité, qui au total durerait 13 ans, donnerait aux écoles secondaires une période de formation de trois ans et permettrait ensuite une formation gymnasiale en quatre ans. Les arguments détaillés militant pour et contre cette variante ainsi que ses incidences financières sont aussi exposés à l'annexe A.

Conclusion du point de vue gymnasial

Nous résumons ici les avantages et les inconvénients décrits dans l'annexe en ce qui concerne l'organisation de l'enseignement gymnasial de 9^e année. Sur les trois variantes examinées, la variante choisie est celle qui, du point de vue gymnasial, offre une solution optimale. Nous entendons ainsi contribuer aux discussions politiques qui auront lieu dans le cadre de la révision de la législation sur l'école obligatoire.

Les études menées à l'échelle suisse signalent les moins bons résultats obtenus par les structures dans lesquelles tous les élèves ne fréquentent pas un gymnase pendant quatre ans. Le système bernois qui autorise la fréquentation de l'enseignement gymnasial de 9^e année aussi bien dans un établissement secondaire que dans un gymnase est unique en Suisse et oblige les gymnases à recomposer les classes en 10^e année. Une enquête menée par sondage a démontré que les élèves ayant suivi l'enseignement de 9^e dans une école secondaire présentent en 10^e année une proportion plus élevée de bulletins insuffisants que les élèves qui l'avaient suivi au gymnase. En 10^e année, un travail de reprise doit être effectué vu que les élèves de

⁶⁰ Les arguments ci-après correspondent à l'état des discussions sur la politique de formation en été 2009. La Direction de l'instruction publique fournira des précisions (notamment sur les coûts) d'ici à fin 2009.

l'école secondaire doivent s'adapter à la nouvelle culture d'apprentissage du gymnase.

Une formation gymnasiale en quatre ans éviterait non seulement une recombinaison des classes au début de la 10^e année, mais permettrait aussi de rendre plus cohérente l'organisation de la formation gymnasiale puisque l'enseignement de l'option spécifique serait déjà introduit en 9^e année et qu'on pourrait rééquilibrer la grille horaire. Si l'on introduisait la formation gymnasiale en quatre ans à partir de la 9^e année dans l'ensemble du canton, l'enseignement gymnasial pourrait être davantage axé sur les objectifs de la maturité dès la 9^e année et le temps d'apprentissage plus long permettrait d'approfondir les compétences disciplinaires et transversales.

La variante 9+4 prévoit aussi une formation gymnasiale en quatre ans. Elle entraîne toutefois une prolongation de la formation qui, en comparaison intercantonale et internationale, n'est pas indiquée et n'est pas requise sur le plan de la qualité. Elle génère de surcroît des frais additionnels élevés imputables à la prolongation des études et accapare des ressources qui pourraient être utilisées plus judicieusement dans d'autres domaines, par exemple pour soutenir les classes générales.

La comparaison des différentes variantes met en lumière les avantages de la «solution Quarta». Il apparaît donc indiqué de modifier l'année d'entrée au gymnase et d'abandonner la variante mixte du statu quo qui ne constitue plus une option du point de vue gymnasial. Dans l'intérêt d'une formation gymnasiale de qualité et d'une utilisation économe des ressources, il y a lieu, dans le canton de Berne, de viser une solution prévoyant que tous les élèves appelés à suivre une formation gymnasiale fréquentent la 9^e année dans un gymnase. Dans l'ensemble, la mise en place généralisée de l'enseignement gymnasial de 9^e année dans les gymnases n'occasionnerait pas de dépenses supplémentaires pour le canton et les communes.

La Commission gymnase – haute école recommande elle aussi, pour les raisons évoquées ci-dessus, l'instauration d'une formation gymnasiale ininterrompue de quatre ans à partir de la 9^e année. Elle est d'avis que la fréquentation d'un gymnase pendant un laps de temps plus long est essentielle si l'on veut optimiser la qualité de la maturité gymnasiale.

Il est toutefois important que la réorganisation de la 9^e année ne soit pas seulement bénéfique pour les élèves entrant au gymnase mais se répercute aussi positivement sur les 80% d'élèves du même âge qui entament une formation professionnelle. En outre, la nouvelle solution doit convenir aux deux régions linguistiques.

Cet objectif peut être réalisé si, en 9^e année, les écoles secondaires ciblent l'enseignement sur la formation professionnelle. L'Office de l'enseignement préscolaire et obligatoire, du conseil et de l'orientation (OECO) de la Direction de l'instruction publique envisage par conséquent une forme d'organisation selon laquelle tous les élèves des classes générales et secondaires de 9^e année suivent quelques disciplines centrales comme la langue première, les langues étrangères et les mathématiques et, par la fréquentation de modules à option, acquièrent en plus les compétences nécessaires à la profession choisie ou combler leurs lacunes. Il s'agit également de proposer en 9^e année des modules permettant d'approfondir la culture générale et d'offrir une préparation de qualité aux écoles de maturité professionnelle, écoles de commerce et écoles de culture générale. Ces modules peuvent aussi permettre aux élèves doués et motivés d'acquérir en 9^e année les aptitudes nécessaires pour éventuellement se réorienter vers la formation gymnasiale.

La réorganisation de la 9^e année a cependant aussi un impact sur le gymnase, en ce sens qu'il devra prendre plus au sérieux la mission qui lui est confiée et qui consiste

à déterminer en 9^e année gymnasiale, au moyen de modules de formation ciblés, si le gymnase est la formation indiquée pour l'élève ou si la formation professionnelle sanctionnée par une maturité professionnelle correspondrait mieux aux penchants et intérêts de celui-ci.

6.2 Standards de formation

Le présent chapitre traite des débats autour des standards de formation pour la filière gymnasiale. Après avoir clarifié ce qu'on entend par «standards de formation», nous comparerons les points positifs et négatifs d'une telle politique et aborderons les discussions en cours dans le canton de Berne.

Les possibilités offertes par les standards et les limites d'un tel système font également l'objet de discussions en ce qui concerne les gymnases. Les opinions sont partagées dans les discussions scientifiques, au niveau de la politique éducative et parmi les membres concernés du corps enseignant. La question de l'utilité ou de l'absurdité de standards pour la formation gymnasiale alimente de vifs débats et déclenche des émotions chez de nombreux membres du corps enseignant. Introduire des standards de formation équivaldrait, selon les opposants, à abandonner des principes fondamentaux de la formation gymnasiale comme la liberté d'enseigner et la possibilité d'individualiser l'enseignement dans les limites des plans d'études obligatoires. Ils critiquent également la tendance au nivellement.

«Une école standardisée serait manifestement optimale pour la production industrielle du plus grand nombre possible d'élèves aussi semblables que possible et ayant reçu une formation aussi équivalente que possible dans un but précis et à moindres coûts. Il n'y a pas de place pour des personnalités créatives, faisant preuve d'initiative voire prêtes à assumer des responsabilités» (Dreyer 2007: p. 118).

6.2.1 Définitions

«Derrière un standard, il y a toujours la volonté de dire: «c'est comme ça et pas autrement soit» (Schratz 2007: p.145) Un standard est généralement compris comme une ligne directrice ou un étalon. Dans le domaine de la formation, les standards ont illustré des attentes non exprimées: parents et responsables de la politique de la formation sont par exemple toujours partis du fait que le standard atteint par l'école et l'enseignement correspondait parfaitement aux attentes de la société. Des évaluations externes comme PISA ont montré que ces attentes ne se réalisaient pas toujours. Les milieux politiques ont par conséquent appelé à l'établissement de critères transparents et uniformes pour mesurer les prestations, les standards de performance. L'accent mis sur les résultats mesurables de la formation (*output orientation*) implique dans certains pays européens un bouleversement du système éducatif et de son pilotage.⁶¹ Bien que la question des standards à l'école ne soit pas nouvelle (les évaluations des prestations se fondent toujours implicitement sur des standards), la discussion sur les standards soulève de nouvelles questions dans les débats sur la politique de la formation (Herzog 2007: p. 57).

Dans la discussion scientifique, les standards de formation ont la signification suivante: «A standard is both a goal (what should be done) and a measure of progress toward that

⁶¹ Cf. points 3.2 et 3.3.

goal (how well it was to be done).» [NdT: un standard est à la fois un but (ce qui devrait être fait) et une mesure de la progression vers ce but (avec quel degré de réussite)]. La réalisation du standard doit être mesurable: «A standard is not usefull od meaningfull unless there is some way to measure whether it is reached» [un standard n'a d'utilité et de sens que s'il y a un moyen de mesurer s'il a été atteint] (Ravitch 1995: p. 7).

Il existe trois sortes de standards:

- **les standards de performance (*performance standards*):** ils définissent les attentes en termes de résultats d'apprentissage des élèves (*output*). En comparaison internationale, la plupart des standards sont formulés et mesurés sous forme de standards de performance. Les standards de formation tels qu'ils sont conçus dans les régions de langue allemande (Klieme et al. 2003) s'orientent vers des objectifs de formation devant être observés par l'apprentissage scolaire. Sur la base de ces objectifs de formation, des exigences sont formulées en termes de compétences qu'un élève doit posséder à un moment précis de son parcours scolaire (Maag-Merki 2007);
- **les standards de contenu (*content standards*):** ils décrivent ce que les enseignants doivent enseigner et ce que les élèves doivent apprendre. Ils doivent déterminer de façon claire et sans ambiguïté les compétences à maîtriser et le savoir à acquérir;⁶²
- **les standards de condition (*opportunity-to-learn-standards*):** ils expriment les attentes à l'égard de l'organisation de l'école et de l'enseignement. Contrairement aux standards de performance, ils se rapportent aux moyens mis en œuvre (*input*) et aux processus d'apprentissage scolaire, p. ex. l'infrastructure scolaire, le temps d'enseignement, etc.

Le degré de réalisation des objectifs s'établit selon trois niveaux: les standards de base définissent les exigences minimales, les standards maximaux un niveau d'exigences idéal et les standards ordinaires un niveau d'exigences moyen.

6.2.2 Arguments pour et contre les standards

Dans son essai *Was Gymnasium und Standards voneinander lernen können* [Ce que le gymnase peut apprendre des standards et inversement] (Bonati 2007), Bonati avance (avec certaines restrictions) les arguments suivants **en faveur de l'introduction de standards** dans la formation gymnasiale:

- La description d'objectifs d'apprentissage en niveaux de compétence permet de se faire une idée précise sur le degré de réalisation des exigences imposées à l'élève. A ce sujet, Bonati donne une définition globale de la compétence dans le contexte du gymnase: la compétence n'est pas seulement la capacité cognitive à résoudre des problèmes et à effectuer des transferts mais une combinaison d'aptitudes. Il faut tenir compte de cette complexité dans la description des compétences «gymnasiales».
- Les descriptions des compétences insistent sur l'importance de discuter les contenus d'une discipline.
- Les standards permettent d'avoir un retour sur la base de tests externes. Bonati souligne que l'évaluation des tests devrait être effectuée à l'intérieur de l'école. Le corps enseignant et les groupes disciplinaires reçoivent ainsi des retours sur leur enseignement et peuvent en tirer des conclusions sur l'efficacité de leur enseignement.

⁶² Cf. la brochure HARMOS Livre blanc 2004: www.bildungsstandards.ch/index.php?option=com_content&view=category&layout=blog&id=4&Itemid=101 (dernière visite le 12 octobre 2009).

Les résultats d'études internationales comme PISA et TIMSS (Trends in International Mathematics and Science Study) ont fait prendre conscience dans l'ensemble de l'Europe de la nécessité de disposer de critères comparables et transparents. Des arguments **en faveur de l'introduction de standards** ont aussi été développés sur cette base:

- Pour assurer la qualité, les compétences des élèves doivent pouvoir être mesurées au-delà des classes. Cela devrait garantir des notes objectives, une meilleure communication des notes aux parents et aux élèves, la possibilité de comparer les classes entre elles et la garantie de la qualité de l'enseignement.

Les critiques des opposants et opposantes aux standards de formation se situent à divers niveaux. A leur avis, les arguments militant **contre l'introduction de standards de formation au gymnase** sont les suivants:

- **Inutilité de standards dans la formation:** ce qui est souhaitable dans la production industrielle, à savoir une qualité aussi identique que possible d'un produit fabriqué en série, n'est pas transférable à la formation. La formation ne peut pas et ne doit pas avoir pour but que tous les élèves disposent d'un savoir standard identique pouvant être consulté en tout temps. La formation est un processus individuel, aux multiples facettes, comprenant une quantité de variables sur lesquelles il est tantôt possible tantôt impossible d'influer. Un processus de formation axé sur un objectif, coordonné et piloté de façon centralisée n'est pas un but. «Dans un processus de formation, l'homme ne doit pas être défini par rapport à un but mais comme une fin en soi au sens de la théorie de Kant» (Herzog 2008: p. 7). La formation gymnasiale précisément produit une «valeur ajoutée» qui ne peut se mesurer par de simples modèles de compétences.
- **Limitation de la liberté d'enseignement:** la liberté d'enseignement est un critère de qualité décisif de l'enseignement gymnasial. L'introduction de standards et de procédures de test standardisées limite la marge de créativité du corps enseignant. L'enseignement est forcément axé sur les tests; ce bachotage entraîne un appauvrissement des contenus et de la culture d'enseignement. L'enseignement visant à assurer un niveau minimal risque d'entraîner un nivellement vers le bas (Herzog, 2008: p. 7).
- **Compétition et concurrence:** les évaluations régulières et généralisées des performances effectuées dans le cadre d'une formation standardisée créent un climat marqué par la compétition et la concurrence dans l'école et entre les écoles, les membres du corps enseignant et les élèves. L'important n'est pas la qualité de l'enseignement mais la position occupée par la classe ou l'école dans un classement. Ce but appauvrit forcément l'enseignement.

Les points à retenir pour le canton de Berne

Au vu de l'état d'avancement de la recherche et de l'efficacité contestée des standards de formation, il paraît indiqué d'attendre d'abord le résultat des expériences réalisées à d'autres niveaux d'enseignement – par exemple à l'école obligatoire – avant de décider d'introduire des standards au gymnase.

Seule une démarche coordonnée à l'échelle nationale et fondée scientifiquement serait judicieuse pour mettre au point des modèles de compétences destinés à l'enseignement gymnasial. Le rapport final de la Plateforme Gymnase relève à juste titre que «en plusieurs endroits, différents responsables de l'éducation, au niveau de l'administration ou des établissements scolaires, se sont déjà attelés à la tâche de développer de tels standards.» Ce serait toutefois une erreur fatale, selon le rapport, que les gymnases cantonaux associent à la maturité des standards de formation aux définitions divergentes (rapport final de la Plateforme Gymnase, p. 55). Pour le canton

de Berne, qui possède déjà un plan d'études cantonal et des directives émanant de la Commission cantonale de maturité qui, ensemble, assurent une certaine uniformité du niveau des exigences pour la maturité, il n'y a aucune raison de prendre l'initiative sur la question des standards de formation pour la formation gymnasiale.

Il est cependant souhaitable, pour le passage du gymnase à l'enseignement supérieur, que soit tirée au clair la question des compétences de base dans les disciplines fondamentales pour les études supérieures, à savoir la langue première, les mathématiques et l'anglais.⁶³ A notre avis, il appartiendrait à une instance spécialisée inter-cantonale de créer une série d'instruments pour définir ces compétences de base nécessaires à la plupart des filières. L'enseignement gymnasial dans les disciplines concernées ne devrait cependant en aucun cas se limiter à la transmission de ces compétences de base. Le plan d'études cadre et les plans d'études disciplinaires cantonaux resteraient applicables et serviraient de base aux examens de maturité.

6.3 Travaux comparatifs et épreuves communes dans les gymnases bernois

En février 2009, la Conférence des directions de gymnase (CDG) a décidé d'entreprendre de premiers essais de travaux comparatifs dans les écoles afin d'optimiser la qualité de l'enseignement, d'améliorer les performances des classes, de permettre au corps enseignant et à leurs classes d'établir un bilan et d'intensifier la collaboration entre les membres du corps enseignant d'une même discipline lors de la mise au point, la correction et l'évaluation des épreuves.

La CDG a décidé – sur la base des expériences effectuées dans d'autres cantons (BL, BS, SG) – d'appliquer les conditions suivantes aux travaux comparatifs:

- La préparation des travaux comparatifs se fonde sur le plan d'études cantonal.
- La direction d'école fixe le cadre de référence et assume la responsabilité générale du projet.
- Les membres du corps enseignant d'une école sont responsables de la conception et de la correction des travaux comparatifs et dégagent des conclusions sur la base des résultats.
- La question de la maîtrise des données est clairement définie. Il est prévu de discuter les résultats au sein de l'équipe ou avec la direction d'école.
- Les expériences seront évaluées à l'échelle cantonale, ce qui permet d'engager des mesures obligatoires supplémentaires.
- La CCM participe au projet.⁶⁴

Les points à retenir pour le canton de Berne

Les travaux comparatifs permettent aux écoles de rassembler des expériences via diverses formes de collaboration qui visent la conduite d'épreuves communes et la définition de critères d'évaluation unifiés. Le projet de la CDG est un essai. L'évaluation du projet «travaux comparatifs» est censée montrer si les buts sont atteints et s'il est indiqué de poursuivre le projet. Les travaux comparatifs interscolaires peuvent être une alternative appropriée aux tests généralisés ou aux examens communs partiels

⁶³ Cf. le point 5.2 Résumé des résultats de l'enquête EVAMAR II.

⁶⁴ Lettre d'information de la CDG du 2 mars 2009 (en allemand seulement).

de maturité. Les diverses formes de collaboration qui visent la conduite d'épreuves communes et la définition de critères d'évaluation unifiés devraient pouvoir être insérées dans les programmes de qualité des écoles.

6.4 Examens communs de maturité

Dans une motion adressée au Grand Conseil en mars 2009, la discussion sur la qualité de la formation gymnasiale revêt une nouvelle dimension. La motion part de l'idée qu'une qualité comparable des maturités gymnasiales peut être assurée par l'uniformisation d'une partie des examens de maturité dans le canton. «Le Conseil-exécutif veille à ce que les certificats de maturité reconnus par le canton et délivrés par les gymnases soient d'égale qualité. [...] Il uniformise les examens de maturité et les modalités d'évaluation concernant certaines compétences qui revêtent une importance cruciale dans l'aptitude à poursuivre des études». Concrètement, la motion exige des parties uniformes d'examen en langue première, anglais et mathématiques; les compétences à évaluer devraient, de l'avis du motionnaire, être axées sur les compétences exigées par les universités, à savoir compréhension écrite et orale, capacité de rédiger et évaluation statistique des données. «[...] Des exigences comparables doivent être définies pour les compétences déterminantes pour toutes les filières d'études».⁶⁵

Personne ne conteste que la qualité des maturités gymnasiales doive être élevée. Ce principe figure même dans la Stratégie de la formation: «La qualité de la formation et des titres de fin d'études dans les écoles moyennes et dans la formation professionnelle devrait se situer au-dessus de la moyenne.»⁶⁶ On peut cependant se demander si le fait d'uniformiser les examens de maturité en tout ou en partie permettra d'y parvenir. Durant les dernières décennies, le principe selon lequel il appartient à l'enseignant d'examiner l'élève s'est largement imposé. L'abandon de ce principe ne se justifie pas pour les raisons suivantes:

- La liberté d'enseignement inscrite dans les plans d'études cantonaux pose les bases d'un enseignement de qualité dispensé par des enseignants et enseignantes motivés. Suivant les intérêts de la classe ou les possibilités de collaboration interdisciplinaire, ceux-ci peuvent approfondir des thématiques qui peuvent aussi faire l'objet de l'examen de maturité. Ce travail d'approfondissement permet à l'élève de développer sa réflexion et constitue donc un processus d'apprentissage non négligeable.
- Uniformiser des parties des examens de maturité équivaldrait à définir le plus petit dénominateur commun et conduirait par conséquent à un nivellement vers le bas (Stuck 2004). Il est à supposer que les élèves accorderaient plus d'importance à la partie uniformisée de l'examen (plus facile) qu'à la partie individuelle présentant plus de difficulté. Les membres du corps enseignant auraient de la peine à expliquer la différence d'évaluation entre la partie facile et la partie difficile.
- Un examen centralisé amènerait le corps enseignant à se concentrer sur l'enseignement des parties standardisées, le bachotage proprement dit, dans la volonté de préparer au mieux les élèves aux examens. Les enseignants et les enseignantes y voient une limitation à leur liberté d'enseigner plutôt démotivante.

⁶⁵ Motion Näf-Piera, déposée le 7 avril 2009.

⁶⁶ Stratégie de la formation (2009), p. 22.

Les inconvénients d'un examen de maturité partiellement uniformisé ne peuvent être compensés par le seul et unique avantage d'une qualité comparable des maturités, d'autant plus que ce niveau de qualité commun serait moins élevé que celui atteint aujourd'hui par les écoles.

Les points à retenir pour le canton de Berne

Les discussions sur la formation gymnasiale dans le canton de Berne sont actuellement dominées par deux thèmes: d'une part la question des standards de formation et, d'autre part, l'idée d'examens communs de maturité. L'analyse effectuée ci-dessus montre que ni la mise en place de standards de formation ni l'instauration d'examens communs de maturité ne semblent appropriées pour le développement des gymnases bernois. La mission de formation des gymnases ne peut pour l'essentiel se résumer à des grilles de compétences et la formation gymnasiale ne peut avoir pour objectif de transmettre un savoir identique à tous les maturants et maturantes. Cependant la demande exprimée dans l'enceinte politique et par la société pour que les écoles s'ouvrent, posent des exigences comparables et non identiques et communiquent de manière transparente sur leurs activités et leurs objectifs est justifiée. Diverses formes d'épreuves et d'évaluation communes peuvent donner de précieuses impulsions à cet égard. Les instruments efficaces en matière de développement de l'enseignement ont ceci en commun qu'ils sont axés sur les processus et la progression. La mesure des résultats au moyen de standards de formation et d'une maturité centralisée, par contre, est inefficace en termes de réalisation des objectifs.

Le canton de Berne dispose d'un nombre suffisant de moyens efficaces pour garantir une qualité comparable des certificats de maturité: une mise en œuvre cohérente des plans d'études cantonaux, les directives de la Commission cantonale de maturité et le contrôle par cette commission des examens de maturité. Pour garantir la qualité de l'enseignement gymnasial, il y a lieu de renforcer ces instruments et non d'en ajouter d'autres comme l'uniformisation partielle des examens de maturité.



7. Conclusions et pistes à explorer

Evolutions au secondaire II

Le degré secondaire II ne connaîtra pas de réforme structurelle profonde ces prochaines décennies dans le canton de Berne. De même, le canton ne cherche pas à augmenter le taux de maturité gymnasiale. C'est pourquoi environ 20% d'une classe d'âge continueront à obtenir une maturité gymnasiale, une valeur conforme à la moyenne suisse.⁶⁷ La maturité professionnelle constituera, comme aujourd'hui, une alternative forte à la maturité gymnasiale pour les petites et moyennes entreprises, une alternative également saluée par les gymnases. Ces derniers temps, le débat public a parfois remis en question les gymnases et la filière académique, la comparant avec la formation professionnelle davantage axée sur la pratique. Pourtant, la réussite du système éducatif suisse repose justement sur la complémentarité de la formation générale et de la formation professionnelle.

Tertiairisation

Dans les prochaines années, la tertiairisation du système éducatif va se poursuivre. D'après les prévisions, le taux de diplômés du degré tertiaire devrait progresser, passant de 34% aujourd'hui à 46% d'ici à une dizaine d'années. De ce fait, les passerelles gagneront en importance, qu'il s'agisse de la passerelle de la formation professionnelle vers les hautes écoles universitaires ou de la passerelle du gymnase vers les hautes écoles spécialisées.

Profil du gymnase

Dans ce contexte, le gymnase doit démarquer son offre de formation au secondaire II en se dotant d'un profil clair et affirmé qu'il s'attachera à communiquer largement. Le gymnase en appelle à sa longue tradition en tant qu'institution de formation mais doit également composer avec une nouvelle donne sociale et de nouvelles exigences. Conjuguer avec succès tradition et innovation constitue le défi qu'il devra relever ces prochaines années.

Pour le gymnase, se doter d'un profil clair signifie formuler explicitement son mandat de formation. La filière gymnasiale entretient un rapport essentiel à la culture et à la tradition de notre société: le gymnase contribue tout à la fois de manière importante à maintenir et à promouvoir la tradition mais aussi à valoriser l'innovation culturelle. Le gymnase doit être le lieu dans lequel nos jeunes développent leur sens intellectuels et artistiques, cultivent leur capacité de réflexion et acquièrent ainsi une ouverture d'esprit qui leur permet de trouver leur place dans un monde complexe en constante mutation.

Pistes à explorer et mesures

Le gymnase continuera à exercer sa fonction de principal pourvoyeur pour les universités et les hautes écoles. Il est important qu'un dialogue constructif s'établisse à l'interface gymnase – haute école et que les projets visant à améliorer la transition entre ces deux niveaux d'études voient le jour afin qu'à l'avenir également, nos jeunes soient aptes à entreprendre des études supérieures au terme de leur formation gymnasiale. Les conclusions du rapport, présentées ci-après sous forme de thèses, ont été formulées en ce sens.

⁶⁷ cf. le point 2.1.

Des pistes à explorer et des mesures concrètes ont été définies à partir de **quatre thèses** qui concernent l'orientation générale de la formation gymnasiale. L'objectif est de consolider la filière et d'améliorer la transition vers l'enseignement supérieur.

- 1. Pour se positionner au secondaire II, le gymnase doit se doter d'un profil affirmé.**
- 2. Le gymnase prépare les élèves à l'enseignement supérieur.**
- 3. Le haut niveau de qualité de la formation gymnasiale doit être consolidé et garanti.**
- 4. Le gymnase permet aussi bien aux jeunes femmes qu'aux jeunes hommes de développer leurs centres d'intérêt et leurs aptitudes.**

1. Pour se positionner au secondaire II, le gymnase doit se doter d'un profil affirmé.

Pistes à explorer

- Le gymnase est perçu comme le vecteur d'une culture générale étendue et d'une pensée scientifique et abstraite. Pour l'opinion publique, il renvoie l'image positive d'une institution empreinte de tradition et à l'esprit innovateur. Dans le même temps, les personnes qui vivent le gymnase de l'intérieur ont conscience de sa valeur et lui témoignent un sentiment d'appartenance fort.

Mesures

- **Projet «Image du gymnase»:** des mesures ciblées doivent permettre de diffuser efficacement, aussi bien en interne que dans l'opinion publique, le profil et le mandat de formation du gymnase. Un groupe de travail institué par la Conférence des directions de gymnase (CDG) s'emploie à élaborer les premières mesures en vue de conférer au gymnase un profil mieux défini.
- **L'enseignement en ligne de mire:** les projets d'école et les projets d'enseignement mis en place dans les gymnases bernois avec pour objectif de faciliter le passage vers l'enseignement supérieur sont régulièrement présentés au public sous une forme adaptée. En qualité de jury, la Commission gymnase – haute école récompense en particulier ceux qui naissent d'une collaboration entre membres du corps enseignant des hautes écoles et des gymnases.
- **Projet «Soutien aux élèves surdoués»:** le canton de Berne soutient les élèves ayant d'excellents résultats et reconnaît leur talent. En ce sens, il les encourage à participer à des concours aux niveaux national et international tels que «La science appelle les jeunes» ou encore les olympiades scientifiques. De plus, dans une même mesure qu'au gymnase de Hofwil, il souhaite faire en sorte que les élèves particulièrement doués puissent assister à des enseignements universitaires alors même qu'ils sont encore au gymnase. Des enseignants et des enseignantes assureraient alors leur encadrement.

2. Le gymnase prépare les élèves à l'enseignement supérieur.

Pistes à explorer

- Le dialogue entre les gymnases et les établissements de l'enseignement supérieur s'intensifie. Les attentes des deux parties doivent être clarifiées au sein de comités interdisciplinaires et de groupes d'experts disciplinaires.
- La formation gymnasiale met l'accent sur les compétences transversales essentielles pour la poursuite d'études.
- Les possibilités pour les élèves d'entrer en contact avec les universités et les hautes écoles au cours de leur formation gymnasiale doivent être multipliées. Ce sont autant d'occasions pour eux d'avoir un aperçu des enseignements dispensés et de la recherche en cours.
- La préparation disciplinaire des élèves aux études supérieures est différente selon le profil de formation choisi au gymnase. Les facultés prennent mieux en compte ces différences et aménagent pour leurs nouveaux étudiants des possibilités individuelles de remise à niveau qui leur permettent d'acquérir les savoirs de base dans certaines disciplines.

Mesures

- **Accroître la présence des universités et des hautes écoles au gymnase:** les portes de la science et de la recherche doivent être ouvertes aux jeunes dès leur formation au gymnase. Pour ce faire, la présence des universités et des hautes écoles dans les gymnases doit être renforcée notamment au travers d'opérations telles que «ETH unterwegs» ou de présentations d'exposés sur des thèmes d'actualité. Les facultés et les instituts mettent des offres en place pour les établissements.
- **Promouvoir les compétences transversales:** au moyen d'exercices spécifiques dans les différentes disciplines et de travaux autonomes d'une certaine portée, les gymnases cherchent à développer chez leurs élèves des qualités essentielles telles que l'autonomie, l'endurance ou la bonne gestion du temps et à leur faire acquérir des méthodes de travail et d'apprentissage efficaces. Hormis le travail de maturité, les options spécifiques et complémentaires se prêtent particulièrement à ces exercices.
- **Améliorer le conseil sur le choix d'études:** avoir à sa portée des informations sur les différentes filières d'études, leurs exigences et leurs contenus permet de bien choisir sa voie et son futur métier. C'est pourquoi les établissements de l'enseignement supérieur mettent à la disposition de leurs futurs étudiants des plateformes en ligne leur donnant accès à des informations ciblées et individuelles et notamment à des questionnaires interactifs d'auto-évaluation.
- **Mettre en place des mesures à l'entrée dans l'enseignement supérieur:** les établissements de l'enseignement supérieur multiplient les offres à l'intention de leurs étudiants de premier semestre telles que des plateformes Internet et des bibliographies de manière à ce qu'ils puissent combler leurs lacunes et acquérir par eux-mêmes les savoirs de base.
- **Définir des compétences de base:** des compétences de base doivent être définies pour la filière gymnasiale dans les disciplines particulièrement importantes pour la poursuite d'études comme la langue première, les mathématiques ou l'anglais. Celles-ci doivent naître d'une réflexion menée à l'échelle suisse impliquant le canton de Berne et se baser sur des évaluations scientifiques.

3. Le haut niveau de qualité de la formation gymnasiale doit être consolidé et garanti.

Pistes à explorer

- La formation gymnasiale donne de bons résultats. Les certificats de maturité délivrés garantissent que leurs titulaires disposent de la maturité requise pour entreprendre des études. Il apparaît cependant que les gymnases en trois années ont tendance à obtenir de moins bons résultats aux tests de compétences réalisés en Suisse. Acquérir un bon de niveau de compétences demande du temps.
- Les prescriptions cantonales prévoient que tous les gymnases doivent se doter d'ici 2010 d'un programme de qualité propre à leur établissement.
- La mise en place cohérente du plan d'études cantonal et l'intervention de la Commission cantonale de maturité en sa qualité d'organe de surveillance assurent la qualité et la comparabilité des certificats de maturité.
- Selon l'option spécifique qu'ils ont choisie, les élèves obtiennent des résultats variables aux tests de compétences dans les disciplines importantes pour la poursuite d'études. De même, il ressort que le taux de passage en haute école varie selon leur profil de formation. La comparabilité des exigences de l'enseignement gymnasial doit être garantie quel que soit le profil de formation des élèves.

Mesures

- **Allonger à quatre ans la durée de la formation gymnasiale:** la durée du gymnase doit être fixée à quatre années pour l'ensemble du canton. Des classes stables et un enseignement de l'option spécifique pendant quatre années permettent de mieux encourager les élèves et de mieux approfondir et relier les disciplines. Le transfert de l'enseignement gymnasial de 9^e année des écoles secondaires vers les gymnases doit être planifié avec soin pour être praticable au niveau politique.
- **Développer la gestion de la qualité:** les gymnases continuent à développer la qualité de leurs enseignements dans le cadre des prescriptions cantonales. La mise en place d'une culture du feedback est un élément essentiel. Les directions d'école s'attachent à mettre en œuvre le programme de qualité propre à leur établissement de manière efficace.
- **Assurer la comparabilité:** la bonne mise en œuvre du plan d'études cantonal pour la formation gymnasiale sera régulièrement contrôlée dans les différentes disciplines. Des travaux comparatifs seront organisés chaque année au sein des établissements à compter de l'année scolaire 2010–2011. Ils serviront de bilans aux enseignants et enseignantes ainsi qu'à leurs classes et permettront de renforcer la collaboration entre enseignants et enseignantes d'une même discipline. Après l'évaluation de ces travaux internes aux écoles, des travaux comparatifs seront réalisés dans plusieurs écoles et dans toutes les disciplines. Il n'est pas nécessairement question de les généraliser.
- **Renforcer le rôle de la Commission cantonale de maturité:** le rôle de la Commission cantonale de maturité en tant que comité est renforcé. A l'issue de chaque examen de maturité, elle fait part de ses commentaires aux gymnases et évalue périodiquement la comparabilité des épreuves.
- **Consolider certaines disciplines:** les options spécifiques philosophie/pédagogie/psychologie, musique, arts visuels et économie/droit doivent se doter d'un profil clair et s'axer davantage sur la poursuite d'études.

- **Moderniser l'enseignement des langues:** il est nécessaire de repenser l'enseignement des langues qui attirent peu d'élèves comme le grec, le latin, le russe et l'italien en vue d'assurer leur pérennité. Cette modernisation pourrait passer par la mise en place de nouveaux canaux d'enseignement ou par des projets interdisciplinaires innovants.

4. Le gymnase permet aussi bien aux jeunes femmes qu'aux jeunes hommes de développer leurs centres d'intérêt et leurs aptitudes.

Pistes à explorer

- La proportion particulièrement élevée de filles au gymnase montre que celui-ci répond mieux à leurs attentes qu'à celles des garçons. Par ailleurs, les élèves choisissent leur profil de formation en fonction des stéréotypes de genre. Il convient donc de faire en sorte que le gymnase couvre à l'avenir dans une même mesure les besoins des filles et des garçons et encourage les élèves à choisir des options s'éloignant de ces stéréotypes.
- La filière gymnasiale doit faire en sorte d'attirer un plus grand nombre d'élèves issus de familles à faible niveau d'instruction.

Mesures

- **Créer un gymnase non-sexiste:** il est nécessaire d'informer davantage les enseignants et les enseignantes des gymnases sur la manière de mieux prendre en compte les spécificités de genre dans l'enseignement et d'organiser des formations continues en ce sens.
- **Améliorer l'enseignement sur les professions (*Berufskunde*) et l'éducation générale et sociale (*Lebenskunde*):** les élèves doivent bénéficier dès l'école obligatoire d'informations exemptes de préjugés sur les différents métiers. Il faut veiller en outre à ce que les jeunes issus de familles à faible niveau d'instruction ne négligent pas la filière gymnasiale pour leur orientation au secondaire II. Des moyens doivent être prévus dans ce but dans le cadre du plan d'études germanophone pour l'école obligatoire, le Lehrplan 21.
- **Revoir la procédure de qualification:** la procédure de qualification pour la filière gymnasiale doit être revue pour mieux intégrer la dimension égalitaire entre filles et garçons.
- **Organiser des manifestations dans les universités et les hautes écoles:** les universités et les hautes écoles sont invitées à organiser des manifestations s'adressant directement aux hommes et aux femmes leur présentant des domaines professionnels dans lesquels leur sexe est sous-représenté.
- **Élargir l'éventail d'options spécifiques et complémentaires:** il convient d'examiner à l'échelle nationale de quelle manière l'éventail d'options spécifiques et complémentaires peut être élargi pour mieux satisfaire les intérêts des élèves, filles comme garçons.



NOTICE

NOTICE

NOTICE

2

NOTICE

NOTICE

Annexe A – La 9^e année

Trois modèles d'organisation possibles

1. Statu quo

Arguments en faveur du maintien du statu quo⁶⁸

Du point de vue pédagogique

- Le plan d'études cantonal germanophone pour la 9^e année régit uniformément le niveau d'exigences et les contenus de l'enseignement gymnasial de 9^e année, qu'il soit dispensé en école secondaire (GU9) ou au gymnase (Quarta).
- Les élèves qui suivent l'enseignement gymnasial de 9^e année à l'école secondaire n'ont pas à subir de transition à l'issue de la préparation gymnasiale dispensée en 7^e et 8^e années.
- Les classes d'enseignement gymnasial de 9^e année sont une composante de l'enseignement intégratif de l'école obligatoire. La perméabilité entre les différentes filières est garantie.

Du point de vue structurel

- L'enseignement gymnasial de 9^e année à l'école secondaire est dispensé au sein de structures locales bien ancrées et performantes.
- Les locaux disponibles dans les écoles secondaires sont mis à profit.
- Les écoles secondaires présentent une meilleure stabilité et une planification plus fiable.
- Les directions d'école et le corps enseignant du secondaire I ont subi de nombreuses réformes et n'en souhaitent pas de nouvelles.

Arguments contre le maintien du statu quo

Du point de vue pédagogique

- L'enseignement de l'option spécifique ne peut débuter qu'à partir de la 10^e année. Pour compenser, le nombre de leçons est particulièrement élevé à compter de la 10^e année, ce qui alourdit l'emploi du temps des élèves.
- Le fait que l'option spécifique ne débute qu'en 10^e année réduit l'attractivité des options spécifiques italien, anglais et latin surtout car le choix de ces options implique qu'elles aient été préalablement suivies en 9^e année en tant qu'option facultative.⁶⁹ De plus, les options facultatives ne sont pas nécessairement reconduites d'une année sur l'autre dans les écoles secondaires.
- Les enseignants et les enseignantes des classes de GU9 et des sections préparant aux écoles de maturité ne disposent pas toujours d'un master spécialisé: ils ne sont pas nécessairement à même d'axer leur enseignement sur l'objectif final de la filière gymnasiale, à savoir acquérir la maturité requise pour entreprendre des études.

⁶⁸ Les arguments ci-dessous ne s'appliquent que partiellement à la partie francophone du canton. Cf. le point 6.1.

⁶⁹ Ne concerne pas la partie francophone du canton.

- Un relevé effectué au début 2009 dans le cadre d'une interpellation déposée au Grand Conseil a montré que les élèves qui avaient suivi l'enseignement gymnasial à l'école secondaire obtenaient bien plus souvent des notes insuffisantes en 10^e année que leurs camarades qui avaient suivi l'enseignement gymnasial au gymnase.⁷⁰ De toute évidence, la recomposition des classes entraîne des difficultés d'adaptation pour ces élèves, difficultés qui peuvent être également liées au fait que les méthodes d'enseignement et d'apprentissage diffèrent sensiblement entre l'école secondaire et le gymnase.
- La recomposition des classes en 10^e année occasionne par ailleurs des pertes de temps car certaines parties de l'enseignement doivent être reprises pour les nouveaux élèves.

Du point de vue structurel

- L'intégration des élèves venus de l'école secondaire en 10^e année nécessite en partie la réorganisation des classes.
- La cohabitation des deux modèles d'enseignement gymnasial est incompréhensible pour de nombreux parents d'autant plus qu'ils n'ont pas la possibilité de choisir un modèle pour leur enfant (comme durant tout l'enseignement obligatoire).

2. L'enseignement gymnasial dispensé au gymnase seulement («solution Quarta»)

Arguments en faveur d'un enseignement gymnasial dispensé au gymnase seulement

Du point de vue pédagogique

- Avancer l'enseignement de l'option spécifique permet d'individualiser les parcours dès la 9^e année.
- Les élèves reçoivent dès la 9^e année un enseignement dispensé par des enseignants et des enseignantes disposant d'une formation spécialisée.
- L'enseignement est orienté dès la 9^e année vers l'objectif final de la filière gymnasiale, à savoir acquérir la maturité requise pour entreprendre des études.
- Le temps de formation au gymnase est employé à meilleur escient car les classes sont constituées une seule et unique fois.
- Les élèves de 9^e année peuvent profiter de l'offre culturelle et disciplinaire élargie du gymnase ce qui sert des objectifs supérieurs tels que la construction de la personnalité.
- Quatre années de formation gymnasiale permettent de promouvoir l'apprentissage autonome durant des séquences d'enseignement plus longues.
- L'entrée au gymnase représente pour les élèves une étape importante dans leur parcours scolaire.
- La perméabilité entre l'école secondaire et le gymnase garantit aux élèves de 9^e année des autres sections la possibilité d'intégrer une 9^e année gymnasiale.

⁷⁰ | 008/2009 – Fritz Indermühle (PS-JS): «Première année d'enseignement gymnasial: à l'école secondaire ou au gymnase?» déposée le 9 janvier 2009.

- La 9^e année gymnasiale est une année transitoire qui permet de s'orienter. Au terme de cette année, les élèves peuvent opter pour un autre type d'école du secondaire II ou pour la formation professionnelle.

Du point de vue structurel

- La 9^e année peut mieux satisfaire les besoins de chacun des élèves: la 9^e année gymnasiale est axée uniquement sur la maturité tandis que la 9^e année à l'école secondaire est axée principalement sur la formation professionnelle et la maturité professionnelle.
- Une formation ininterrompue de quatre années au gymnase correspond à la formation standard préconisée par le règlement sur la reconnaissance des certificats de maturité gymnasiale.
- Débuter l'enseignement de l'option spécifique en 9^e année permet d'alléger l'emploi du temps des années suivantes et de ménager plus d'espace à l'apprentissage autonome.
- Une solution commune à l'ensemble du canton facilite la mobilité des élèves à l'intérieur et à l'extérieur du canton (valable surtout pour la partie germanophone du canton).
- Les filières spécifiques telles que celle de la maturité bilingue ou le soutien aux élèves surdoués peuvent débiter en 9^e année et être organisées de manière plus cohérente.

Arguments contre un enseignement gymnasial dispensé au gymnase seulement

Du point de vue pédagogique

- Selon le modèle d'organisation choisi par l'école secondaire, les classes doivent être recomposées en 9^e année en conséquence du départ au gymnase d'une partie des élèves.
- La préparation au choix professionnel est plus intensive à l'école secondaire qu'au gymnase.
- L'accès au gymnase dès la 9^e année est difficile pour les élèves des régions rurales et ceux qui sont issus de familles à faible niveau d'instruction.

Du point de vue structurel

- Une école intégrative jusqu'à la fin de la scolarité obligatoire n'est plus possible.
- La compétence décisionnelle des communes quant à l'organisation de l'enseignement gymnasial de 9^e année est transférée au canton.
- La partie francophone du canton souhaite continuer à coordonner le secondaire I avec les cantons francophones.
- Le passage à un enseignement gymnasial uniquement dispensé au gymnase entraîne la suppression de 80 postes à temps plein dans les établissements de la scolarité obligatoire (400 enseignants et enseignantes concernés).
- Des locaux sont laissés vacants dans les écoles secondaires qui proposent aujourd'hui l'enseignement gymnasial de 9^e année. Cela augmente les coûts par élève des communes puisque les coûts totaux restent identiques tandis que le nombre d'élèves baisse.

- Les gymnases de Bienne (gymnases francophones) et de Thoune doivent être agrandis.
- Le trajet des élèves des régions rurales est allongé, occasionnant en parallèle une augmentation des frais de transport.

Coûts de mise en œuvre de la «solution Quarta»

Sur la base d'une réglementation en matière financière identique à celle d'aujourd'hui, les coûts suivants ont pu être calculés dans le cadre du projet REVOS 2012:

Différentiel de dépenses périodiques pour le canton y compris amortissements sur les investissements (en millions de francs)

Frais de personnel, corps enseignant	-1,05
Frais d'exploitation	env. 0,27
Frais d'infrastructure	env. 0,83
Contributions d'écolage des communes	-2,60
Total canton	-2,55

Différentiel de dépenses périodiques pour les communes (en millions de francs)

Frais de personnel, corps enseignant	-0,48
Frais d'exploitation	env. -0,27
Frais d'infrastructure	0
Contributions d'écolage des communes	2,60
Total communes	1,85

La mise en œuvre de cette solution n'a pas d'influence sur les coûts supportés par les pouvoirs publics, c'est-à-dire le canton et les communes.

Si l'enseignement gymnasial est uniquement dispensé au gymnase, on peut se demander s'il doit rester une tâche conjointe du canton et des communes. S'il devait devenir une tâche incombant exclusivement au canton, ce dernier devrait supporter une charge supplémentaire de l'ordre de 10 millions de francs; les communes seraient quant à elles déchargées d'autant. Une adaptation de la LPFC sur ce point permettrait de neutraliser cet effet.

Dépenses uniques: Extension des établissements de Bienne et de Thoune: entre 7 et 11 millions de francs. Les frais liés à l'infrastructure sont déjà pris en compte sous forme d'amortissements dans les dépenses périodiques présentées ci-dessus. Les locaux scolaires laissés vacants dans les communes peuvent être loués et les infrastructures des communes disposant d'un gymnase peuvent toujours être utilisées.

Risques financiers: Mesures de politique sociale en faveur du corps enseignant de l'école obligatoire (coûts non encore chiffrables).

Mesures annexes possibles dans le cadre de la mise en œuvre de la «solution Quarta»

- Dans les régions excentrées (p. ex. à Schwarzenburg, Langnau, Meiringen, Saanen, St-Imier, Tavannes), un système de classes décentralisées est mis en place pour la 9^e année gymnasiale: l'enseignement de l'option spécifique et des sciences expérimentales seulement est suivi au gymnase (coûts supplémentaires pour la location de nouveaux locaux et pour couvrir les frais et débours des membres du corps enseignant non encore chiffrables).

- Le canton prend en charge les frais de transport des élèves (coût: 0,5 million de francs).
- Le canton dédommage les communes qui disposent actuellement d'une infrastructure spécifique pour l'enseignement gymnasial de 9^e année à l'école secondaire (10 à 20 millions de francs).
- Le canton définit des délais transitoires acceptables notamment au regard des problématiques liées aux locaux (pas de coûts supplémentaires).
- Une part considérable des ressources demeure attribuée aux écoles secondaires, ce qui permet une plus forte individualisation des parcours et soutient ainsi le passage direct à la formation professionnelle (coûts supplémentaires de 9 millions de francs répartis entre le canton et les communes en fonction de la compensation des charges).
- Les enseignants et enseignantes sont réengagés de manière transitoire dans les gymnases (pas de coûts supplémentaires).

3. Quatre années de gymnase post-obligatoire («solution 9 + 4»)

Arguments en faveur de la «solution 9 + 4»:

Du point de vue pédagogique

Quatre années de gymnase

- apportent une plus grande continuité au secondaire I;
- n'obligent pas les élèves à s'orienter dans une voie dès la 8^e année;
- permettent une formation ininterrompue de quatre ans au gymnase.

Du point de vue structurel

Quatre années de gymnase

- permettent la mise en œuvre d'une politique intégrative jusqu'à la fin de la 9^e année;
- contribuent à la stabilité des classes de 9^e année;
- diminuent la pression au secondaire I car l'enseignement gymnasial ne débute plus à l'école obligatoire;
- donnent plus de temps avant la maturité pour approfondir les disciplines et atteindre les objectifs de formation.

Arguments contre la «solution 9 + 4»

Du point de vue pédagogique

- Les étudiants et étudiantes suisses sont aujourd'hui déjà plus âgés que leurs homologues étrangers. Le rallongement du gymnase présenterait des inconvénients pour eux, notamment s'ils souhaitent intégrer des programmes d'encouragement avec une limite d'âge.
- Les élèves doués n'ont pas besoin d'une 13^e année de formation pour atteindre la maturité requise pour entreprendre des études.
- Le passage au gymnase n'est possible qu'à la fin de la 9^e année (aujourd'hui dès la fin de la 8^e ou à la fin de la 9^e année).

Du point de vue structurel

- Une réorganisation est nécessaire dans les écoles qui ne proposent pas actuellement l'enseignement gymnasial de 9^e année (éventuellement pénurie de locaux).
- Un pas en arrière est fait puisque le raccourcissement du gymnase était entré en vigueur avec le RRM en 2001.

Coûts de mise en œuvre de la «solution 9 + 4»

Différentiel de dépenses périodiques pour le canton y compris amortissements sur les investissements (en millions de francs)

Frais de personnel, corps enseignant école obligatoire	-5,02
Frais de personnel, corps enseignant gymnases*	25,00
Frais d'exploitation	env. 0,27
Frais d'infrastructure	env. 0,83
Contributions d'écologie des communes	3,20
Total canton	24,28

* Réduction de 35 à 33 du nombre de leçons hebdomadaires pour les élèves déjà prise en compte.

Différentiel de dépenses périodiques pour les communes (en millions de francs)

Frais de personnel	-2,15
Frais d'exploitation	env. 0,33
Frais d'infrastructure	0
Contributions d'écologie des communes	-3,20
Total communes	-5,02

La mise en œuvre de cette solution engendre des coûts supplémentaires de 20 millions de francs pour les pouvoirs publics, c'est-à-dire le canton et les communes.

Dépenses uniques

- Extension des établissements de Bienne et de Thoun: entre 7 et 11 millions de francs
Les frais liés à l'infrastructure sont déjà pris en compte ci-dessus sous forme d'amortissements dans les dépenses périodiques.
- Extension des établissements de la scolarité obligatoire dans les communes qui ne proposent pas actuellement l'enseignement gymnasial de 9^e année (coûts non encore chiffrables).

Mesures annexes possibles dans le cadre de la mise en œuvre de la «solution 9 + 4»

- Les communes ont le choix entre dispenser l'enseignement gymnasial de 9^e année à l'école secondaire ou au gymnase par exemple pour ne pas avoir à mettre de nouveaux locaux à disposition (coûts supplémentaires par classe: 30 000 francs et éventuellement frais d'infrastructure de l'ordre de 300 000 francs).
- On peut envisager une nouvelle diminution de 33 à 29 du nombre de leçons hebdomadaires pour les élèves de terminale (économie: 2,5 millions de francs).
- Des unités d'apprentissage autonome sont introduites au gymnase (après la phase d'introduction, économie sur les traitements de 2,5 millions de francs).

Annexe B – Abréviations

BiEv	Bildungsplanung und Evaluation: section germanophone de la Direction de l'instruction publique du canton de Berne chargées de la planification et de l'évaluation de la formation
CCM (Berne)	Commission cantonale de maturité
CDG	Conférence des directions de gymnases (canton de Berne)
CDGS	Conférence des directrices et directeurs de gymnases suisses
CDIP	Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP)
CSM	Commission suisse de maturité
ECG	Ecole de culture générale
EMP	Ecole de maturité professionnelle
ESC	Ecole supérieure de commerce
HSGYM	Groupe de travail «Hochschule – Gymnasium» (haute école – gymnase): projet zurichois qui a pour objectif d'optimiser la transition entre le gymnase et les hautes écoles
INS	Direction de l'instruction publique du canton de Berne
KLM	Kantonaler Lehrplan Maturitätsausbildung (BE): plan d'études cantonal germanophone pour la formation gymnasiale
KMK (Allemagne)	Kultusministerkonferenz der Bundesrepublik Deutschland: conférence permanente des ministres de l'Education allemands (même rôle que la CDIP)
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
OFS	Office fédéral de la statistique
ORM	Ordonnance sur la reconnaissance des certificats de maturité gymnasiale (ORM) entrée en vigueur dans les années soixante introduisant une maturité par type
PGYM	Plateforme Gymnase: groupe de travail intercantonal institué par la CDIP
PISA	Programme for International Student Assessment: enquête internationale menée par l'OCDE afin d'évaluer les élèves
PME	Petites et moyennes entreprises
RRM	Règlement sur la reconnaissance des certificats de maturité gymnasiale: ordonnance applicable à l'ensemble de la Suisse entrée en vigueur en 1995
Secondaire I	De la 7 ^e à la 9 ^e année
Secondaire II	Gymnase, écoles moyennes, formation professionnelle
SSEPS	Société suisse des professeurs de l'enseignement secondaire
TIC	Technologies de l'information et de la communication
TIMSS	Third International Mathematics and Science Study: troisième étude internationale de mathématiques et des sciences
WBZ CPS	Centre suisse de formation continue des professeurs de l'enseignement secondaire (siège à la maison des cantons)

Options spécifiques

AV	Arts visuels
BC	Biologie et chimie

ED	Economie et droit
A, ES, I, GR, L, RU	Anglais, espagnol, italien, grec, latin, russe
MU	Musique
PAM	Physique et applications des mathématiques
PPP	Philosophie/pédagogie/psychologie

Options complémentaires

AM	Applications des mathématiques
AV	Arts visuels
B	Biologie
C	Chimie
ED	Economie et droit
ER	Enseignement religieux
G	Géographie
H	Histoire
I	Informatique
MU	Musique
P	Physique
PH	Philosophie
PP	Pédagogie et psychologie
SP	Sport

Annexe C – Bibliographie

Date de la dernière visite des pages Internet mentionnées: le 15 octobre 2009

Documents

Bildungsplanung und Evaluation (BiEv), *Statistiques de la formation*, Berne: éditions 2000 à 2009.

Direction de l'instruction publique du canton de Berne, *Stratégie de la formation*, Berne 2009.

Direction de l'instruction publique du canton de Berne, *L'école bernoise en chiffres*, Berne 1994.

Rapport accompagnant l'arrêté du Grand Conseil relatif au subventionnement des écoles moyennes privées, Berne 2008: www.be.ch/gr/2dokumente.asp?x=155025&DC=Tagblatt%202008\09%20Septembersession\Beilagen&list=#DocIndex (cf. annexe 20 Affaires de crédit session septembre 2008)

En allemand uniquement

Impuls Mittelschulen. Die Stelle für Öffentlichkeitsarbeit der Zürcher Mittelschulen, *Positionspapier Rankings*: http://info.tam.ch/slk/2009.02_SLK-Positionspapier_Rankings.pdf

Conférence des directions de gymnases (CDG): courrier d'information sur les travaux comparatifs, 2009.

Interventions au niveau politique concernant la filière gymnasiale

Indermühle, Fritz, Schwarzenburg (PS-JS), «Première année d'enseignement gymnasial: à l'école secondaire ou au gymnase?»: interpellation déposée le 9 janvier 2009 au Grand Conseil du canton de Berne

www.be.ch/gr/VosData/Gwd/Parlamentarische%20Vorstoesse/Interpellationen/2009/20090623_074548/DOCSSTA-314360-v1-I_008_2009_Indermuehle__Schwarzenbourg_PS-JS_du_4520.pdf

Näf-Piera, Roland, Muri (PS-JS), «Harmoniser la qualité des certificats de maturité»: motion déposée le 7 avril 2009 au Grand Conseil du canton de Berne

www.be.ch/gr/VosData/Gwd/Parlamentarische%20Vorstoesse/Motionen/2009/20090921_064405/DOCSSTA-320226-v1-M_157_2009_Naef__Muri_PS-JS_du_07_04_2009__Harm_4307.pdf

Rufer-Wüthrich, Therese, Zuzwil (UDC), «Qualité de l'enseignement gymnasial»: motion déposée le 18 mars 2002 au Grand Conseil du canton de Berne

www.be.ch/gr/VosData/Gwd/Parlamentarische%20Vorstoesse/Motionen/2002/20020826_073838/M%20061%202002%20Rufer-W%20C3%BCthrich%20Zuzwil%20UDC%20du%2018.03.2002%20%20Qualit%C3%A9%20de%20le_3750.pdf

Steiner-Brütsch, Daniel, Langenthal (PEV), «Standards de formation pour les écoles de maturité»: motion déposée le 1^{er} septembre 2008 au Grand Conseil du canton de Berne

www.be.ch/gr/VosData/Gwd/Parlamentarische%20Vorstoesse/Motionen/2008/20090303_072604/DOCSSTA-306019-v1-M_218_2008_Steiner-Br%C3%BCtsch__Langenthal_PEV_du_0_2503.pdf

Steiner-Brütsch, Daniel, Langenthal (PEV), «Avenir de la formation gymnasiale»: motion déposée le 17 novembre 2008 au Grand Conseil du canton de Berne
www.be.ch/gr/VosData/Gwd/Parlamentarische%20Vorstoesse/Motionen/2008/20090303_072614/DOCSSTA-310943-v1-M_282_2008_Steiner-Br%C3%BCtsch_Langenthal_PEV_du_1_2505.pdf

Steiner, Reto, Langenthal (PEV), «Dispenser la formation gymnasiale au gymnase»: motion déposée le 27 novembre 2008 au Grand Conseil du canton de Berne
www.be.ch/gr/VosData/Gwd/Parlamentarische%20Vorstoesse/Motionen/2008/20090303_072618/DOCSSTA-311971-v1-M_330_2008_Steiner__Langenthal_PEV_et_al_du_27_2507.pdf

Evaluations et analyses

Académie suisse des sciences, *Une éducation pour la Suisse du futur, Exigences posées au système éducatif suisse en 2030*, Berne 2009:

www.academies-suisse.ch/downloads/ZukunftBildungSchweiz_franz.pdf

Eberle, Franz / Gehrler, Karin / Jaggi, Beat / Kottenau, Johannes / Oepke, Maren / Pflüger, Michael, *Evaluation de la réforme de la maturité de 1995 (EVAMAR), rapport final concernant la phase II*, Berne 2008: www.igb.uzh.ch/forschungsprojekte/evamar_fr.html

Evaluation de la réforme de la maturité 1995 (EVAMAR): Nouvel éventail de disciplines – objectifs pédagogiques transversaux – organisation et développement des établissements, rapport final bilingue à l'intention de la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP) et du Secrétariat d'Etat à l'éducation et à la recherche (SER), Berne 2004:

www.sbf.admin.ch/evamar/berichte/EVAMARPhase1-Schlussbericht_09-2005.pdf

Conférence des directrices et directeurs de gymnases suisses (CDGS), *Postulats pour le gymnase*, 1999: www.ksgr-cdgs.ch/uploads/media/postulate_f.pdf

Office de l'enseignement secondaire du 2^e degré et de la formation professionnelle du canton de Berne, beco Economie bernoise, Office des affaires sociales du canton de Berne, *Lehrstellenbericht 2008 – Lehrstellensituation und Jugendarbeitslosigkeit im Kanton Bern* (rapport sur les places d'apprentissage 2008), version bilingue:

www.erz.be.ch/site/fr/mba-lehrstellenbericht-2010.pdf

Notter, Philipp / Arnold, Claudia, *Le passage aux études supérieures – Rapport relatif à un projet de la Conférence des directeurs de Gymnases suisses et de la Conférence des recteurs des universités suisses*, Secrétariat d'Etat à l'éducation et à la recherche (SER), 2003:

www.sbf.admin.ch/htm/dokumentation/publikationen/Bildung/Gym_UniBericht-f.pdf

Notter, Philipp / Arnold, Claudia, *Le passage aux études supérieures II – Rapport relatif à un projet de la Conférence des directeurs de Gymnases suisses (CDGS) et de la Conférence des recteurs des universités suisses (CRUS)*, Secrétariat d'Etat à l'éducation et à la recherche (SER), 2006:

www.sbf.admin.ch/htm/dokumentation/publikationen/Bildung/uebergang2-f.pdf

Plateforme Gymnase, *La situation du gymnase en 2008 (rapport PGYM): rapport et recommandations à l'intention du comité de la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP)*, état au 26 novembre 2008:

<http://edudoc.ch/collection/EDKPublikationenCDIP?ln=fr>

Commission suisse de maturité (CSM), *Rapport à l'intention du Département fédéral de l'intérieur (DFI) et de la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP)*, Berne 2008: www.sbf.admin.ch/htm/themen/bildung/matur/08.05.15.Internet_Version_Bericht%20SMK%2008%20an%20EDI%20+%20EDK-f.pdf

Société suisse des professeurs de l'enseignement secondaire (SSPES), *Perspectives pour le Gymnase*, Neuchâtel 2006:

www.vsg-sspes.ch/fileadmin/files/pdf/06.10_Perspektiven_Endfassung_f.pdf

En allemand uniquement

Arbeitsgruppe Hochschule – Gymnasium, *Hochschulreife und Studierfähigkeit. Zürcher Analyse und Empfehlungen zur Schnittstelle*, Zurich 2008.

Ecole polytechnique fédérale de Zurich (EPF), *Maturanoten und Studienerfolg. Eine Analyse des Zusammenhangs zwischen Maturanoten und der Basisprüfung an der ETH Zürich*, Zurich 2008 (version électronique seulement):

www.rektorat.ethz.ch/news/matura_studienerfolg_studie2008_korr.pdf

Gnos, Christina / Ramseier, Erich, *Maturitätsausbildung und Studienbeginn. Ergebnisse aus dem Projekt «Evaluation der Maturitätsreform im Kanton Bern»*, Berne 2008.

Oelkers, Jürgen, *Expertise gymnasiale Mittelschulen. Zuhanden der Bildungsdirektion des Kantons Zürich*, Zurich 2006.

Osterwalder, Fritz et al., *Gutachten zum Konsultationsentwurf des Lehrplans für den gymnasialen Bildungsgang vom 9. bis 12. Schuljahr*, Berne 2005 (version électronique seulement).

Osterwalder, Fritz et al., *Gutachten zum Konsultationsentwurf des Lehrplans für den gymnasialen Bildungsgang vom 9. bis 12. Schuljahr*, résumé, Berne 2005 (version électronique seulement).

Stierli, Markus / Battaglia, Mario, *Die Umsetzung der neuen Maturitätsausbildung aus der Sicht der Schulen*, mai 2003 (version électronique seulement).

Zimmerli, Walther Ch. et al, *Zukunft Bildung Schweiz: Anforderungen an das schweizerische Bildungssystem 2030*, Berne.

Standards de formation

Behrens, Matthis, *Analyse de la littérature critique sur le développement, l'usage et l'implémentation de standards dans un système éducatif*, Neuchâtel 2006:

www.edudoc.ch/static/web/arbeiten/harmos/lit_analyse_2.pdf

En allemand uniquement

Bonati, Peter, *Was Gymnasium und Standards voneinander lernen können* dans *Bildungsstandards am Gymnasium*, Labudde (éditeur), p. 47–56.

Dreyer, Hans Peter, *Standards für die Schweizer Gymnasien?* dans *Bildungsstandards am Gymnasium*, Labudde (éditeur), p. 113–121

Eugster, Willi, *Bildungsstandards – eine Führungshilfe?* dans *Bildungsstandards am Gymnasium*, Labudde (éditeur), p. 161–169.

Herzog, Walter, *Pro und Kontra Bildungsstandards. Die Perspektive eines Skeptikers* dans *Bildungsstandards am Gymnasium*, Labudde (éditeur), p. 57–64.

Herzog, Walter, *Standards oder Bildungsstandards? – Fragen, die sich das Gymnasium stellen sollte* dans *Gymnasium Helveticum*, 4/08, p. 6–10.

Huber, Christina / Späni, Martina / Schmellentin, Claudia / Criblez, Lucien, *Bildungsstandards in Deutschland, Österreich, England, Australien, Neuseeland und Südostasien. Literaturbericht zu Entwicklung, Implementation und Gebrauch von Standards in nationalen Schulsystemen*, Aarau 2006.

Klieme, Eckhard et al. (éditeur), *Expertise zur Entwicklung nationaler Bildungsstandards*, Berlin 2003.

Labudde, Peter (éditeur), *Bildungsstandards am Gymnasium. Korsett oder Katalysator?*, Berne 2007.

Ravitch, Diane, *National Standards in American Education: A Citizen Guide*, Washington D.C., 1995 (en anglais).

Stuck, Elisabeth, *Ein Prüfungskanon auf den Prüfstand* dans *Dies., Kanon und Literaturstudium*. Theoretische, historische und empirische Untersuchungen zum akademischen Umgang mit Lektüre-Empfehlungen, Paderborn 2004

Enseignement non-sexiste

Grossenbacher, Silvia, *Vers l'égalité des sexes à l'école, Que font les cantons pour instaurer l'équité entre hommes et femmes dans le système éducatif?*, Rapport de tendances n° 10 SKBF, Aarau 2006:

www.skbf-csre.ch/fileadmin/files/pdf/publikationen/tb10_csre.pdf

Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP), *Filles, femmes, formation: vers l'égalité des droits*, dossier 22A, Berne 1992.

En allemand uniquement

Barben, Marie-Louise / Ryter, Elisabeth, *Handbuch der Gleichstellung mit Bericht «Kernziele und Qualitätsmerkmale» – Gleichstellung als Qualitätskriterium an Fachhochschulen*, Brugg 2003.

Budde, Jürgen/ Scholand, Barbara/ Faulstich-Wieland, Hannelore, *Geschlechtergerechtigkeit in der Schule. Eine Studie zur Chancen, Blockaden und Perspektiven einer gendersensiblen Schulkultur*, Weinheim 2008.

Faulstich-Wieland, Hannelore et al., *Doing Gender im heutigen Schulalltag. Empirische Studie zur sozialen Konstruktion von Geschlecht in schulischen Interaktionen*, Weinheim 2004.

Faulstich-Wieland, Hannelore, *Koedukation – Enttäuschte Hoffnungen?*, Darmstadt 1991.

Herzog, Walter / Labudde, Peter / Neuenschwander, Markus, *Physik geht uns alle an. Ergebnisse aus der Nationalfondsstudie «Koedukation im Physikunterricht»*, Berne 1998.

Kühne, Anja, *Die Jungenfalle* dans le magazine *Tagesspiegel* daté du 3 juin 2009:

www.tagesspiegel.de/magazin/wissen/Jungen-Jungenkrise;art304,2813775

Labudde, Peter & Lehmann, Helen, *Das Höhere Lehramt Bern unterwegs zu geschlechtergerechtem Lernen und Lehren* dans *Beiträge zur Lehrerbildung*, 3/2001, p. 413–418, Berne 2001.

Ruchti, Balz / Meier, Peter Johannes, *Buben sind die Dummen* dans le magazine *Beobachter* daté du 1^{er} mai 2009: www.beobachter.ch/familie/schule/artikel/schule_buben-sind-die-dummen/

Ryter, Elisabeth / Barben, Marie-Louise, *Recherche Gendergerechter Unterricht in den berufsvorbereitenden Schuljahren mit Schwerpunkt Integration. Recherche zu Forschungsstand, Projekten und Materialien zuhanden des Projekts «kompetenz+»*, Berne 2007.

Articles de presse et exposés

Enquête nationale dans les gymnases. Bilan positif pour la nouvelle maturité, communiqué de presse de la CDIP daté du 12 janvier 2005: www.edk.ch/dyn/13956.php

OCDE, *Education at a glance / Regards sur l'éducation*:

www.oecd.org/dataoecd/52/9/37392156.pdf (en allemand) / www.oecd.org/document/52/0,3343,fr_2649_39263238_37329304_1_1_1_1,00.html#RM (présentation en français).

Ruppen Hansjörg, *La maturité gymnasiale ouvre-t-elle toutes les portes des universités? Ermöglicht die heutige Matur noch einen allgemeinen Hochschulzugang?* dans *Gymnasium Helveticum*, 1/2008.

En allemand uniquement

Lauer, Charlotte, *Discussion Paper No. 03–43: Bildungspolitik in Frankreich*, Zentrum für europäische Wirtschaftsforschung 2003, <ftp://ftp.zew.de/pub/zew-docs/dp/dp0343.pdf>

Marti, Rolf, *Nationale Mindeststandards wären wünschenswert* dans *Ausbildung*, un supplément de divers journaux dont le *Berner Zeitung BZ*, 7 avril 2009, p. 7–9.

Mönninger, Michael, *Vive le baccalauréat* dans le journal *Die Zeit* daté du 24 avril 2005: www.zeit.de/2005/09/B-Demo_Frankreich

Oelkers, Jürgen, *Schnittstelle als Entwicklungsfeld von Hochschulen und Gymnasien* dans *Gymnasium Helveticum*, 2 / 2008, p. 6–13.

Schorn, Ivo / Burri, Tom, *Qualitätsmanagement an den Gymnasien der Deutschschweiz. Momentaufnahme mit Blick auf den Unterricht* dans *Gymnasium Helveticum*, 4/09, p. 6–9.

Schul-Separatisten: Fünf Bundesländer planen gemeinsames «Süd-Abitur» paru dans le magazine *Spiegel-online* daté du 14 avril 2008: www.spiegel.de/schulspiegel/wissen/0,1518,547311,00.html

Document à commander auprès de

Office de l'enseignement secondaire du 2^e degré et de la formation professionnelle
Kasernenstrasse 27
Case postale
3000 Berne 22

Téléphone 031 633 87 79
ams@erz.be.ch

Document à télécharger sous

www.erz.be.ch/mittelschulbericht